

Edition 2007

# Saint-Pierre- et-Miquelon



en 2006





**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL**

**SIEGE SOCIAL**

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12



# Saint-Pierre- et-Miquelon

Rapport Annuel

---

2006

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# SOMMAIRE

	Pages
<b>AVANT-PROPOS</b>	11
<b>SYNTHESE</b>	12
<b>PRINCIPAUX INDICATEURS</b>	16
<hr/>	
<b>CHAPITRE I - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON</b>	<b>17</b>
<b>Introduction</b>	18
<b>SECTION 1 - LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE</b>	19
§ 1. Le cadre institutionnel	19
1. Les codes des impôts et des douanes	20
2. Le code local des investissements	20
3. La loi programme pour l'outre-mer	21
4. La réglementation des prix	21
<hr/>	
§ 2. Les caractéristiques géographiques et démographiques	21
<hr/>	
§ 3. La structure de l'économie de l'archipel	23
1. La structure de production	23
2. Les comptes économiques	25
<hr/>	
<b>SECTION 2 - L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS</b>	<b>27</b>
§ 1. L'emploi et le chômage	27
1. La structure et la répartition de la population active	27
2. L'évolution du chômage	28
3. Les mesures de soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle	30
4. La formation professionnelle	33
<hr/>	
§ 2. Les salaires et le revenu minimum d'insertion	33
1. L'évolution du SMIC et des principaux salaires	33
2. Le revenu minimum d'insertion	34
<hr/>	

§ 3. L'inflation	36
<hr/>	
§ 4. Le commerce extérieur	38
1. Les importations	38
2. Les exportations	39
3. La balance commerciale	40
<hr/>	
§ 5. Les finances publiques	41
1. Les comptes des communes	41
2. Les comptes du Conseil territorial	43
3. La programmation pluriannuelle des investissements	44
<hr/>	
§ 6. La coopération internationale	46
1. La coopération régionale	46
2. La coopération avec l'Union européenne	48
<hr/>	
<b>CHAPITRE II – LES SECTEURS D'ACTIVITE</b>	<b>51</b>
<b>Introduction</b>	<b>52</b>
<b>SECTION 1 - L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE</b>	<b>53</b>
<hr/>	
<b>SECTION 2 - LA PECHE ET L'AQUACULTURE</b>	<b>58</b>
§ 1. La pêche	60
1. L'organisation du secteur de la pêche	60
2. La pêche industrielle	64
3. La pêche artisanale	65
<hr/>	
§ 2. L'aquaculture	68
<hr/>	
<b>SECTION 3 - L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE</b>	<b>69</b>
§ 1. La transformation des produits de la pêche	69
<hr/>	
§ 2. La commercialisation des produits de la pêche	71
<hr/>	

<b>SECTION 4 - L'ENERGIE</b>	73
§ 1. La production électrique	73
<hr/>	
§ 2. Les énergies renouvelables	74
<hr/>	
§ 3. Les hydrocarbures	74
<hr/>	
<b>SECTION 5 - LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS</b>	75
§ 1. La construction	75
1. Les caractéristiques de l'habitat	75
2. Le financement de l'habitat	77
3. Les aides à l'habitat et à la construction	78
<hr/>	
§ 2. Les travaux publics	79
1. Les bâtiments publics	79
2. Les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité	79
3. Les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires	80
4. Les ouvrages d'art et la protection du littoral	81
<hr/>	
<b>SECTION 6 - LE COMMERCE</b>	82
<hr/>	
<b>SECTION 7 - LE TOURISME</b>	83
§ 1. La fréquentation touristique	83
1. L'évolution des flux touristiques	83
2. Les actions de promotion	85
<hr/>	
§ 2. Les structures d'accueil	87
<hr/>	
§ 3. Les activités proposées	87
1. Les événements et les animations	87
2. Les musées	88
3. Le Francoforum	88
<hr/>	

<b>SECTION 8 - LES TRANSPORTS</b>	90
§ 1. Les activités portuaires	90
1. Les infrastructures	90
2. Le transport de marchandises	90
3. Le transport de passagers	92
<hr/>	
§ 2. Les transports aériens	93
1. Les infrastructures	93
2. L'évolution du trafic aérien	94
<hr/>	
§ 3. Les transports terrestres	96
<hr/>	
<b>SECTION 9 - LES TELECOMMUNICATIONS</b>	97
§ 1. La téléphonie	97
<hr/>	
§ 2. Le réseau Internet	97
<hr/>	
§ 3. La visioconférence	98
<hr/>	
<b>SECTION 10 - LES SERVICES</b>	99
§ 1. Les services marchands	99
<hr/>	
§ 2. Les services non marchands	99
1. L'éducation	99
2. La santé	103
3. L'action sociale	107
<hr/>	
<b>SECTION 11 - L'ARTISANAT</b>	110
<hr/>	

<b>SECTION 1 – STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER</b>	114
§ 1. Les faits marquants de l'exercice	114
1. Les événements locaux	114
2. Les événements nationaux ayant un impact local	114
<hr/>	
§ 2. L'organisation du système bancaire	117
1. Typologie des établissements de crédit	117
2. La liste des établissements de crédit	118
3. Eléments sur la concentration du marché	120
<hr/>	
§ 3. La densité du système bancaire	121
1. Le nombre de guichets bancaires	121
2. Le nombre d'habitants par guichet	122
3. Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	122
<hr/>	
§ 4. Les moyens de paiement	123
1. Le nombre de cartes bancaires en circulation	123
2. Le volume des transactions	124
3. Les chèques	124
<hr/>	
§ 5. Les ressources humaines	125
<hr/>	
<b>SECTION 2 - L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	126
§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	126
1. L'ensemble des actifs financiers	126
2. Les dépôts à vue	127
3. Les placements liquides ou à court terme	127
4. L'épargne à long terme	128
<hr/>	
§ 2. Les concours à la clientèle	129
1. L'ensemble des concours consentis	129
2. Les concours consentis par les établissements de crédit locaux	131
<hr/>	
§ 3. La position extérieure nette du système bancaire	135
<hr/>	
§ 4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	136
<hr/>	

<b>SECTION 3 – LES CONDITIONS D’EXERCICE DE L’ACTIVITE BANCAIRE</b>	138
§ 1. Les taux d’intérêt	138
1. Les taux directeurs	138
2. Les taux créditeurs	139
3. Les taux débiteurs	139
4. Les taux de l’usure	140
<hr/>	
§ 2. La situation agrégée des banques et l’analyse des risques	140
1. La structure du bilan agrégé	140
2. Le solde par type d’opérations	142
3. L’évolution des risques	146
<hr/>	
§ 3. La situation financière des banques locales	146
1. La formation du produit net bancaire	147
2. Les soldes intermédiaires de gestion	148
3. Les indicateurs de rentabilité	149
<hr/>	
<b>SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE</b>	153
§ 1. Les billets	153
<hr/>	
§ 2. Les pièces	154
<hr/>	
<b>CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L’ANNEE 2006</b>	157
<b>CONCLUSION</b>	161
<b>ANNEXE : Liste des publications</b>	163

## Avant-propos

**E**n 2006, le rôle d'observatoire économique des économies ultramarines de l'IEDOM l'a amené, en collaboration avec l'AFD et l'INSEE, dans le cadre du programme CEROM, à évaluer le PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Parmi les nombreuses études sectorielles s'intéressant à la relance de l'économie, aucune n'offrait un aperçu synthétique de la situation économique de l'archipel, pourtant riche en données statistiques et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon restait la seule au sein de la zone d'intervention de l'IEDOM à ne pas disposer de cette donnée macro-économique. Dorénavant, des comptes économiques quasi complets seront disponibles et les premières synthèses sur ces travaux ont été présentées en octobre aux acteurs économiques et publics de l'archipel.

Le PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit ainsi en 2004 à 26 073 euros par habitant. Ces résultats, proches des standards métropolitains, sont, certes, flatteurs, mais cachent une réalité économique différente. Des craintes légitimes se sont exprimées localement sur une interprétation hâtive et littérale de ce niveau de PIB comme signe « d'une économie florissante ».

En premier lieu, les comparaisons de PIB par habitant ne sont effectivement pertinentes qu'en raisonnant en parité de pouvoir d'achat, c'est-à-dire en gommant les différences de niveau de prix dans chaque espace considéré. C'est probablement l'effet en jeu à Saint-Pierre-et-Miquelon. Or, aucune comparaison spatiale de prix intégrant l'archipel n'a, à ce jour, été réalisée. Le constat est que le niveau des prix y est élevé du fait, d'une part, des coûts de transport et, d'autre part, d'un niveau de salaire relativement élevé. Il est donc concevable qu'en parité de pouvoir d'achat, l'indicateur synthétique de l'archipel soit fortement modulé, en particulier vis-à-vis de son environnement proche.

Le second point à souligner est le poids important des services non marchands dans l'économie, principalement soutenue par la dépense publique au travers de la distribution de revenus et de programmes d'investissements importants. Le PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon est presque à 50 % non marchand avec des services administrés qui représentent près de 39 % de la valeur ajoutée totale. L'étude montre qu'il est nécessaire aujourd'hui de trouver d'autres relais de croissance pour relancer un secteur marchand atone.

Permettre aux décideurs économiques et politiques de mieux appréhender le cadre macro-économique saint-pierrais, tel est l'objectif que s'est fixé l'IEDOM. Il importe que les résultats obtenus contribuent à orienter au mieux les interventions publiques et privées en faveur de l'archipel.



**Victor-Robert NUGENT**

# Synthèse

## L'évolution conjoncturelle en 2006

### *La conjoncture économique et sociale : une situation difficile*

#### ➤ *Des indicateurs économiques contrastés*

L'analyse des principaux indicateurs économiques de l'année 2006 révèle une légère détérioration du marché de l'emploi, une hausse contenue de l'indice des prix, une contraction du déficit commercial et un maintien de la consommation et des investissements des ménages et une situation difficile des entreprises.

En 2006, le marché de l'**emploi** comptait, en moyenne, 267 demandeurs d'emplois en fin de mois de catégorie 1 (recherche d'un CDI à temps plein) contre 264 en 2005. La commune de Miquelon est la principale concernée par l'augmentation du nombre de DEFM catégorie 1 (6 %). La commune de Saint-Pierre enregistre une contraction de 1,8 %. Malgré un nombre de demandeurs d'emplois supérieur au nombre d'offres proposées (93 offres de catégorie 1 proposées en 2006), certaines offres d'emplois demeurent insatisfaites. Cette situation est partiellement liée au manque de qualifications d'un grand nombre de demandeurs d'emplois. Le nombre moyen de chômeurs de longue durée (supérieure à 12 mois) a augmenté de 3,8 % entre 2005 et 2006. Ils représentent un cinquième des DEFM en catégorie 1 de l'archipel. Les femmes représentent 54 % des chômeurs de longue durée.

Du fait de l'étroitesse du marché, des coûts de transport des produits importés et des salaires relativement élevés – la majoration de salaire appliquée dans la fonction publique entraîne à la hausse les salaires du secteur privé – le **niveau des prix** est assez élevé dans l'archipel. Sur la période 1997-2004, l'indice des prix a augmenté de 18,5 % dans l'archipel contre 11,1 % au niveau national. Au 31 décembre 2006, en glissement annuel, l'indice des prix a augmenté de 1,76 % (contre 8,12 % entre 2004 et 2005).

Bien que déficitaire, la **balance commerciale** s'est contractée de 18 % en valeur par rapport à 2005, en raison de la hausse des exportations de plus de 28 % et de la contraction des importations de 14,3 % en valeur. Le **taux de couverture** s'établit ainsi à 12 %, soit une amélioration de 4 points par rapport à l'année précédente.

La consommation, l'épargne et l'investissement des **ménages** sont bien orientés. Entre décembre 2005 et décembre 2006, les crédits à la consommation et les crédits à l'habitat ont augmenté respectivement de 19 % et de 4,7 %. Les indicateurs de **vulnérabilité financière** des ménages sont en retrait : l'archipel comptait en 2006 en moyenne 23 bénéficiaires du RMI (contre 22 en 2005) ; le Fichier central des chèques de la Banque de France n'a enregistré que 176 incidents de paiement sur chèques (- 47 % par rapport à 2005), 73 personnes physiques en interdiction bancaire en moyenne (contre 87 un an plus tôt) et 30 retraits de cartes bancaires. Enfin, seuls cinq dossiers ont été déposés auprès de la commission d'examen des situations de surendettement au cours de l'année écoulée.

Les indicateurs économiques relatifs à la situation des **entreprises** sont toutefois moins favorables. Entre décembre 2005 et décembre 2006, l'encours global des crédits aux entreprises s'est contracté de 7,2 % : les crédits d'exploitation enregistrent une baisse de 26 % et les crédits à l'équipement un recul de 19,6 %. Dans le même temps, les créances douteuses enregistrent un bond de près de 47 %. Le taux global de créances douteuses des entreprises s'élève ainsi à 36,5 %, soit une hausse de 13,4 points.

### ➤ *Un appareil de production fragilisé*

Dans un contexte difficile, et compte tenu de l'importance de la commande publique sur l'économie de l'archipel<sup>1</sup>, la situation du secteur du **BTP** est difficile, et des craintes concernant l'emploi sont apparues en l'absence notamment de programmation de nouvelles opérations. Les entreprises du BTP ont manifesté leur inquiétude de ne pas atteindre un niveau d'activité garantissant l'emploi dans le secteur. Corrélativement, la population concernée par le travail saisonnier a exprimé ses craintes de ne pas réunir les conditions d'emploi ouvrant droit aux indemnités de l'Assedic pendant l'hiver.

Cette situation est aggravée par la faiblesse de trésorerie des entreprises attributaires de marchés publics, liée à une politique de distribution du crédit et/ou de gestion du risque précautionneuse de la part des établissements de crédit de la place et à quelques retards de paiement de décomptes de travaux. La **commande publique** n'a pas connu en 2006 l'évolution favorable espérée depuis deux ans : le projet de construction du nouvel hôpital demeure au stade des études techniques, le marché principal ayant été déclaré infructueux en septembre 2006. Ce projet demeure toutefois d'actualité : une enveloppe de 35 millions d'euros (au lieu de 50 millions d'euros au départ), pour un projet redimensionné, a été confirmée par le ministère de la Santé.

Suite à la mise en place du Comité régional du **tourisme** en mai 2006 et à la visite du ministre du Tourisme en septembre, un projet de développement touristique de l'archipel a été discuté avec les élus et présenté aux acteurs économique locaux. Ce schéma met en évidence la nécessité de structurer (équipements, aménagements publics, hébergements, accueil) et de vendre le produit Saint-Pierre-et-Miquelon (démarchages, partenariats, etc.). La fréquentation de l'archipel au cours de l'année 2006 a été plus restreinte qu'en 2005. Le nombre de passagers entrés sur le territoire par voie aérienne ou maritime s'inscrit en baisse de 5,8 %.

Le bilan de la campagne 2005-2006 de la **pêche artisanale** est mitigé. Les réductions de quotas imposées par le Conseil consultatif des pêches franco-canadien amputent nécessairement le niveau des prises. Le cumul de la saison, toutes espèces confondues, s'inscrit en baisse de 13,5 %, passant de 1 632 tonnes à 1 412 tonnes pour la saison 2006-2007.

---

<sup>1</sup> La moitié du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon est non-marchand : les administrations publiques soutiennent l'économie par le biais des salaires qu'elles distribuent et par une commande publique importante. Le commerce est le second secteur en terme de valeur ajoutée créée (14 %), le BTP le troisième grand secteur (11 %).

Concernant la **pêche industrielle**, le Gouvernement canadien a annoncé aux autorités françaises, en octobre 2006, son intention de ne pas dénoncer l'accord franco-canadien du 2 décembre 1994 (arrivant à terme en mars 2007) relatif aux relations réciproques entre la France et le Canada en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques dans la zone du 3 Ps. Cette non-dénonciation n'offrait toutefois aucune garantie sur les niveaux de capture attribués à l'archipel. Cependant, en raison notamment d'une meilleure exploitation des quotas et d'un transfert additionnel de droits de pêche, les prises de la pêche industrielle au cours de la saison 2006-2007 ont augmenté de 6,1 %.

#### ➤ *Une situation financière difficile des collectivités locales*

Depuis 2005, la **collectivité territoriale** a été amenée à limiter ses dépenses d'investissement à la réalisation d'un faible volume d'opérations correspondant à ses capacités de financement. Le budget prévisionnel 2006 de la collectivité – enregistrant un déséquilibre – a été transmis par le Préfet à la Chambre régionale des comptes. En décembre 2006, la collectivité a obtenu du ministère de l'Outre-mer une subvention exceptionnelle de 2,3 millions d'euros. Le budget 2005 de la **mairie de Saint-Pierre** – voté en déséquilibre – a également suscité l'intervention de la Chambre régionale des comptes, puis la mise en place, en 2006, d'un protocole de restructuration financière et de redressement budgétaire conclu avec l'Etat pour la période 2005-2007. Enfin, la **commune de Miquelon** fonctionne également sur une section d'investissement entièrement financée par des subventions. Elle a obtenu en décembre 2006 une aide exceptionnelle de 0,17 million d'euros du ministère de l'Outre-mer.

#### ➤ *Une coopération régionale active*

Plus que jamais, l'intégration régionale apparaît comme une nécessité : rien de concret en matière économique ne semble pouvoir se faire sans le Canada, omniprésent dans les lignes commerciales, tant aériennes que maritimes. Dans le cadre de l'accord relatif au développement de la coopération régionale entre Saint-Pierre et Miquelon et les Provinces atlantiques canadiennes signé à Paris en 1994, une rencontre s'est tenue à **Ottawa** au cours du mois d'octobre 2006. Elle avait pour objet la coopération en matière économique et dans le domaine des hydrocarbures. Il s'agissait essentiellement de « s'engager sur des résultats, de désigner des référents dans les différents champs d'action identifiés et de fixer un agenda ».

#### ➤ *Des perspectives d'évolution dans le cadre du contrat de projets*

Le 4<sup>e</sup> contrat de plan Etat-collectivité territoriale 2000-2004 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2006. Dans le cadre de la définition d'un futur plan ou contrat de développement pour les dix prochaines années, le montant des projets chiffrés par la collectivité s'élève à 125 millions d'euros.

La signature du nouveau **contrat de projets** Etat-collectivité territoriale 2007-2013, d'abord prévue en novembre 2006, à l'occasion d'une visite annoncée du ministre de l'Outre-mer, a été reportée en 2007. Après les nécessaires arbitrages, la contribution de l'Etat s'élèverait à 45,3 millions d'euros sur sept ans.

## *La conjoncture financière et bancaire : une situation mitigée*

### ➤ *Une progression des actifs financiers*

Au 31 décembre 2006, l'ensemble des **actifs financiers** de la clientèle s'élevait à environ 175 millions d'euros, en hausse de près de 3 % sur un an. Répartis par **agent économique**, les ménages de l'archipel détiennent une part prépondérante de ces actifs avec près de 80 %, les sociétés non financières en détenant environ 9 % et les autres agents un peu plus de 11 %. Par **nature**, ces actifs sont répartis – de manière déséquilibrée – entre les dépôts à vue (33 %), les placements liquides ou à court terme (59 %) et l'épargne à long terme (8 %).

Plus de 52 % des **dépôts à vue** sont détenus par les ménages, près de 27% par les autres agents et 21 % par les sociétés non financières. Les **placements liquides ou à court terme** sont détenus à près de 92 % par les ménages, 5 % par les autres agents et 3 % par les sociétés non financières. Enfin, l'**épargne à long terme** est entièrement constituée par les ménages, les contrats d'assurance-vie représentant près de 53 % de cet actif.

### ➤ *Une baisse des concours bancaires*

Le montant des concours bruts octroyés par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement) s'élevait au 31 décembre 2006 à un peu plus de 141 millions d'euros, en baisse de près de 5 % sur un an. Plus de 118 millions d'euros, soit environ 84% de l'encours global, sont consentis par des établissements de crédit locaux. L'encours global est réparti entre les entreprises (32 %), les ménages (51 %), les collectivités locales (16 %) et les autres agents (moins de 1 %).

Le montant global des crédits sains s'élève à plus 122 millions d'euros. L'encours sain des ménages en représente plus de 57 %, celui des entreprises environ 24 % et celui des collectivités locales près de 19 %. L'encours global des créances douteuses brutes (près de 19 millions d'euros) enregistre une hausse de plus de 5 % sur un an. Le taux global de créances douteuses atteint ainsi plus de 13 %, en hausse de plus de 1 point par rapport à 2005. Ce ratio passe à environ 16 % pour les seuls établissements de crédit locaux, étant entendu qu'ils concentrent 99 % des créances douteuses.

# Saint-Pierre-et-Miquelon en chiffres

## Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Indicateurs démographiques et économiques</b>						
Indice des prix à la consommation	1,2%	2,1%	4,0%	8,1%	1,8%	-
Population	6 316	6 316	6 316	6 316	6 125 <sup>(1)</sup>	-3,0%
Consommation d'énergie électrique (milliers de KWh)	37 936	38 216	39 508	39 418	38 873	-1,4%
Importations de ciment (tonnes)	2 477	1 882	1 693	1 926	1 290	-33,0%
Permis de construire	147	165	143	131	103	-21,4%
Créations d'entreprises	44	40	44	40	29	-27,5%
Immatriculation de véhicules de tourisme	270	192	202	153	172	12,4%
Population active <sup>(2)</sup>	3 198	3 198	3 198	3 198	3 198	0,0%
Nombre de DEFM catégorie 1 (au 31 décembre)	278	252	283	252	250	-0,8%
Allocataires du RMI (nombre moyen)	29,1	22	24	22	23	1,6%
Personnes physiques en interdiction bancaire (au 31 décembre)	82	98	91	81	64	-21,0%
Dossiers de surendettement déposés	3	10	5	11	6	-45,5%
Nombre de passagers à l'aéroport	31 474	33 294	32 313	28 047	29 142	3,9%
Importations (milliers d'euros)	65 355	66 644	59 846	68 204	58 473	-14,3%
Exportations (milliers d'euros)	5 777	6 821	5 476	5 462	6 998	28,1%
<b>Indicateurs sectoriels</b>						
Pêche artisanale (prises en tonnes)	1 601	1 837	1 842	1 632	1 412	-13,5%
Pêche industrielle (prises en tonnes)	1 968	1 719	1 862	1 738	1 844	6,1%
Trafic aérien (passagers entrés dans l'archipel)	13 226	13 497	13 241	12 128	11 831	-2,4%
Trafic maritime (passagers entrés dans l'archipel)	17 918	16 035	13 478	14 804	13 552	-8,5%
<b>Indicateurs financiers (millions d'euros)</b>						
Concours courants bancaires des EC locaux	88,65	101	125	124	118	-5,1%
Ménages	54,4	59	65	63	65	3,2%
Entreprises	32,1	40	44	46	43	-6,1%
Autres agents	2,1	2	2	1	1	-4,9%
Taux de créances douteuses brutes	3,3%	4,4%	7,2%	14,4%	15,8%	+1,4 pt
Total des actifs financiers (hors assurance vie)	153,5	165,6	167,9	162,2	167,5	3,3%
Ménages (hors assurance vie)	123,1	131,8	132,7	130,1	131,7	1,2%
Entreprises	16,2	17,2	15,9	14,7	15,4	5,0%
Autres agents	14,2	16,6	19,3	17,4	20,5	17,6%

(1) recensement INSEE mars 2006

(2) recensement INSEE 1999

# CHAPITRE I

## Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

---

## INTRODUCTION

---

La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon compte 6 125 habitants<sup>1</sup>, dont près de 90 % sur l'île de Saint-Pierre. En huit ans, l'archipel a perdu 3 % de sa population.

En 2006, une première évaluation du Produit intérieur brut (PIB) de l'archipel portant sur 2004 a été réalisée dans le cadre du programme CEROM (Comptes économiques rapides de l'outre-mer). Le PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit à 26 073 euros par habitant. L'archipel se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale (98 % du PIB par habitant) et pointe parmi les cinq premières régions françaises. Cependant, ce PIB est à relativiser en raison de la structure non marchande de l'économie.

La proximité géographique de l'archipel avec le Canada, d'une part, et son éloignement de la France métropolitaine, d'autre part, placent la question de l'intégration régionale au cœur des préoccupations des acteurs économiques et politiques locaux. La création d'un groupe de travail chargé de mettre en place une stratégie de coopération économique entre l'archipel et le Canada atlantique a vu le jour au cours de l'année 2006.

Compte tenu des relations étroites qui lient l'archipel à la France métropolitaine – Etat membre de la Communauté européenne (CE) – la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon est membre de l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM). A ce titre, l'archipel bénéficie du Fonds européen de développement (FED). En juin 2006, la Commission européenne a signé la convention de financement, précisant les termes de l'utilisation de l'aide budgétaire européenne. Le montant du Document unique de programmation (DOCUP) s'élève à 12,8 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> Recensement INSEE mars 2006.

# Section 1

## Les principales caractéristiques de l'économie

---

### § 1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

---

En 1946, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon devient un Territoire d'outre-mer (TOM), doté d'une assemblée consultative territoriale et d'une représentation au Parlement français. L'archipel conserve ce statut jusqu'à ce que la loi n°76-664 du 19 juillet 1976 relative à l'organisation de Saint-Pierre-et-Miquelon l'érige en Département d'outre-mer (DOM). Ce statut visait une intégration accentuée de l'archipel dans l'ensemble français, tout en tenant compte de ses spécificités historiques et géographiques.

La loi n°85-595 du 11 juin 1985 transforme le DOM en Collectivité territoriale de la République, dotée d'un Conseil territorial et d'un Conseil économique et social. La représentation de l'Etat est alors assurée par un préfet, chef des services de l'Etat, dont certains sont mis à la disposition de la collectivité. La collectivité exerce les compétences attribuées aux Conseils généraux et régionaux, conserve ses compétences fiscales et douanières (déjà maintenues en 1976) et retrouve ses compétences (détenues avant 1976) en matière d'urbanisme et de logement.

L'article 74 de loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République a établi une nouvelle classification juridique des « collectivités d'outre-mer ». Ces dernières se substituent aux territoires d'outre-mer (TOM) et aux collectivités d'outre-mer à statut particulier, à savoir Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. L'organisation de ces collectivités a été maintenue provisoirement, jusqu'à ce que leur statut soit arrêté par une loi organique.

Le 31 octobre 2006, le Sénat a approuvé les projets de loi organique n°359 (2005-2006) et loi ordinaire n°360 (2005-2006) portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. L'article 6 du titre II complète et modernise le statut de Saint-Pierre-et-Miquelon. La collectivité, dont le Conseil territorial compte 19 membres, exerce à la fois les compétences des départements et des régions (à l'exception de celles relatives à la construction et à l'entretien des collèges et lycées). Elle a désormais vocation à être régie par les dispositions législatives applicables à ces deux catégories de collectivités. La codification de son statut dans la nouvelle partie IV du code général des collectivités territoriales lève à présent les incertitudes sur les dispositions applicables dans l'archipel.

Compte tenu de la géographie de l'archipel, deux communes complètent la division administrative de la collectivité : la commune de Saint-Pierre et celle de Miquelon-Longlade. L'Etat est représenté par un préfet et l'archipel dispose d'un député, d'un sénateur et d'un conseiller économique et social.

## 1. LES CODES DES IMPOTS ET DES DOUANES

Le système fiscal et douanier de l'archipel relève de la compétence exclusive du Conseil territorial. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes comme la TVA.

L'archipel dispose d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

## 2. LE CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

Afin de relancer l'économie et de promouvoir la diversification des activités – pour palier les difficultés du secteur de la pêche du début des années 1990 –, l'archipel s'est doté d'un dispositif d'aide à l'investissement : le « Code local des investissements ».

### CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

#### ● Dispositions générales

Le code local des investissements permet aux entreprises, après agrément de la Commission locale d'aide à l'investissement, d'obtenir une exonération d'impôts (impôts sur les sociétés, impôts sur les revenus distribués, patente et impôts fonciers) de 5 à 10 ans, ainsi qu'une exonération des droits de douanes et taxes perçus à l'importation (droits de douanes, taxes et octroi de mer) sur leurs équipements.

#### ● Conditions d'éligibilité

Le bénéfice de ces avantages fiscaux et douaniers est subordonné à l'octroi d'un agrément. Les entreprises doivent présenter des engagements minimaux en termes d'investissement (allant de 15 000 à 75 000 euros selon les secteurs d'activités), d'embauche au cours du premier exercice et de participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés, à réaliser selon un calendrier précis. La participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés doit s'élever au minimum à 20 % de l'investissement réalisé.

#### ● Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux et douaniers, les entreprises inscrites régulièrement au Répertoire des métiers, ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles qui exercent de façon continue leur activité dans l'archipel, peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

#### ● Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une « Indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements, ainsi que de ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au Code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale (cf. « La pêche artisanale », Chapitre II – Section 2).

### 3. LA LOI PROGRAMME POUR L'OUTRE-MER

La Loi de programme pour l'Outre-mer (LOPOM) n°2003-660, adoptée le 21 juillet 2003 – plus connue sous le nom de « Loi Girardin » –, vise à promouvoir le développement économique durable de tous les territoires d'outre-mer.

Les points d'application de cette loi concernent l'emploi, la fiscalité, le logement, la continuité territoriale, l'actualisation du droit de l'outre-mer et le renforcement des capacités financières des collectivités locales. Les principales dispositions de la LOPOM concernent :

- l'allégement des charges sociales pour les entreprises ;
- l'allégement des charges d'exploitation des entreprises de transport aérien et maritime ;
- le renforcement du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes diplômés ;
- l'extension des contrats jeunes en entreprises ;
- les dispositifs de défiscalisation au titre de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés pour les investissements outre-mer (augmentation de la durée de validité du dispositif, hausse du seuil général d'agrément des investissements, etc.) ;
- la mise en place d'une dotation de l'Etat aux régions et collectivités territoriales d'outre-mer en vue de développer le trafic aérien entre ces collectivités et le territoire métropolitain.

### 4. LA REGLEMENTATION DES PRIX

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. Le décret n°88-1048 du 17 novembre 1988 a toutefois établi une liste des secteurs pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, notamment celui du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

---

## § 2. LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

---

Saint-Pierre-et-Miquelon est une collectivité d'outre-mer, située dans l'Atlantique Nord, dans l'embouchure du Saint-Laurent et au centre des Grands Bancs de Terre-Neuve. L'archipel se trouve à 4 750 kilomètres de Paris et 20 kilomètres des côtes sud de la province canadienne de Terre-Neuve ; Montréal se situe à 1 220 kilomètres à l'ouest. D'une superficie totale de 242 km<sup>2</sup>, il se compose de trois îles : Saint-Pierre, la plus petite avec environ 30 km<sup>2</sup>, Miquelon et Langlade, reliées par un isthme de sable. Par 47° Nord, Saint-Pierre-et-Miquelon se trouve à la même latitude que la ville de Nantes, cette dernière jouissant toutefois de la dérive nord-atlantique alors que l'archipel subit les effets du courant froid du Labrador.

Les données démographiques du dernier recensement de la population – réalisé en mars 2006 – dénombrent une population de 6 125 habitants, dont 5 509 à Saint-Pierre et 616 à Miquelon. Entre les recensements de 1999 et de 2006, la population de l’archipel a diminué de 191 habitants (109 à Saint-Pierre et 82 à Miquelon), soit une baisse totale de 3 % (– 1,9 % à Saint-Pierre et – 11,7 % à Miquelon).

L’étude démographique complète et définitive de l’INSEE n’étant pas encore disponible, les informations ci-dessous font référence au recensement de la population de 1999.

La pyramide des âges souligne un certain vieillissement de la population de l’archipel. Les personnes de 60 ans et plus représentaient 15,5 % de la population en 1999 contre 13,2 % en 1990 ; cette tranche d’âge reste néanmoins moins nombreuse qu’en métropole où en 1999 les plus de 60 ans représentaient 21,3 % de la population totale. La part des moins de 20 ans passe de 30 % en 1990 à 26,9 % en 1999, soit un niveau proche de la métropole (24,6 %).

Les habitants de l’archipel sont essentiellement de nationalité française : en 1999, seuls 46 habitants ont déclaré une nationalité étrangère, contre 105 en 1990. La proportion des habitants nés hors du territoire est passée de 11,8 % à près de 24 %.

En 2006, 83 naissances (73 à Saint-Pierre et 10 à Miquelon) et 55 décès (49 à Saint-Pierre et 6 à Miquelon) ont été enregistrés par les services de l’état civil.

#### Evolution de la population

	Février 1974	Mars 1982	Mars 1990	Mars 1999	Variations	
					1990/1982	1999/1990
<b>Par lieu de naissance</b>						
Nés sur le territoire	5 150	5 213	5 537	4 786	6,2%	-13,6%
Nés hors du territoire	690	824	740	1 530	-10,2%	106,8%
<b>Total</b>	<b>5 840</b>	<b>6 037</b>	<b>6 277</b>	<b>6 316</b>	<b>4,0%</b>	<b>0,6%</b>
<b>Par lieu de résidence</b>						
Saint-Pierre	5 232	5 416	5 580	5 618	3,0%	0,7%
Miquelon	608	621	697	698	12,2%	0,1%
<b>Total</b>	<b>5 840</b>	<b>6 037</b>	<b>6 277</b>	<b>6 316</b>	<b>4,0%</b>	<b>0,6%</b>
<b>Par groupe d’âge</b>						
Moins de 20 ans	2 520	2 242	1 885	1 701	-15,9%	-9,8%
De 20 à 59 ans	2 705	3 047	3 564	3 631	17,0%	1,9%
60 ans et plus	615	748	828	984	10,7%	18,8%
<b>Total</b>	<b>5 840</b>	<b>6 037</b>	<b>6 277</b>	<b>6 316</b>	<b>4,0%</b>	<b>0,6%</b>

Sources : INSEE, Préfecture

En 1999, quelque 2 415 ménages ont été recensés à Saint-Pierre-et-Miquelon, avec en moyenne 2,6 personnes par ménage, contre 2,4 en métropole.

Le parc de logements de l’archipel est constitué de 2 415 résidences principales (2 155 à Saint-Pierre et 260 à Miquelon-Langlade), de 443 résidences secondaires (217 à Saint-Pierre et 226 à Miquelon-Langlade) et de 104 logements vacants (85 à Saint-Pierre et 19 à Miquelon-Langlade).

---

## § 3. LA STRUCTURE DE L'ECONOMIE DE L'ARCHIPEL

---

Mené conjointement par l'IEDOM, l'INSEE et l'AFD, le programme CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) a, au cours de l'année 2006, réalisé une évaluation du Produit intérieur brut de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette étude offre un aperçu synthétique de la situation économique de l'archipel.

En 2004, le PIB total de l'archipel s'élevait à 161,1 millions d'euros, soit un PIB par habitant de 26 073 euros. Saint-Pierre-et-Miquelon se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale (98 % du PIB par habitant) et parmi les cinq premières régions françaises. Le PIB par habitant de l'archipel est supérieur à celui de son environnement économique proche (Terre-Neuve et Labrador et Canada). Il se situe en deuxième position si l'on compare l'archipel aux régions ultrapériphériques européennes. Cependant, ces comparaisons masquent une réalité un peu différente, l'activité étant essentiellement soutenue par la dépense publique, le secteur marchand de son côté, étant atone.

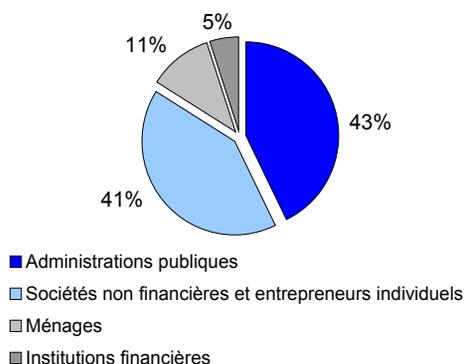
### 1. LA STRUCTURE DE PRODUCTION

#### 1.1 Répartition de la valeur ajoutée par agents économiques

La fin de la grande pêche, qui date du début des années 1990, a fortement bouleversé la structure de l'économie de l'archipel. Les activités marchandes (transformation des produits de la pêche, avitaillement, etc.), qui ont longtemps été à l'origine des richesses de Saint-Pierre-et-Miquelon, ont nettement cédé le pas au secteur non marchand.

La valeur ajoutée de l'archipel s'élevait en 2004 à près de 149 millions d'euros. Cette richesse est pour près de 43 % le fait des administrations publiques qui soutiennent l'économie par le biais des salaires qu'elles distribuent et par une commande publique importante. Les sociétés non financières et les entrepreneurs individuels en créent 41 %, devant les ménages (11 %) et les institutions financières (5 %).

#### Répartition de la valeur ajoutée par agents économiques



Source : CEROM

en millions d'euros

	%	Valeur
Administrations publiques	43%	63,8
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	41%	61,0
Ménages	11%	16,5
Institutions financières	5%	7,4
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>148,7</b>

Source: CEROM

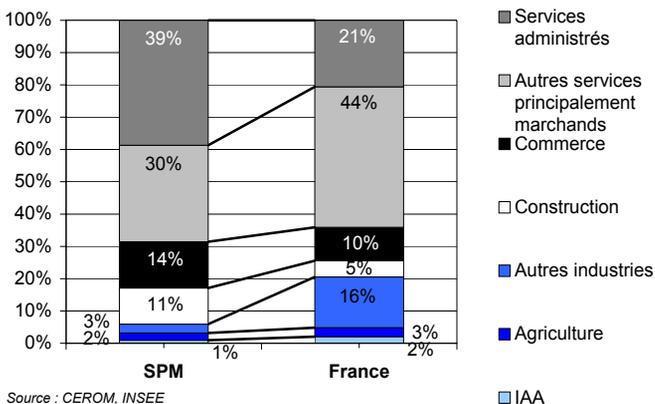
## 1.2 Répartition de la valeur ajoutée par secteurs d'activité

La contribution sectorielle à la valeur ajoutée de l'archipel affiche une très large prédominance du secteur tertiaire (83 %).

L'économie de l'archipel est pauvre en industries et en services marchands. Elle est largement dominée par l'administration, le commerce et la construction. Ces trois secteurs concentrent les deux tiers de la création de richesse. Les seuls services administrés représentent 39 % de la valeur ajoutée<sup>1</sup>, soit quasiment deux fois plus qu'en France.

Le commerce est le second secteur en termes de valeur ajoutée créée (14 %). Il était également le deuxième employeur après l'administration<sup>2</sup>. La construction, troisième grand secteur d'activité (11 %), dépend largement de la commande publique. Les investissements des administrations dans ce domaine sont plus forts qu'au niveau national ou dans les autres départements d'outre-mer, relativement à leurs dépenses courantes. En France, ce secteur représente 5 % de la valeur ajoutée totale. Les autres industries contribuent pour 16 % de la valeur ajoutée en France, ne créent que 3 % de la valeur ajoutée à Saint-Pierre-et-Miquelon.

### Répartition comparée de la valeur ajoutée



<sup>1</sup> Le PIB non marchand est principalement constitué de l'activité des administrations publiques. Mais il comprend également les activités des ménages qui ne résultent pas d'une activité marchande. Il s'agit des loyers fictifs, de l'auto-consommation en produits agricoles et de l'auto-construction.

<sup>2</sup> Recensement de la population de 1999.

## 2. LES COMPTES ECONOMIQUES

### 2.1 Equilibre ressources / emplois de l'économie

L'approche « production » (somme des valeurs ajoutées + impôts sur les produits collectés – subventions sur les produits versés), ci-avant présentée, est à mettre en parallèle avec l'approche « demande ». Cette dernière consiste à évaluer le PIB en estimant la consommation finale des agents économiques et en mesurant l'investissement (formation brute de capital fixe), les variations de stocks, les exportations et les importations<sup>1</sup>.

Les dépenses de consommation finale s'élevaient à plus de 193 millions d'euros, dont 56 % étaient le fait des ménages, 43 % des administrations publiques et 1 % des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Les ménages, autant que les administrations publiques, sont au cœur de la dynamique de création de richesse.

La demande en investissement représente près d'un quart du PIB, contre 19,5 % au niveau national. Cela s'explique en partie par l'absence de sociétés de location de matériels dans l'archipel, obligeant les entreprises à investir plutôt qu'à louer, et par le côté incitatif du code local des investissements pour les entreprises.

Les exportations de l'archipel sont faibles (5,1 % du PIB). Parallèlement, les importations sont importantes (49,1 % du PIB), compte tenu de la forte demande intérieure. Il en découle un taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) à peine supérieur à 10 %, mais un degré d'ouverture vers l'extérieur (exportations + importations/PIB) proche du niveau national (54,2 % contre 51,2 %).

Ressources et emplois de l'économie de l'archipel		en millions d'euros
		Valeur
<b>Produit intérieur brut</b>		<b>161,1</b>
+ Valeur ajoutée marchande		68,2
+ Valeur ajoutée non marchande		80,5
+ Impôts sur produits		14,3
- Subventions sur produits		1,9
<b>Total des ressources</b>		<b>161,1</b>
+ Dépenses de consommation finale		193,1
(+ dont ménages		108,1
(+ dont administrations publiques		82,7
(+ dont ISBLSM		2,3
+ Formation brute de capital fixe		40,2
+ Variation de stocks		-1,2
+ Exportations		8,3
- Importations		79,2
<b>Total des emplois</b>		<b>161,1</b>

Source: CEROM

<sup>1</sup> Il ne s'agit pas uniquement des importations et exportations de biens mais également celles des services (services de santé, etc.).

## 2.2 Structure des revenus

L'analyse de la structure économique de l'archipel a permis d'évaluer le niveau de rémunération des agents économiques. Les revenus des salariés (salaires et traitements bruts + cotisations sociales) s'élèvent à 114 millions d'euros. Ainsi, le revenu disponible par habitant est plus élevé que la moyenne métropolitaine de 8 %<sup>1</sup>.

Dans la formation du revenu des ménages, les salaires sont plus importants qu'au niveau national (64 % contre 44 %), notamment en raison de la majoration de rémunération des fonctionnaires et de la proportion plus importante de personnes occupant un emploi qu'en métropole. A l'inverse, les retraités sont proportionnellement moins nombreux : les retraites et pensions ne représentent que 11 % des revenus, contre 17 % au niveau national.

### Structure du revenu des ménages

	Saint-Pierre-et-Miquelon	France
<b>Revenu d'activité</b>	<b>67,9%</b>	<b>54,5%</b>
<i>Salaires</i>	64,2%	44,1%
<i>EBE et revenus mixtes</i>	3,7%	10,3%
<b>Revenus de remplacement</b>	<b>17,9%</b>	<b>26,5%</b>
<i>Retraites et pensions</i>	11,3%	16,7%
<i>Revenus liés au chômage</i>	3,1%	2,3%
<i>Prestations familiales et bourses d'études</i>	3,0%	3,9%
<i>Aides au logement</i>	0,0%	1,2%
<i>Invalidité dépendance</i>	0,4%	1,9%
<i>RMI et aides sociales</i>	0,1%	0,5%
<b>Revenus du patrimoine</b>	<b>14,2%</b>	<b>19,1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source: CEROM, INSEE (année 2000)

Malgré un niveau de revenu élevé, soutenu par les revenus d'activités, les ménages disposaient en 2004, d'une capacité de financement négative. Cette situation n'est pourtant pas usuelle car les actifs financiers globaux détenus par les ménages de l'archipel sont pourtant bien supérieurs à ceux possédés dans les DOM ou à Mayotte. A Saint-Pierre-et-Miquelon, le taux d'épargne en 2004 n'est que de 10,1 %, la consommation occupant une place prépondérante. Un effet prix des biens et services pèse sur la consommation des ménages.

<sup>1</sup> A Saint-Pierre-et-Miquelon, 65 % des foyers fiscaux sont imposables, contre 52 % au niveau national. Le revenu net imposable est de 19 929 euros contre 16 411 au niveau national.

## Section 2

# L'évolution des principaux indicateurs

### § 1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

#### 1. LA STRUCTURE ET LA REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE

En 1999, la population active s'établissait à 3 198 personnes, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 1990. La population totale n'évoluant pratiquement pas, le taux d'activité passe ainsi de 60,7 % en 1990 à 63,2 % en 1999. Cette évolution est liée à l'augmentation de l'emploi féminin et à la création d'emplois, favorisée par les aides de soutien à l'emploi mises en place par l'Etat et la Collectivité territoriale.

##### Estimation de l'emploi

	1990	1999	Répartition	Variations 1999/1990
Population active, dont :	2 981	3 198	100,0%	7,3%
- Salariés du privé	1 598	1 644	51,4%	2,9%
- Fonctionnaires	804	825	25,8%	2,6%
- Non-salariés	302	321	10,0%	6,3%
- Chômeurs	277	408	12,8%	47,3%
Taux d'activité (1)	0,607	0,632		2,5 points

Source : INSEE

(1) Rapport entre la population active (actifs ayant un emploi, chômeurs, militaires du contingent) et la population totale en âge de travailler (15 ans et plus).

La répartition hommes/femmes évolue vers une féminisation de la population active. Les femmes représentent 42,5 % de la population active ayant un emploi, contre seulement 35,5 % en 1990. Le taux d'activité des femmes passe ainsi de 44,3 % en 1990 à 53,5 % en 1999 et 27,6 % d'entre elles exercent un emploi à temps partiel. A l'inverse, le taux d'activité des hommes baisse, passant de 73,1 % en 1999 à 77 % en 1990. Une nette majorité de la population active (85,8 %) occupe un emploi à temps complet, alors que 14,2 % exerce un emploi à temps partiel ; les emplois à temps partiel sont essentiellement exercés par des femmes (84,32 %). Les jeunes de moins de 24 ans représentent 9 % de la population active.

La situation de l'emploi a été profondément modifiée suite à l'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue en 1992. Après une période de recours au Fonds national pour l'emploi, les pouvoirs publics ont mis en place un grand nombre de mesures visant à maintenir l'emploi. Le premier employeur de l'archipel est l'administration, mais un transfert d'activité de la main-d'œuvre masculine s'est effectué vers le secteur du bâtiment et des travaux publics, dépendant de la commande publique.

## Répartition de la population active ayant un emploi selon l'activité économique

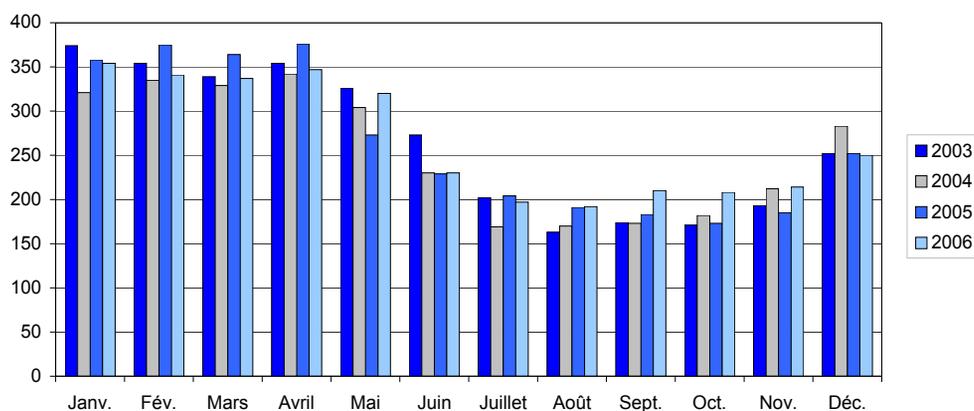
	1999	Répartition	Répartition métropole
Population active ayant un emploi, dont :	2 790	100,0%	100,0%
Agriculture	76	2,7%	4,1%
Industrie	194	7,0%	18,4%
Construction	261	9,4%	5,8%
Tertiaire, dont :	2 259	81,0%	71,7%
- commerce	418	15,0%	13,2%
- transports	150	5,4%	4,4%
- activités financières	79	2,8%	3,0%
- activités immobilières	7	0,3%	1,2%
- services aux entreprises	126	4,5%	12,3%
- services aux particuliers	257	9,2%	7,4%
- éducation, santé, action sociale	490	17,6%	18,9%
- administration	732	26,2%	11,3%

Source : INSEE

## 2. L'EVOLUTION DU CHOMAGE

Le marché de l'emploi se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux conditions climatiques. Traditionnellement, toutes les activités extérieures (BTP, agriculture, etc.) sont mises en suspens entre les mois de décembre et d'avril. Les chiffres du chômage indiqués ci-après ne sont pas corrigés des variations saisonnières.

Evolution des demandes d'emploi en fin de mois (catégorie 1)



Source: DTEFP, Statcan

En 2006, la reprise des activités a été tardive. Le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) en catégorie 1 (recherche d'un CDI à temps plein) n'a sensiblement diminué qu'au mois de juin (230 contre 320 en mai). En revanche, l'arrivée tardive de l'hiver en fin d'année 2006 a permis de prolonger la saison plus que d'accoutumée. Au total, le nombre d'actifs à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1) a augmenté de 1,1 %, avec 267 personnes en 2006 contre 264 en 2005. Pour mémoire, l'archipel comptait en moyenne 254 DEFM catégorie 1 en 2004 et 265 en 2003.

Le nombre moyen de demandeurs d'emplois en catégorie 1, 2 et 3 (recherche d'un CDI ou d'un CDD à temps plein ou partiel) a augmenté de 1,2 % par rapport à 2005.

Le Service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a enregistré une hausse du nombre de DEFM en catégorie 1 de 6 % à Miquelon, mais une contraction de 1,8 % à Saint-Pierre. Les possibilités d'emploi sont en effet plus limitées dans la grande île qu'à Saint-Pierre, où sont installés la plupart des entreprises et des employeurs potentiels.

Les offres d'emploi en catégorie 1 ont nettement augmenté, passant de 65 en 2005 à 93 en 2006. Malgré un nombre de demandeurs d'emplois supérieur aux offres proposées, il arrive que certaines offres d'emplois restent insatisfaites. Cette situation s'explique notamment par le manque de qualifications d'un grand nombre de demandeurs d'emplois. Plus des trois quarts des DEFM en catégorie 1 ont un niveau d'études inférieur ou égal au Brevet, ou diplômes de même niveau (BEP, CAP, etc.). Seuls 16,5 % ont un niveau d'études supérieur ou égal au baccalauréat et 3 % attestent au minimum d'une licence.

Le nombre moyen de chômeurs de longue durée (supérieure à 12 mois) a augmenté de 3,8 % entre 2005 et 2006. Ils représentent un cinquième des DEFM en catégorie 1 de l'archipel. Les femmes représentent 54 % des chômeurs de longue durée.

#### Situation du marché de l'emploi au 31 décembre

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Demandeurs d'emploi en fin de mois</b>						
de mois	278	252	283	252	250	-0,8%
- hommes	152	149	151	140	144	2,9%
- femmes	126	103	132	112	106	-5,4%
<b>% de demandeurs d'emploi selon l'âge</b>						
- moins de 26 ans	25,5%	25,0%	25,8%	23,8%	24,8%	+ 1 pt
- 26 à 49 ans	66,9%	64,3%	63,3%	66,3%	64,4%	- 1,9 pt
- 50 ans et plus	7,6%	10,7%	10,9%	9,9%	10,8%	+ 0,9 pt
<b>% de chômeurs de longue durée</b>						
	14,7%	17,5%	16,3%	24,6%	18,8%	- 5,8 pts

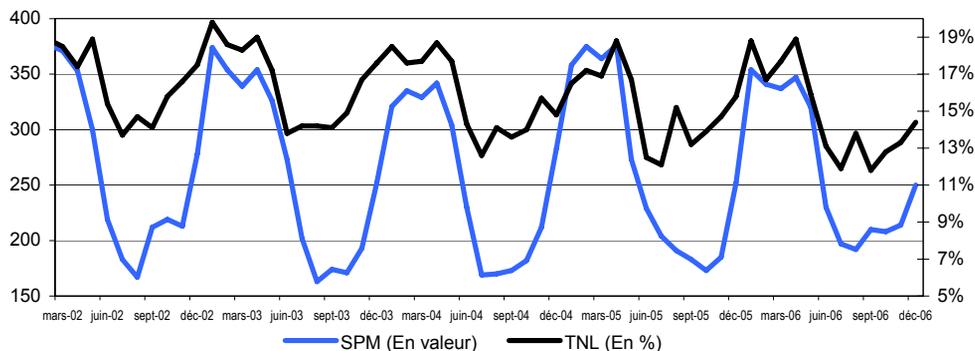
Source : DTEFP

Les secteurs d'activité ayant enregistré le plus grand nombre de DEFM en catégorie 1 sont le bâtiment et les travaux publics (16 %), les personnels de services aux personnes et à la collectivité (14 %) et les personnels de la vente et de la distribution (14 %). Viennent ensuite les personnels de services administratifs et commerciaux, les transports et la logistique concentrant 9 % des DEFM catégorie 1, la mécanique, l'électricité et l'électronique 6 %, l'agriculture et la pêche 5 % et, enfin, l'hôtellerie 3 %.

Les secteurs du BTP, du transport et de la logistique, de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique, suivis de l'agriculture et de la pêche sont les plus touchés par les variations saisonnières. Les hommes, majoritaires dans ces secteurs, sont, de fait, plus exposés aux aléas saisonniers que les femmes. Les femmes recherchent davantage des postes dans les services d'aide à la personne, aux collectivités et dans les services administratifs.

L'évolution comparée du chômage à Saint-Pierre-et-Miquelon (en nombre) et dans les provinces voisines de Terre-Neuve et Labrador (en pourcentage de la population active et en données non corrigées des variations saisonnières) présente un certain parallélisme, révélant une conjoncture régionale relativement proche. A titre d'information, en 2006, le taux de chômage moyen à Terre-Neuve et Labrador s'est élevé à 14,9 % (contre 15,3 % en 2005). Le taux le plus faible a été enregistré au mois de septembre (11,8 %) alors que le mois d'avril affichait un taux de 18,9 %<sup>1</sup>.

**Comparaison de l'évolution du chômage entre Terre-Neuve et Labrador et Saint-Pierre-et-Miquelon**



### 3. LES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI ET A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans l'archipel, le Service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a pour mission de mettre en œuvre, sous l'autorité du préfet, la politique de l'Etat en matière de soutien à l'emploi, d'insertion et de formation professionnelle. Elle met également en application les décisions du Conseil territorial dans ces domaines.

<sup>1</sup> Source : Statistiques Canada, Enquête sur la population active - enquête n° 3 701.

Les DOM et les collectivités territoriales d'outre-mer bénéficient de mesures spécifiques en matière d'emploi. Ces dernières sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben du 25 juillet 1994, de la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la Loi programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003.

Au début des années 1990, la France a fait le choix d'une politique en faveur de l'emploi reposant sur la réduction ciblée du coût du travail via d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement des cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Saint-Pierre-et-Miquelon, au même titre que les autres départements français, bénéficie de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat emploi solidarité (CES), du Contrat emploi consolidé (CEC), du Contrat emploi jeune (CEJ)) ou encore des réductions de cotisations sociales patronales.

Depuis 1994, trois lois relatives à l'outre-mer se sont succédées. Les pouvoirs publics ont mis en place un système de soutien à l'emploi spécifique aux DOM et aux collectivités territoriales. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne, à savoir :

- un taux de chômage élevé chez les jeunes (24,8 % des demandeurs d'emploi à Saint-Pierre-et-Miquelon sont des jeunes de moins de 26 ans au 31 décembre 2006) ;
- un faible niveau de qualification des demandeurs d'emplois (plus des trois quarts des DEFM en catégorie 1 de l'archipel ont un niveau d'études inférieur ou égal au Brevet) ;
- un nombre important de personnes bénéficiaires des minima sociaux (dans l'archipel le nombre de personnes bénéficiaires des minima sociaux est faible, en moyenne 22,8 bénéficiaires du RMI en 2006).

Des dispositifs et incitations visant à favoriser l'accès des jeunes à la formation et l'emploi ont vu le jour. Les DOM bénéficient, par exemple, du Contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux allocataires du RMI ou encore du Contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM), version domienne du contrat initiative emploi métropolitain, qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où, en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire.

Un dispositif spécifique d'exonérations des charges sociales a été mis en place en 1994, puis renforcé par la loi du 13 décembre 2000 et par la loi du 21 juillet 2003. Afin d'alléger le coût du travail des secteurs les plus touchés par la concurrence (le tourisme notamment), l'assiette des exonérations de charges sociales est modulée selon le secteur d'activité. Outre l'aspect sectoriel, le mécanisme général de ces allègements diffère quelque peu du mécanisme métropolitain. Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon), qui diminue à mesure que le salaire augmente et s'annule lorsque le salaire atteint environ 1,6 SMIC, le dispositif domien porte sur l'intégralité des cotisations patronales de Sécurité sociale jusqu'à un plafond de 1,3 SMIC.

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (dite loi Borloo) a créé de nouveaux contrats destinés aux personnes rencontrant des difficultés particulières à l'emploi : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Dans le cadre de cette loi, les dispositifs CIA et CAE n'ont subi aucune modification. En revanche le Contrat emploi solidarité (CES) a pris fin en mars 2006 et les Contrats emploi consolidé (CEC) sont limités aux seules conventions en cours.

## 2.1 Mesures de soutien à l'emploi

Les principaux dispositifs en vigueur sur l'ensemble du territoire national concernent l'exonération de charges sociales patronales pendant 24 mois pour l'embauche du premier salarié, ou encore l'abattement de 30 % sur les cotisations patronales de charges sociales en cas d'embauche ou de passage d'un emploi à temps partiel en contrat à durée indéterminée.

Les dispositions issues de la loi d'orientation pour l'outre-mer ont été pleinement appliquées. Les principales mesures sont :

– l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale : elle concerne toutes les entreprises de moins de 10 salariés mais également celles exposées à la concurrence, à savoir l'agriculture, l'industrie, le tourisme, l'hôtellerie-restauration, la presse et la production audiovisuelle, les énergies renouvelables, la pêche, l'aquaculture, et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. En 2006, les exonérations sectorielles ont porté sur un montant de 4,556 millions d'euros contre 4,736 millions d'euros en 2005, soit une baisse de 3,8 % ;

– l'aide à la création d'entreprise : elle peut atteindre 7 320 euros et est accordée aux créateurs d'entreprise de moins de 30 ans ; 5 dossiers d'aide ont été acceptés en 2006 dans le cadre de projets initiative jeune (PIJ), pour un montant de 19 626 euros (– 23,6 % par rapport à 2005).

## 2.2 L'insertion professionnelle

### Mesures individuelles d'aide à l'insertion professionnelle

	2002	2003	2004	2005	2006
Contrat emploi solidarité	28	36	30	16	-
Contrat emploi consolidé	7	6	6	4	-
Contrat d'accès à l'emploi	14	18	18	18	15
Emploi jeune	5	-	-	-	-
Nouveaux emplois / Nouveaux services	5	-	-	-	-
Projet initiative jeune (volet formation)	26	32	20	21	27
Stage individuel d'Insertion et formation à l'emploi	8	15	6	4	8

Source : DTEFP

La Commission territoriale d'insertion et le Comité technique d'insertion de l'archipel, créés le 27 janvier 1999, assurent la promotion des actions d'insertion professionnelle. Ils sont composés de représentants de l'ANPE, des Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Saint-Pierre et de Miquelon, de l'Association pour la formation continue (AFC) et, depuis le 2 novembre 2000, du Conseil général.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 organise l'extinction progressive des contrats emploi solidarité et la limitation des contrats emploi consolidé aux seules conventions en cours (expliquant ainsi l'absence de ce type de contrats en 2006). Ces derniers sont remplacés par les contrats d'accès à l'emploi.

Dans l'archipel, les CAE du secteur marchand concernent principalement les secteurs du BTP et du commerce et profitent majoritairement aux jeunes ayant un faible niveau de qualification et aux chômeurs de longue durée. En 2006, 15 contrats de ce type ont été conclus.

#### 4. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle vise à assurer une meilleure adéquation entre les besoins exprimés par les entreprises et le niveau de formation des demandeurs d'emploi et des salariés. Les deux opérateurs locaux en charge de la formation professionnelle sont la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, et des métiers (CACIM) et l'Association pour la formation continue (AFC). En 2006, plus de 672 000 euros ont été consacrés à la formation professionnelle. Les ressources dédiées à ce programme proviennent à hauteur de 62,8 % du fonds pour la formation professionnelle, doté par l'Etat et le Conseil territorial.

Les dispositions prises en faveur de la formation professionnelle englobent des mesures spécifiques à l'outre-mer. Notamment, le Projet Initiative Jeune, composé de deux volets :

- un volet formation destiné à inciter les jeunes à une formation en mobilité ;
- un volet création constituant la seule opportunité existante d'attribution de subventions, liée à la création ou la reprise d'une activité indépendante.

En 2006, les mesures du ministère de l'Outre-mer (loi d'orientation et loi programme) ont permis à 27 personnes de bénéficier du volet formation du projet initiative jeune. Au titre du deuxième volet, cinq projets ont été soutenus.

## § 2. LES SALAIRES ET LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

### 1. L'EVOLUTION DU SMIC ET DES PRINCIPAUX SALAIRES

Le décret n°2006-751 du 29 juin 2006 revalorise le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) brut de 3,05 %. Le SMIC horaire brut passe ainsi de 8,03 € à 8,27 €.

Evolution des salaires (en fin d'année)	en euros					Variations 2006/2005
	2002	2003	2004	2005	2006	
SMIC horaire brut	6,83	7,19	7,61	8,03	8,27	3,0%
Bâtiment et travaux publics (1)	11,62	12,62	12,62	12,62	13,77	9,1%
Employé Interpêche (2)	10,51	10,92	11,14	11,39	11,61	1,9%
Fonctionnaire (3)	1 794,92	1 776,97	1 799,54	1 910,00	1 947,82	2,0%

Sources : DTEFP, Préfecture, Interpêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

(2) Salaire horaire brut des manutentionnaires

(3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

Le salaire horaire des manutentionnaires de l'usine locale de transformation de poissons *Interpêche* a enregistré une légère augmentation, passant de 11,39 euros en 2005 à 11,61 euros en 2006, soit une variation de 1,9 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, il est passé à 11,90 euros.

Deux augmentations du traitement net des fonctionnaires sont intervenues au cours de l'année 2006. L'indice minimal de référence de traitement mensuel dans la fonction publique a été majoré à 279 au 1<sup>er</sup> juillet et à 280 au 1<sup>er</sup> novembre. Au total, ces augmentations ont atteint 2 % en 2006.

## 2. LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

Institué par la loi n°88-1.088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 et modifié par la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, le revenu minimum d'insertion (RMI) garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge. Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant une ou plusieurs personnes à charge.

Jusqu'au 30 novembre 2003, le versement des allocations était effectué par la Caisse de prévoyance sociale (CPS), pour le compte de l'Etat, sur les fonds de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS) et sur financement du Fonds pour l'emploi des départements d'outre-Mer (FEDOM). Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2003, le versement des allocations est à la charge du Conseil territorial. La DASS assure pour le compte de ce dernier les missions de secrétariat des comités techniques d'insertion (CTI), de coordination des programmes territoriaux d'insertion (PTI) et de suivi des bénéficiaires.

### 2.1 La population des « RMistes »

Le nombre moyen d'allocataires du RMI a faiblement varié entre 2005 et 2006, passant de 22,4 personnes à 22,8 (+ 1,8 %). Le montant des allocations consacré aux bénéficiaires du RMI a augmenté de 13,8 %, notamment en raison de la hausse du montant moyen des allocations versées (455,07 euros, soit une variation de 11,9 % par rapport à 2005). Le nombre d'allocataires varie sur l'année entre 18 et 27 bénéficiaires par mois.

#### Population bénéficiaire du RMI

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Nombre moyen de bénéficiaires	29,1	22,2	24,3	22,4	22,8	1,8%
Montant consacré (en milliers d'euros)	118	90	103	109	124	13,8%

Source : Caisse de prévoyance sociale

### 2.2 Situation des allocataires

Depuis 2005, il y a plus d'allocataires du RMI féminins (66,7 %) que masculins (33,3 %). Ces derniers ont diminué de 26 % alors que le nombre d'allocataires féminins a progressé de 24,7 %.

La proportion de personnes seules a augmenté de 8,3 % par rapport à 2005, alors que celle des couples a diminué de plus de moitié (- 57,1 %). La proportion de personnes seules sans enfant à charge est supérieure (51,3 %) à celle avec enfant à charge (48,7 %).

La majeure partie des bénéficiaires du RMI a entre 25 et 39 ans (58,2 %). Compte tenu du faible nombre de bénéficiaires du RMI, la forte variation du nombre de « RMistes » de moins de 25 ans ne reflète pas un phénomène inquiétant.

#### Profil des allocataires

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Hommes	40,4%	48,6%	56,8%	45,7%	33,3%	-26,0%
Femmes	59,6%	51,4%	43,2%	54,3%	66,7%	24,7%
Personnes seules (a)	91,5%	86,9%	87,0%	89,6%	95,6%	8,3%
- sans personne à charge	63,5%	69,0%	60,0%	54,3%	51,3%	41,1%
- avec personne à charge	28,0%	17,9%	27,0%	35,3%	48,7%	-13,0%
Couple (b)	8,5%	13,1%	13,0%	10,4%	4,4%	-57,1%
<b>Total (a) + (b)</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>
Allocataires de moins de 25ans (c)	1,3%	3,2%	3,2%	2,6%	4,4%	71,4%
Allocataires entre 25 et 39 ans (d)	42,9%	42,3%	49,8%	58,0%	58,2%	1,9%
Allocataires de plus de 39 ans (e)	55,9%	54,5%	47,0%	39,4%	37,4%	-3,8%
<b>Total (c) + (d) + (e)</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>

Source : Caisse de prévoyance sociale

Le tableau ci-après classe les bénéficiaires du RMI selon l'activité professionnelle qu'ils exerçaient avant de percevoir l'allocation. Plus de 58 % des allocataires étaient des chômeurs non indemnisés. Leur proportion a nettement augmenté (+ 36,8 %) entre 2005 et 2006. Le renforcement des modalités d'accès à l'assurance chômage explique en partie la plus grande représentation de cette catégorie. L'ouverture des droits aux allocations de chômage est conditionnée à une période minimale de cotisations de six mois, s'avérant parfois restrictive pour les travailleurs saisonniers (BTP, pêche, etc.).

#### Situation professionnelle des allocataires

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Salariés	5,9%	12,3%	18,5%	19,7%	8,1%	-58,5%
Contrats emplois solidarité	19,9%	0,9%	12,7%	8,6%	0,7%	-91,3%
Chômeurs indemnisés	5,9%	17,8%	5,8%	6,3%	9,5%	52,9%
Chômeurs non indemnisés	6,5%	35,2%	37,7%	43,5%	58,6%	36,8%
Pensionnés	11,7%	1,4%	-	-	-	-
Travailleurs indépendants	20,5%	-	-	2,6%	0,4%	-85,7%
Sans activité	29,6%	32,4%	25,4%	19,3%	22,7%	19,2%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0%</b>

Source : Caisse de prévoyance sociale

Le tableau ci-après indique la répartition des allocataires en fonction de leur logement. La population des « RMIstes » bénéficie de l'entraide familiale, notamment en matière de logement. Quelque 40 % des bénéficiaires de l'allocation sont hébergés à titre gratuit par leurs proches.

#### Situation des allocataires par rapport au logement

	2002	2003	2004	2005	2006
Propriétaires	19,4%	16,4%	12,3%	12,1%	9,0%
Hébergés	38,2%	53,9%	59,6%	65,3%	40,0%
Locataires sociaux	6,8%	4,6%	6,7%	3,4%	4,0%
Locataires du privé	33,7%	20,5%	21,4%	18,0%	43,0%
Maison de retraite	1,3%	4,6%	0,0%	1,2%	0,0%
Sans logement	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	5,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Caisse de prévoyance sociale

### § 3. L'INFLATION

L'inflation a ralenti en 2006 comparativement à 2005, année au cours de laquelle l'ensemble des prix, notamment ceux des produits énergétiques, avait enregistré une forte accélération. Ainsi, en moyenne annuelle<sup>1</sup>, l'inflation a atteint 5,7 % en 2006 contre 6,6 % en 2005. En glissement annuel<sup>2</sup>, le ralentissement est encore plus perceptible : 1,8 % au mois de décembre 2006 contre 8,1 % au mois de décembre 2005.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer la hausse modérée du niveau général des prix :

- en premier lieu, la baisse du prix du fioul de chauffage (3,8 %) et des carburants (2,2 %), dont les pondérations dans le panier de consommation de l'archipel sont importantes ;

- la dépréciation du dollar canadien par rapport à l'euro et le contrôle de l'inflation par les autorités canadiennes (l'indice annuel moyen des prix s'élève à 2 % en 2006) ont limité le phénomène d'inflation importée dont souffre l'archipel. Entre décembre 2005 et décembre 2006, le dollar canadien s'est déprécié de 9,4 %.

<sup>1</sup> Le calcul en moyenne consiste à comparer la moyenne des 12 indices mensuels de l'année à la moyenne des 12 indices de l'année précédente. Ainsi, à Saint-Pierre-et-Miquelon, les prix ont augmenté de 5,7 % entre 2005 et 2006

<sup>2</sup> Le calcul en glissement annuel consiste à comparer un mois particulier au même mois de l'année précédente. Une inflation de 1,8 % au mois de décembre 2006 signifie que les prix ont augmenté de 1,8 % entre les mois de décembre 2005 et 2006.

	Pondération	INDICE			
	2006	2003 (1)	2004 (2)	2005 (3)	2006 (4)
<b>Alimentation</b>	<b>2 723</b>	<b>101,1</b>	<b>99,7</b>	<b>104,7</b>	<b>102,6</b>
Viande de boucherie	349	101,8	93,3	104,9	101,2
Fruits et légumes frais	235	99,7	100,8	105,4	101,8
Boissons	398	99,2	102,4	104,8	103,3
Fromages	228	104,3	102,6	105,3	103,0
<b>Produits manufacturés hors tabac</b>	<b>4 646</b>	<b>103,5</b>	<b>104,4</b>	<b>112,1</b>	<b>101,0</b>
Véhicules et accessoires	623	103,2	100,8	106,5	101,9
Fioul de chauffage	962	114,3	112,5	142,2	96,2
Carburants	513	107,4	115,6	123,6	97,8
<b>Services</b>	<b>2 195</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>104,2</b>	<b>102,3</b>
Loyer et entretien logement	575	101,9	102,4	101,1	103,0
Restaurant et café	384	100,8	100,1	102,6	104,2
<b>Ensemble hors tabac</b>	<b>9 564</b>	<b>102,1</b>	<b>102,1</b>	<b>108,0</b>	<b>101,8</b>
<b>Ensemble avec tabac</b>	<b>10 000</b>	<b>102,1</b>	<b>104,0</b>	<b>108,1</b>	<b>101,8</b>

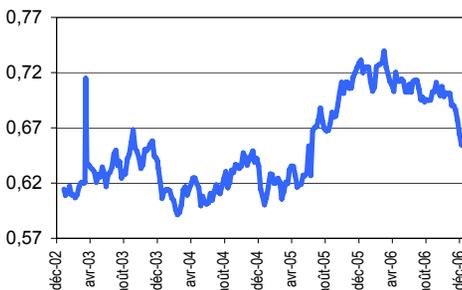
Source : Préfecture

(1) Base 100 en décembre 2002 (2) Base 100 en décembre 2003

(3) Base 100 en décembre 2004 (4) Base 100 en décembre 2005

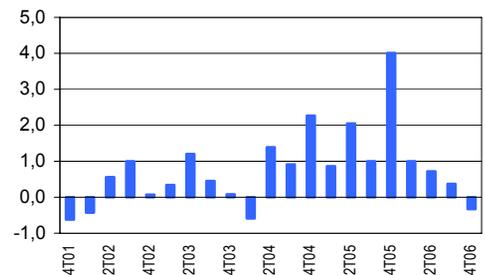
Parmi les principales composantes du panier de consommation, l'alimentation (2,6 %) et les services (2,3 %) sont les catégories les plus fortement touchées par la hausse des prix en 2006, tandis que les produits manufacturés (hors tabac) enregistrent une plus faible augmentation (1,0 %). Dans le détail, en dehors des prix du fioul de chauffage et des carburants, les baisses annuelles de prix les plus significatives sur l'année concernent les produits pharmaceutiques (- 7,8 %) et les services de santé (- 4,4 %). En revanche, les hausses les plus importantes concernent certains produits alimentaires comme les volailles (+ 7,7 %) ou les produits à base de céréales (+ 6,1 %), le mobilier (8,0 %), la quincaillerie et les articles de ménage (8,9 %) ou encore les transports de proximité (7,9 %).

**Cours de la devise canadienne**  
(en euros)



Source : banque-france.fr

**Variation trimestrielle de l'indice des prix à la consommation** (en %)



Source : Préfecture

---

## § 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

---

### 1. LES IMPORTATIONS

En 2006, le total des importations s'élève à 58,473 millions d'euros. Les importations se sont contractées en valeur de 14,3 % après une hausse de près de 14 % en 2005. Elles retrouvent ainsi un niveau proche de 2004.

Dans la mesure où près des trois-quarts des importations de l'archipel proviennent du Canada, ce sont les mouvements de l'euro par rapport à la devise canadienne de même que les fluctuations du prix des matières énergétiques et plus généralement de l'inflation importée du Canada qui expliquent en grande partie les évolutions de la valeur des importations – hausse en 2005 et baisse en 2006.

L'approche par secteur révèle cependant des évolutions non homogènes en termes de prix et donne quelques indications quant aux effets de volumes :

- les importations de produits alimentaires (près de 20 % du total des importations) ont diminué en valeur de 5,2 % ;

- la valeur des importations de produits pétroliers, qui représente plus d'un cinquième des importations de l'archipel, ne s'est contractée, en revanche, que de 1,1 % alors que dans le même temps les quantités importées diminuaient de 10 % ;

- les importations de la catégorie « autres produits » qui inclue les produits nécessaires à la construction (produits bruts) et les biens manufacturés de consommation courante ont expérimenté une contraction de près de 21 %. Cette évolution reflète à la fois les divers effets prix évoqués ci-dessus mais également un effet volume. En effet, l'activité du BTP n'ayant pas été très dynamique en 2006, les importations de produits bruts ont enregistré une baisse ;

- enfin, la valeur des mouvements d'entrepôts (correspondant notamment à l'importation de poissons destinés à la transformation) est en baisse de 8,7 %.

L'origine géographique des importations a faiblement évolué :

- en valeur, ce sont les importations en provenance des autres pays étrangers (essentiellement du Canada) qui enregistrent les contractions les plus sévères (– 20,2 %). La valeur des importations de produits en provenance de l'Union européenne (essentiellement de la France métropolitaine) s'est contractée de 3,5 %. La part des importations en provenance des pays de l'Union européenne s'élève à 39,5 %, contre 60,5 % pour les autres pays étrangers ;

- la proximité géographique du Canada explique la part plus importante des autres pays étrangers dans les fournisseurs de produits de l'archipel. La France métropolitaine reste le deuxième fournisseur de Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Valeur des importations**

en milliers d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Produits</b>						
Produits alimentaires	11 896	12 157	11 974	12 136	11 500	-5,2%
Produits pétroliers	8 079	9 058	7 572	12 011	11 873	-1,1%
Autres produits	43 689	43 795	39 273	42 959	34 098	-20,6%
Mouvement des entrepôts	1 691	1 634	1 027	1 098	1 002	-8,7%
<b>Total</b>	<b>65 355</b>	<b>66 644</b>	<b>59 846</b>	<b>68 204</b>	<b>58 473</b>	<b>-14,3%</b>
<b>Provenance</b>						
Union européenne	26 623	27 532	24 197	23 527	22 703	-3,5%
Autres pays étrangers	37 036	37 478	34 622	43 576	34 768	-20,2%
Mouvement des entrepôts	1 691	1 634	1 027	1 098	1 002	-8,7%

Source : Service des douanes

**2. LES EXPORTATIONS**

Les exportations de l'archipel sont constituées des produits de la pêche et des provisions de bord, qui correspondent exclusivement aux activités de soutage (remplissage des réservoirs). Globalement en 2006, les exportations ont progressé de 28,1 % en valeur.

Les exportations concernant les seuls produits de la pêche ont augmenté de 32,6 % en valeur et de 33,3 % en volume. Deux types de biens alimentaires tirent vers le haut les exportations, à savoir les « poissons frais ou congelés » et les « poissons salés, fumés, séchés et œufs de poissons ». Ces deux catégories d'exportations ont davantage progressé en valeur (avec respectivement + 28,6 % et + 75 %) qu'en volume (+ 11,5 % et + 54,2 %). Les « poissons frais ou congelés », essentiellement composés de morue, restent la première source de revenu à l'exportation. En dehors des « mollusques » (- 44,3 % en valeur et - 50,5 % en volume), toutes les catégories d'exportation ont augmenté.

Les provisions de bord ont diminué de 8,2 % en valeur. Cette évolution est liée à la baisse de la fréquentation portuaire par les navires de pêche et de commerce.

Par ailleurs, la hausse des mouvements d'entrepôts, par rapport à une année 2005 morose, contribue à l'amélioration du niveau des exportations de l'archipel (+ 57,1 % en valeur).

Compte tenu des fluctuations des dollars américain et canadien par rapport à l'euro, les ventes des produits de la pêche s'orientent de plus en plus vers le marché européen. Après avoir été historiquement le premier débouché, avec notamment le port de Boston, l'Amérique du Nord se retrouve en troisième position derrière l'Espagne et la France. En 2006, les parts de marché des produits de la pêche s'élèvent, en valeur, à :

- 16,2 % pour les Etats-Unis (12,3 % en 2005 et 19,1 % en 2004) ;
- 26,0 % pour la France (21,1 % en 2005 et 11,2 % en 2004) ;
- 35,1 % pour l'Espagne (25,7 % en 2005 et 4,1 % en 2004).

Il y a donc une réorganisation géographique des exportations de l'archipel, via une diversification des débouchés, afin de limiter la dépendance vis-à-vis du marché américain et la fragilité résultant des fluctuations du dollar face à l'euro.

<b>Valeur des exportations</b>						en milliers d'euros
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Produits de la pêche</b>	<b>4 875</b>	<b>6 275</b>	<b>5 066</b>	<b>4 863</b>	<b>6 448</b>	<b>32,6%</b>
Poisson frais ou congelé	595	2 239	1 274	1 955	2 514	28,6%
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	617	682	499	462	808	75,0%
Crustacés frais, réfrigérés	634	361	852	583	597	2,3%
Mollusques frais, congelés	58	5	65	392	218	-44,3%
Mouvements des entrepôts	2 971	2 988	2 376	1 471	2 311	57,1%
<b>Provisions de bord</b>	<b>902</b>	<b>546</b>	<b>410</b>	<b>599</b>	<b>550</b>	<b>-8,2%</b>
<b>Total</b>	<b>5 777</b>	<b>6 821</b>	<b>5 476</b>	<b>5 462</b>	<b>6 998</b>	<b>28,1%</b>
<b>Destination</b>						
Union européenne	465	801	1 194	2 709	4 709	73,8%
Autres pays étrangers	4 411	4 205	3 872	2 154	1 739	-19,3%
Provisions de bord	902	546	410	599	550	-8,2%

Source : Service des douanes

<b>Volume des exportations</b>						en tonnes
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Produits de la pêche</b>	<b>1 272</b>	<b>1 292</b>	<b>1 415</b>	<b>1 342</b>	<b>1 789</b>	<b>33,3%</b>
Poisson frais ou congelé	128	331	293	631	703	11,5%
Poisson salé, fumé et séché et oeufs de poisson	201	198	138	134	207	54,2%
Crustacés frais, réfrigérés	99	57	117	113	143	26,8%
Mollusques frais, congelés	15	0	13	31	15	-50,5%
Mouvement des entrepôts	829	706	854	433	720	66,3%

### 3. LA BALANCE COMMERCIALE

<b>Balance commerciale (1)</b>						en milliers d'euros
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Importations	65 355	66 644	59 846	68 204	58 473	-14,3%
<i>Dont Union européenne</i>	26 623	27 532	24 197	23 527	22 703	-3,5%
Exportations	5 777	6 821	5 476	5 462	6 998	28,1%
<i>Dont Union européenne</i>	465	801	1 194	2 709	4 709	73,8%
<b>Solde commercial</b>	<b>-59 578</b>	<b>-59 823</b>	<b>-54 370</b>	<b>-62 742</b>	<b>-51 475</b>	<b>-18,0%</b>
Taux de couverture	8,8%	10,2%	9,2%	8,0%	12,0%	+ 4 pts

Source : Service des douanes

(1) Y compris les mouvements des entrepôts

En 2006, le déficit commercial de l'archipel s'est contracté de 18 %. Cette évolution est liée à une progression des exportations de 28,1 % et à une baisse des importations de 14,3 %. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) enregistre ainsi une hausse de 4 points par rapport à 2005. Depuis le début des années 2000, le taux de couverture se maintient dans une fourchette relativement stable.

## § 5. LES FINANCES PUBLIQUES

### 1. LES COMPTES DES COMMUNES

Les deux communes de l'archipel sont confrontées aux mêmes difficultés budgétaires. L'augmentation plus rapide des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement se traduit par une dégradation des taux d'épargne brute, ne permettant pas de dégager une capacité d'autofinancement suffisante au lancement de programmes d'investissements.

#### 1.1 La commune de Saint-Pierre

##### Comptes administratifs de la commune de Saint-Pierre

en milliers d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
+ Recettes réelles de fonctionnement	8 236	8 667	8 927	9 836	9 493	-3,5%
- Dépenses réelles de fonctionnement (dont intérêt de la dette)	7 683 (518)	8 313 (499)	8 414 (440)	8 611 (640)	8 594 (407)	-0,2% -36,4%
<b>= Epargne brute</b>	<b>553</b>	<b>354</b>	<b>513</b>	<b>1 225</b>	<b>899</b>	<b>-26,6%</b>
- Amortissement de la dette	990	739	444	1 002	1 068	6,6%
<b>= Epargne nette</b>	<b>-437</b>	<b>-385</b>	<b>69</b>	<b>223</b>	<b>-169</b>	<b>-175,8%</b>
+ Recettes propres d'investissement	2 832	2 242	2 108	2 403	1 490	-38,0%
- Dépenses d'équipement	3 039	2 343	1 798	2 337	1 063	-54,5%
<b>= Besoin de financement</b>	<b>-644</b>	<b>-486</b>	<b>379</b>	<b>289</b>	<b>258</b>	<b>-10,7%</b>
+ Emprunts nouveaux	1 364	46	81	69	0	-100,0%
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>720</b>	<b>-440</b>	<b>460</b>	<b>358</b>	<b>258</b>	<b>-27,9%</b>
+/- Fonds de roulement au 01/01	-854	-134	-574	-114	244	-314,0%
<b>= Fonds de roulement (31/12)</b>	<b>-134</b>	<b>-574</b>	<b>-114</b>	<b>244</b>	<b>502</b>	<b>105,7%</b>

#### La capacité d'épargne

La commune de Saint-Pierre dispose d'une faible marge de manœuvre pour influencer sur l'évolution défavorable de ses comptes. Elle ne maîtrise que 20 % de ses recettes de fonctionnement, 72 % de ses dépenses de fonctionnement étant des charges obligatoires. Le taux d'épargne brute est de 9,5 %, alors que la norme est de 15 %. La commune a signé avec l'Etat un protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier. Dans le cadre de ce dispositif, couvrant la période 2005-2007, elle s'est engagée sur des objectifs de gestion pluriannuels. En contrepartie, deux subventions d'équilibre lui ont été versées en 2005 et en 2006, respectivement de 650 K€ et de 435 K€. La commune est toutefois en quête de dotations pérennes permettant de couvrir les opérations particulières à sa charge.

## L'investissement

La commune de Saint-Pierre se trouve astreinte à une logique de financement de ses investissements par des subventions. En 2006, son taux d'endettement est de 60,3 % et son effort d'investissement de 12 %. La faiblesse des financements oblige la mairie à opérer des choix stratégiques dans ses investissements et à reporter d'une année sur l'autre un certain nombre de travaux nécessaires.

## La trésorerie

Grâce à la subvention d'équilibre et à une amélioration de la gestion de la commune, le fonds de roulement est redevenu positif depuis deux ans (502 K€). Il demeure toutefois faible, ne représentant que 17,1 jours de dépenses totales. Les restes à réaliser s'élèvent à 516 K€, ce qui laisse un déficit net de 15 K€.

### 1.2 La commune de Miquelon

#### Comptes administratifs de la commune de Miquelon

en milliers d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
+ Recettes réelles de fonctionnement	1 765	1 663	1 701	1 635	1 787	9,3%
- Dépenses réelles de fonctionnement (dont intérêt de la dette)	1 796 (13)	1 666 (12)	1 745 (13)	1 726 (12)	1 754 (22)	1,6% 83,3%
<b>= Epargne brute</b>	<b>-31</b>	<b>-3</b>	<b>-44</b>	<b>-91</b>	<b>33</b>	<b>-136,3%</b>
- Amortissement de la dette	23	24	26	27	40	48,1%
<b>= Epargne nette</b>	<b>-54</b>	<b>-27</b>	<b>-70</b>	<b>-118</b>	<b>-7</b>	<b>-94,1%</b>
+ Recettes propres d'investissement	535	427	333	336	949	182,4%
- Dépenses d'équipement	608	221	484	436	525	20,4%
<b>= Besoin de financement</b>	<b>-127</b>	<b>179</b>	<b>-221</b>	<b>-218</b>	<b>417</b>	<b>-291,3%</b>
+ Emprunts nouveaux	0	0	0	175		-100,0%
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>-127</b>	<b>179</b>	<b>-221</b>	<b>-43</b>	<b>417</b>	<b>-1069,8%</b>
+/- Fonds de roulement au 01/01	158	31	188	-33	-76	130,3%
<b>= Fonds de roulement (31/12)</b>	<b>31</b>	<b>210</b>	<b>-33</b>	<b>-76</b>	<b>341</b>	<b>-548,7%</b>

## La capacité d'épargne

Comme la commune de Saint-Pierre, la commune de Miquelon ne maîtrise que 15 % de ses recettes de fonctionnement. Ces dernières sont constituées des versements du Conseil territorial, d'EDF et de l'Etat (dotation globale de fonctionnement). En 2006, son taux d'épargne brute est redevenu positif à hauteur de 2,3 %.

Le faible niveau d'épargne brute dégagée est lié à des recettes réelles de fonctionnement peu élevées et stables alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté.

## L'investissement

La commune de Miquelon avait cessé de recourir à l'emprunt depuis 2002 afin de ne pas aggraver sa situation financière. En 2006, elle a dû toutefois emprunter pour l'acquisition d'un camion de pompier, une subvention avait été inscrite mais non accordée. Le niveau d'endettement est ainsi passé de 10,2 % à 18 % et l'effort d'investissement de 26,1 % à 29,2 %.

## La trésorerie

Fin 2006, le fonds de roulement redevient positif et représente 53,9 jours de dépenses totales contre 35,5 jours en 2003. Ce niveau est satisfaisant, étant admis qu'une encaisse couvrant entre 30 et 60 jours de dépenses totales suffit à satisfaire les éventuels besoins de trésorerie (343 K€). Les restes à réaliser s'élèvent à 300 K€, générant ainsi une trésorerie nette de 43 K€.

## 2. LES COMPTES DU CONSEIL TERRITORIAL

### Comptes administratifs de la commune de la Collectivité territoriale

en milliers d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
+ Recettes réelles de fonctionnement	22 256	22 340	21 972	22 798	24 413	7,1%
- Dépenses réelles de fonctionnement (dont intérêt de la dette)	18 606 (1 397)	19 306 (1 212)	19 565 (1 070)	20 382 (987)	20 575 (969)	0,9% -1,8%
<b>= Epargne brute</b>	<b>3 650</b>	<b>3 034</b>	<b>2 407</b>	<b>2 416</b>	<b>3 838</b>	<b>58,9%</b>
- Amortissement de la dette	2 604	2 926	2 928	3 013	2 754	-8,6%
<b>= Epargne nette</b>	<b>1 046</b>	<b>108</b>	<b>-521</b>	<b>-597</b>	<b>1 084</b>	<b>-281,6%</b>
+ Recettes propres d'investissement	13 690	10 849	9 460	9 148	10 090	10,3%
- Dépenses d'équipement	16 305	13 094	11 656	12 563	14 870	18,4%
<b>= Besoin de financement</b>	<b>-1 569</b>	<b>-2 137</b>	<b>-2 717</b>	<b>-4 012</b>	<b>-3 696</b>	<b>-7,9%</b>
+ Emprunts nouveaux	296	2 927	431	3 185	78	-97,6%
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 273</b>	<b>790</b>	<b>-2 286</b>	<b>-827</b>	<b>-3 618</b>	<b>337,5%</b>
+/- Fonds de roulement au 01/01	1 102	-171	620	-1 666	-2 493	49,6%
<b>= Fonds de roulement (31/12)</b>	<b>-171</b>	<b>619</b>	<b>-1 666</b>	<b>-2 493</b>	<b>-6 111</b>	<b>145,1%</b>

## La capacité d'épargne

Après avoir fortement chuté au cours des années précédentes, l'épargne brute de la collectivité s'est stabilisée en 2004 et en 2005 à hauteur de 2,4 M€. En 2006, elle atteint le niveau de 3,8 M€, essentiellement lié à l'obtention d'une subvention de 2,3 M€. Hors résultat exceptionnel, l'épargne brute s'établit à 1,6 M€. Ce niveau demeure insuffisant pour assurer le remboursement annuel de la dette qui s'élève à 2,7 M€.

## **L'investissement**

Entre 2000 et 2003, le niveau moyen des dépenses d'investissement s'élève à 10,382 M€, représentant un effort moyen d'investissement de 37,7 %. Depuis 2003, la collectivité territoriale a dû limiter fortement ses dépenses d'équipement, en raison de sa faible épargne nette, mais aussi pour rétablir son fonds de roulement. En 2006, compte tenu de la subvention de 2,3 M€, le niveau d'investissement a augmenté, passant de 8,65 M€ en 2005 à 11,7 M€.

## **Fonds de roulement**

Afin de restaurer l'équilibre financier de la collectivité, deux prêts de 1,5 M€ chacun ont été octroyés par l'AFD, au titre des exercices 2004 et 2005. Ces concours n'ont toutefois pas permis de rétablir le fonds de roulement qui demeure négatif à - 2,493 M€ à fin 2005. En 2006, la baisse de l'épargne brute et le maintien du niveau d'investissement grèvent un peu plus le fonds de roulement qui s'établit en fin d'exercice à - 6,1 M€. Les restes à réaliser s'élèvent à 0,86 M€ et le résultat net à - 6,96 M€.

### **3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - LE CONTRAT DE PLAN ETAT COLLECTIVITE TERRITORIALE**

En janvier 2001, l'Etat et la Collectivité territoriale ont signé le quatrième contrat de plan portant sur une période initiale de quatre ans (2000-2004). Les dépenses, estimées à plus de 30 millions d'euros, devaient être supportées à environ 16 millions d'euros par l'Etat et 14 millions d'euros par le Conseil territorial. Trois avenants au contrat ont, depuis, été signés afin de :

- modifier les clés de répartition des financements, pour tenir compte des difficultés financières de la Collectivité ;
- redéfinir certaines actions programmées ;
- proroger au 31 décembre 2006 la date d'achèvement de cet accord et permettre ainsi la préparation du prochain contrat de développement.

Les ministères techniques ont contribué à hauteur de 72 % à ce contrat de plan, les 28 % restant ayant été pris en charge par le ministère de l'Outre-mer. Les plus gros contributeurs sont les ministères de l'Outre-mer (28 %), de la Santé (21 %), de l'Emploi et de la Formation professionnelle (15 %), et de l'Equipement, des Transports et du Logement (13 %). Le bilan établi à la fin 2006 se présente comme suit :

- 89 % des dépenses prises en charge par l'Etat ont été déléguées à la Préfecture de l'archipel ;
- 84 % des délégations ont été engagées ;
- 69 % des sommes prévues dans le contrat de plan ont été versées.

Les mandatements s'élèvent à :

- 90 % pour le ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Affaires rurales ;
- 70 % pour le ministère de la Santé ;
- 62 % pour le ministère de l'Outre-mer ;
- 100 % pour les ministères du Tourisme, de la Culture, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Au total, 71 % du contrat de plan ont été mandatés par les ministères techniques.

Les principaux programmes et actions de ce contrat de plan s'articulent autour de quatre volets :

– un volet diversification économique (41 %) :

l'Etat et la Collectivité participent à ce premier volet respectivement à hauteur de 60 % et 40 %. Les mandatements de l'Etat atteignent 76 % des participations prévues alors que ceux de la collectivité dépassent les sommes initialement prévues, pour atteindre 154 %. Ce volet du contrat de plan vise notamment à promouvoir et valoriser les produits de la pêche (aquaculture, etc.), les activités agricoles (élevage, maraîchage, etc.) et le développement des activités touristiques. La diversification économique doit également s'accompagner d'actions de formation destinées à conforter l'emploi existant ou à faciliter le développement d'activités nouvelles ;

– un volet aménagement et transport (19 %) :

les mandatements s'élèvent respectivement à 84 % et 109 % des participations prévues. Les investissements en matière d'aménagement et de transport sont destinés essentiellement au développement des centres urbains de l'archipel et au désenclavement des îles. Le contrat prévoit notamment un aménagement du réseau routier, le réaménagement du centre ville de Saint-Pierre, la remise en état des ouvrages d'art sur les routes principales et l'élargissement de la piste de l'aéroport de Miquelon ;

– un volet santé (24 %) :

il concerne uniquement la reconstruction du centre hospitalier François Dunan. Les participations de l'Etat et de la Collectivité à ce volet s'élèvent respectivement à 21 % et 28 % de leur contribution au contrat de plan. Seuls les mandatements de l'Etat (66 % des participations prévues) ont, à ce jour, été effectués ;

– un volet environnement, cadre de vie et culture (16 %) :

les taux de participation de l'Etat et de la Collectivité à ce volet s'élèvent respectivement à 14 % et à 18 % de leur contribution au contrat de plan. Les mandatements atteignent respectivement 26 % et 61 % des participations prévues. Dans le cadre du contrat de plan, un intérêt tout particulier est porté à la protection du milieu naturel (protection et valorisation du littoral, reboisement, etc.). Il est également prévu une modernisation des équipements sportifs et de loisirs (construction d'une salle de spectacles, salle omnisports).

A fin 2006, le taux de réalisation de l'Etat dans le contrat de plan 2000-2006 s'établit à 68,7 % ; celui de la Collectivité territoriale à 63,2 %.

---

## § 6. LA COOPERATION INTERNATIONALE

---

### 1. LA COOPERATION REGIONALE

Faisant suite aux antagonismes qui opposèrent les gouvernements français et canadien après la réduction de la zone économique exclusive de l'archipel et l'instauration du moratoire sur la pêche à la morue, les nombreuses négociations menées pour sortir du conflit ont abouti à la signature d'un accord de pêche, paraphé le 10 novembre 1994 à Ottawa et signé le 2 décembre à Paris. En vue de développer la coopération entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces maritimes du Canada, l'accord de pêche fut assorti d'un accord de coopération régionale. En application de cet accord, une Commission mixte de coopération régionale a été créée en mai 1996. Son objectif est d'associer les deux parties afin de tisser des relations durables sur les plans culturel, social, technique, environnemental et économique. La Commission se réunit une fois par an, alternativement dans l'archipel ou au Canada.

Suite aux rencontres franco-canadiennes qui se sont tenues en octobre 2006 à Ottawa et à la visite dans l'archipel de l'adjoint au Chef de la mission économique de Montréal du 25 au 27 octobre, il a été décidé de créer un groupe de travail chargé de mettre en place une stratégie de coopération économique entre l'archipel et le Canada atlantique.

La Société de développement et de promotion de l'archipel (SODEPAR), soutenue par le Conseil territorial, et mandatée par le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, tente d'identifier les opportunités d'affaires potentielles (échanges commerciaux, investissements, entrée des produits dans l'Union européenne, etc.) et de définir les obstacles à la valorisation de ces opportunités. Les conclusions de ces travaux d'enquête sont transmises sous la forme de propositions à la Commission mixte de coopération régionale.

Si des liens ont déjà vu le jour en matière d'éducation, de santé ou encore de collaboration pour le sauvetage en mer, les dernières discussions ont été davantage axées sur le tourisme, la protection de l'environnement, le traitement des déchets et le domaine sensible des hydrocarbures. L'objectif des récentes réunions franco-canadiennes revêt un caractère économique et commercial. Certains atouts méritent d'être approfondis, notamment ceux de la liberté fiscale et de l'emplacement stratégique par rapport à l'Europe dont jouit l'archipel. Jusqu'à présent, les relations entre l'archipel et le Canada s'établissaient d'Etat à Etat. Désormais, l'archipel souhaite passer directement par les gouvernements provinciaux canadiens, qui disposent davantage de prérogatives en matière de développement économique que le gouvernement fédéral.

Plusieurs dossiers sont en cours :

– le dossier relatif au principe de dérogation à la règle d'origine reste au cœur des préoccupations. Il concerne principalement la transformation des produits de la mer. Cette règle vise à déterminer l'origine d'un produit et les droits de douanes s'y appliquant. Si la valeur ajoutée du produit de l'archipel dépasse 50 % de la valeur totale du produit, ce produit d'origine étrangère, mais transformé localement, serait admis en exonération totale des droits de douanes sur le marché européen. En 2005, deux dérogations avaient été obtenues, relatives aux filets de morue salés et morues entières salées, et aux coquilles Saint-Jacques fraîches ou surgelées. Une industrie locale de transformation des produits de la pêche souhaiterait obtenir une dérogation concernant les crevettes, mais le dossier est toujours en suspens ;

– l'exploitation pétrolière dans la zone économique exclusive de l'archipel pourrait constituer une manne importante de capitaux pour la collectivité. L'archipel est situé dans une zone de recherche et de production d'hydrocarbures liquides et gazeux couvrant, en particulier à l'est, le bassin Jeanne d'Arc avec le site d'Hibernia, de Terra Nova et de White Rose et, à l'ouest, les champs gaziers de l'Île des Sables. Alors que les provinces canadiennes voisines de Terre-Neuve et de Nouvelle-Ecosse exploitent leurs ressources pétrolières depuis près de vingt ans, ce n'est qu'au milieu des années 1990 que l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est tourné vers cette voie. Plusieurs permis d'exploration en ZEE française ont été accordés il y a quelques années (en 1966 à Pétropar, en 1987 à Elf Aquitaine et Total Exploration), mais aucune compagnie n'avait mené les explorations à terme.

Le 23 février 1998, le gouvernement a accordé un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en ZEE française à la compagnie Gulf Canada Ressources Limited qui, en avril 1999, s'est associée avec Mobil Oil Properties afin de mener l'exploration en commun ; en septembre de la même année, Mobil a été absorbée par la compagnie Exxon.

En 1998 et 1999, des tests sismiques ont été réalisés, se révélant concluants, notamment en ce qui concerne les réserves en gaz ; ils ont permis de localiser cinq sites dans les eaux territoriales françaises. En mars 2001, le programme d'exploration est entré dans sa deuxième phase : une plate-forme d'exploration, la « Glomar Grand Banks » a été positionnée à 96 miles nautiques au sud de l'archipel, dans les eaux territoriales françaises, sur le site « Bandol 1 ». Un puits d'exploration a été foré à une profondeur de 4 054 mètres. Cette phase d'exploration n'a pas révélé de ressources exploitables mais avait permis de générer un courant d'activité économique dans l'archipel, notamment par la sous-traitance de services.

Par délibération n°149-06 du 13 septembre 2006, la collectivité a émis un avis de principe favorable sur le dossier de demande de mutation du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux au profit des sociétés « ConocoPhillips Canada ressources Corporation » et « Murphy Oil Compagny Limited », sous réserve du maintien minimal des engagements opérationnels et financiers prescrits par les autorisations d'exploration initiales à l'encontre des actuels bénéficiaires du titre minier. La compagnie américaine ConocoPhillips n'en est qu'au stade de prospection. Il devrait durer encore deux ans.

Ensuite, en septembre 2006, la collectivité a demandé au gouvernement français de déposer auprès de la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies, avant mai 2009, une demande d'extension du plateau continental. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) de 1982 pose en effet les jalons du droit international de la mer. Entrée en vigueur le 16 novembre 1994 et ratifiée par 150 pays, elle régit de nombreux aspects des affaires maritimes, des pêches, de la navigation, de la pollution marine et de la recherche scientifique. Cette convention comprend également des dispositions obligatoires et contraignantes concernant les procédures de règlement des différends et énonce les mesures que doit prendre un Etat pour définir les limites de son plateau continental.

Les ressources en hydrocarbures dans la région sont importantes. La production du site Hibernia s'élève à 520 millions de barils de pétrole, entre son entrée en production en novembre 1997 et décembre 2006. La production du site de Terra Nova s'élève à 177 millions de barils entre janvier 2002 et décembre 2006, et celle du site de White Rose à 34 millions de barils depuis le début de l'exploitation des puits (novembre 2005). La production de pétrole

joue un rôle déterminant sur le taux de croissance du PIB réel de la zone géographique. Le secteur pétrolier engendre plus de 15 000 emplois directs et indirects et représente environ un quart du PIB réel des provinces de Terre-Neuve et Labrador. L'investissement industriel de ces deux provinces a aidé les entreprises locales à diversifier et exporter leurs biens et services parallèlement à la formation d'une élite d'ingénieurs spécialisés dans les domaines liés à l'exploration et l'exploitation du pétrole.

Face aux retombées économiques évidentes de l'exploration pétrolière sur les provinces maritimes canadiennes, Saint-Pierre-et-Miquelon cherche à créer une activité dans le secteur pétrolier en devenant un fournisseur de services et une base de sécurité à proximité des sites d'exploration et de production du nord de l'Atlantique. Dans cette optique, un projet d'accord cadre entre les gouvernements canadien et français a été rédigé en 2003 à propos des conditions d'exploitation des champs transfrontaliers. Le 17 mai 2005, un accord a été signé relatif à l'exploration et à l'exploitation des champs d'hydrocarbures transfrontaliers entre les provinces canadiennes de Terre-Neuve et Labrador, de Nouvelle-Ecosse et l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cet accord prévoit que les éventuels gisements d'hydrocarbures chevauchant la frontière maritime entre le Canada et la France soient déterminés et exploités d'un commun accord et de manière équitable. Il définit précisément comment les deux parties s'entendent sur le caractère frontalier d'une découverte d'hydrocarbures, puis concluent un accord d'exploitation commune.

Une telle décision représente un réel intérêt pour la collectivité dans la mesure où sur le plan législatif, en raison de l'absence de dispositions légales (la France ne possède pas à l'heure actuelle d'exploitation pétrolière off-shore), la loi de finances n°98-1266 du 30 décembre 1998 a inséré au code minier l'article 31-1 des dispositions particulières relatives à l'archipel : « *Pour la zone économique exclusive française en mer au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, une redevance spécifique, due par les titulaires des concessions de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, est établie au bénéfice de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon* ». La loi de finances précise que « *Les règles relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement de la redevance spécifique prévue à l'article 31-1 du code minier sont fixées par le Conseil territorial de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, conformément aux compétences fiscales qui lui sont reconnues par l'article 21 de la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon* ».

## 2. LA COOPERATION AVEC L'UNION EUROPEENNE

Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dont fait partie la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, sont les pays jouissant d'une relation spéciale avec un des Etats membres de la Communauté européenne (CE), à qui ils sont « associés ». Les PTOM relèvent constitutionnellement de quatre des Etats membres : le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ils ne constituent pas des États indépendants, contrairement aux États ACP, et ne font pas partie du territoire communautaire (contrairement aux DOM). Toutefois, les ressortissants de ces territoires ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent (dans certains cas, les ressortissants ne bénéficient pas de la pleine citoyenneté des ces Etats).

Le régime d'association entre la Communauté Européenne et les PTOM est régi par :

– le traité de Rome de 1957 amendé par l'Acte unique, par le traité de Maastricht, par le traité d'Amsterdam et par le traité de Nice (Cf. : Articles 182 à 187 du traité instituant la Communauté européenne) ;

– la décision 2001/822/CE du 2 décembre 2001 relative à l'association des PTOM à la CE. Cette décision reste en vigueur jusqu'en 2011.

En conséquence, le droit dérivé communautaire ne s'applique pas directement aux PTOM et le Conseil doit arrêter spécifiquement les règles qui s'appliquent aux PTOM. En revanche, les éléments relatifs aux individus, concernant l'ensemble des citoyens de l'Union européenne (citoyenneté, droits de l'homme, etc.) s'appliquent aux ressortissants des pays associés.

Le régime d'association s'articule autour d'éléments fondamentaux : la coopération économique et commerciale (développement du commerce des biens et services, politique concurrentielle concertée, protection de la propriété intellectuelle, etc.), le développement humain et social, la coopération et l'intégration régionale et la coopération culturelle et sociale.

Lors de la conférence ministérielle des Pays et Territoires d'Outre-mer qui s'est tenue à Nuuk, capitale de Groënland, du 5 au 7 septembre 2006, Saint-Pierre-et-Miquelon a été élu Président de l'association pour l'année 2007.

Les fonds structurels européens, tels que le FEDER ou le FEOGA, ne sont pas ouverts aux PTOM et les règles d'appellation d'origine européenne leur sont restreintes ou aménagées. En revanche, les PTOM, comme les Etats ACP, bénéficient des Fonds européen de développement (FED) et de l'aide de la Banque européenne d'investissement (BEI). Ils peuvent par ailleurs participer à certains programmes communautaires dans des domaines précis tel que l'éducation.

Le Fonds européen de développement est l'instrument principal de l'aide communautaire aux PTOM. Le FED avait été initialement prévu, dans le traité de Rome de 1957, pour l'octroi d'une aide technique et financière aux pays africains toujours colonisés à cette date et avec lesquels certains Etats membres de l'Union européenne avaient eu des liens historiques. Malgré l'élargissement du nombre de bénéficiaires du fonds, le FED ne fait pas encore partie du budget communautaire général. Il est financé par les Etats membres et soumis à ses propres règles financières.

Chaque FED, conclu pour une période d'environ 5 ans, suit généralement le cycle des accords ou conventions de partenariat. Le programme actuellement en cours (9<sup>e</sup> FED, 2000-2007) est celui relatif à l'accord de Cotonou du 23 juin 2000.

Concernant l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, deux orientations prioritaires ont été définies :

– la création de conditions favorables au développement des activités : l'objectif est de mettre à niveau les infrastructures indispensables à l'ouverture de l'archipel sur son environnement régional et à son désenclavement. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires sont principalement concernées ;

– la garantie du caractère durable du développement : l’objectif est de préserver les ressources naturelles et la qualité de l’environnement afin d’améliorer les conditions de vie et l’attractivité touristique de l’archipel.

Le 2 juin 2006, la Commission européenne a signé la convention de financement précisant les termes de l’utilisation de l’aide budgétaire européenne. Le montant du Document unique de programmation (DOCUP) s’élève à 12,8 millions d’euros. Les premières mobilisations des ressources sont intervenues en 2006, dont 1,348 million d’euros pour l’aménagement routier, 306,6 milliers d’euros pour le confortement des barrages et 851,2 milliers d’euros pour l’entretien des ports et quais.

## CHAPITRE II

### Les secteurs d'activité

---

## INTRODUCTION

---

Au 31 décembre 2006, le tissu économique de Saint-Pierre-et-Miquelon était constitué de 475 entreprises, soit 16 entreprises de plus qu'au 31 décembre 2005. Il y avait en effet 459 entreprises en 2005, contre 447 en 2004 et 492 en 2003.

Le secteur le plus important, en nombre d'entreprises, est celui du commerce avec 119 entités – soit un quart des entreprises de l'archipel – se répartissant en 81 commerces de détail, 28 commerces de gros et intermédiaires et 10 entreprises de réparation automobile. Il s'agit du premier secteur marchand créateur de richesses dans l'archipel, avec une participation de 14 % à la valeur ajoutée globale.

Le bâtiment et les travaux publics compte 68 entités, soit 14,3 % du tissu économique. Il emploie 9,4 % de la population active (recensement INSEE 1999). Il s'agit du deuxième secteur marchand créateur de valeur ajoutée (11 %).

Les secteurs de l'immobilier (52 entités) et des services aux entreprises (40 entités) représentent à eux seuls près d'un cinquième des entreprises de l'archipel (19,4 %), mais n'emploient qu'une faible part de la population active (4,8 %).

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration compte 33 entités, suivi des services à la personne (24 entités) et des entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture (24 entités).

La majeure partie des entreprises locales correspond à des entreprises individuelles (42,3 %). Les sociétés à responsabilité limitée (SARL) constitue la deuxième forme juridique la plus répandue, avec 35,6 % des entités locales. Enfin, plus de 9 % des entreprises de Saint-Pierre-et-Miquelon sont des sociétés civiles immobilières (SCI). Ces trois formes juridiques concentrent 87 % des entreprises locales.

Au cours de l'année 2006, le Centre de formalités des entreprises a enregistré 22 radiations de personnes physiques et 4 radiations de personnes morales.

# Section 1

## L'agriculture et l'élevage

La pêche ayant été pendant longtemps la principale ressource de l'archipel, les activités agricoles étaient orientées vers l'autoconsommation. Ce n'est que dans les années 1990 que sont apparues des tentatives de développement et ce malgré de fortes contraintes environnementales. Les conditions climatiques sont rigoureuses, les sols tourbeux, argileux et peu fertiles. Ces facteurs limitent la saison pour les cultures extérieures à quelques semaines.

L'archipel compte 6 exploitations professionnelles (assurant 94 % de la production) et 2 exploitations secondaires. Le secteur a employé 26 personnes en 2006, dont 14 sur la base de contrats à temps partiel. La moyenne d'âge des agriculteurs déclarés à titre principal s'élève à 41,4 ans ; la classe d'âge la plus représentée est celle des 30-40 ans. L'archipel souffre d'un manque important de jeunes agriculteurs (20-30 ans). Les exploitants de l'archipel n'ont pas le statut d'agriculteur. Ils sont enregistrés au registre du commerce et des entreprises, et rassemblés au sein d'un Groupement des producteurs agricoles.

Les surfaces de production ont faiblement varié par rapport à 2005 : les cultures de plein champ s'étalent sur 2,6 hectares et les productions sous serres totalisent une superficie de 2 836 m<sup>2</sup> (2 266 m<sup>2</sup> de serres chaudes, soit près de 80 %, et 570 m<sup>2</sup> de serres froides). La superficie des serres froides est en recul de 8,4 % par rapport à 2005. Le maintien des surfaces protégées et chauffées correspond à la volonté des producteurs locaux d'accroître les périodes de production pour mieux répondre à la demande locale de produits frais.

Une vingtaine de produits différents est cultivée dans l'archipel. La laitue, les tomates, les fraises et les courgettes sont les productions maraîchères directement consommables les plus fréquentes. Une partie non négligeable des surfaces maraîchères est consacrée à la production de plants de fleurs ou de légumes, n'entrant pas dans le marché local de l'alimentation. Ces plants font l'objet d'une utilisation domestique dont la production est difficilement estimable.

La production de laitues domine les autres cultures, malgré une forte diminution du nombre d'unités produites en 2006 (- 42 %). Les problèmes de structure et les résultats mitigés des deux principales exploitations expliquent cette évolution défavorable. La production de tomates affiche une très légère hausse (+ 0,7 %), avec plus de 7,3 tonnes produites en 2006. La production de fraises sur l'isthme de Langlade est en hausse de 68 % (3,76 tonnes). La production locale de pommes de terre est réduite à néant, faute de producteurs, de surfaces agricoles suffisantes et de valeur ajoutée attractive sur cette culture, alors qu'en 2006, plus de 170 tonnes de pommes de terre ont été importées.

Les productions secondaires sont bien diversifiées (concombres, ciboulettes, céleris, brocolis, poireaux, etc.). A l'abri de toute difficulté de commercialisation – ces produits étant recherchés par les consommateurs et les restaurateurs locaux –, ces productions demeurent toutefois marginales, victimes des aléas climatiques et de la maîtrise des problèmes phytosanitaires des cultures.

#### Productions maraîchères

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Pommes de terre (tonnes)	3,70	0,40	0,25	0,12	0,00	-100,0%
Tomate (tonnes)	4,83	8,65	7,42	7,27	7,32	0,7%
Carotte (tonnes)	0,98	0,50	0,81	0,53	0,55	4,8%
Laitue (milliers d'unités)	66,45	51,77	63,65	52,97	30,78	-41,9%
Fraise (tonnes)	4,30	0,77	2,30	2,25	3,76	67,5%
Courgette (tonnes)	0,34	1,20	0,80	1,31	1,16	-11,6%
Plants de légumes (milliers d'unités)	7,80	34,43	38,51	16,99	24,25	42,7%

Source : Service de l'Agriculture

La production animale a connu plusieurs évolutions au cours de l'année. La production de poulets de chair et de canards gras a nettement augmenté par rapport à 2005 (+ 20 % pour le poulet de chair et 2,3 fois plus de canards gras), alors que la production de viande bovine est désormais répertoriée comme production secondaire.

La production de canards est intégralement réalisée par la SARL « Ferme de l'Ouest ». Depuis la mise en route de l'atelier de transformation de l'entreprise, la production de canards à rôtir est réduite à néant. Toute la production est transformée en produits élaborés (magrets, aiguillettes, etc.) et les canards sont gavés afin d'obtenir des foies gras, principal produit de l'exploitation. Plus de 1 600 canards ont ainsi été transformés en 2006.

La « Société Saint-Pierraise d'Elevage » assure la totalité de la production de poulets de chair. En 2006, l'entreprise a produit 20 % de poulets de chair de plus qu'en 2005. Sa production d'œufs s'est élevée à 732 650 unités. L'offre locale de poulets de chair couvre 24 % de la demande de l'archipel (+ 2 points par rapport à 2005). Pour sa part, la production locale d'œufs couvre 56 % du marché.

En 2006, le nombre total d'ovins (moutons, agneaux et brebis) a augmenté. La production ovine semble toutefois s'orienter vers une réduction du cheptel, l'entreprise concernée souhaitant rééquilibrer son niveau de production au regard des coûts élevés d'alimentation de son troupeau et de la disponibilité de fourrage et de pâturage. Malgré la diminution du nombre de brebis, la production d'agneaux a augmenté de 235 unités. Cette production couvre 24 % (contre 17 % en 2005) du marché local. Les « Productions de l'Isthme » préfèrent orienter leur production vers les produits à forte valeur ajoutée, dont le « savoir faire » est davantage rémunérateur. Le même exploitant gère à la fois les « Productions de l'Isthme » et la « Ferme de l'Ouest ».

La production bovine est devenue secondaire. Toutes les catégories concernées sont en baisse (taureaux, vaches, veaux). Le cheptel compte 24 têtes de bétail et 8 veaux. Plusieurs facteurs expliquent la constante réduction du troupeau. En premier lieu, le vieillissement et le non renouvellement des animaux conduit à un appauvrissement génétique du cheptel. Par ailleurs, il n'existe pas suffisamment de surfaces fourragères pour soutenir un niveau de production supérieur. Enfin, l'élevage de bovins est majoritairement assuré, à titre accessoire, par des exploitants ayant atteint l'âge de la retraite. Pourtant, en 2006, l'archipel a importé 206 tonnes de viande bovine.

Productions animales						<i>en nombre</i>
	2002	2003	2004	2005	2006	<i>Variations 2006/2005</i>
Bovins	30	37	34	29	24	-17,2%
Veaux	9	6	14	10	8	-20,0%
Ovins	439	391	416	362	397	9,7%
Poulets de chair	22 978	27 103	26 880	27 349	32 857	20,1%
Canards	892	1 350	1 093	744	1 680	125,8%

Source : Service de l'Agriculture

Les exploitants agricoles bénéficient dans l'exercice de leur activité d'un soutien des régies agricoles des services de la Direction de l'agriculture et de la forêt. Un appui technique est apporté aussi bien pour les cultures sous serre que pour des opérations en plein champ : travaux de labour, rénovations de pâtures, mises en place et réparations de clôtures, etc.

### Les aides des pouvoirs publics

L'ensemble du dispositif d'aides à l'agriculture devrait permettre de dépasser les difficultés liées à l'environnement géophysique de l'archipel, notamment grâce à l'appui technique. L'objectif serait à terme d'augmenter l'autosuffisance de l'archipel tout en créant une dynamique de revenu local grâce à une activité pérenne. Le comportement des consommateurs, et notamment leur sensibilité par rapport aux produits locaux devrait encourager les producteurs à développer leurs activités. La qualité de la production locale est reconnue, d'autant plus que les produits originaires de Saint-Pierre-et-Miquelon doivent se conformer aux normes européennes sévères sur les engrais, les pesticides, les OGM, les hormones, etc.

En application des dispositions du code local des investissements, les entreprises agricoles et aquacoles exerçant une activité régulière et continue dans l'archipel peuvent bénéficier d'aides particulières accordées par arrêté du Président du Conseil territorial, après avis conforme de la Commission des affaires agricoles. Ces aides sont cumulables avec les dispositions générales de promotion de la diversification économique ainsi que la prime d'équipement prévue par le Code local des investissements.

Seules les exploitations justifiant d'une activité supérieure à 10 unités spéciales agricoles (USA) peuvent prétendre à l'indemnité spéciale agricole (ISA). L'application des nouvelles dispositions inscrites dans le Code local des investissements engendre une perte de connaissance sur le secteur agricole non professionnel puisque seuls les exploitants déclarés à titre principal doivent communiquer les résultats de leur production. L'indemnité spéciale agricole, d'un montant de 198 euros par USA, est versée durant les quinze premières années qui suivent le début de l'activité, afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel. A compter de la sixième année, un abattement dégressif de 10 % par an est opéré sur le montant alloué. L'octroi de l'indemnité est fonction de l'importance de l'activité agricole et de l'importance des autres revenus non agricoles du demandeur. L'entreprise doit se conformer aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires imposées par les pouvoirs publics et faire partie d'une association ou d'un syndicat professionnel agricole.

Les entreprises agricoles réalisant certains investissements (bâtiment, matériel agricole, etc.), d'un montant minimal équivalent à l'indemnité spéciale agricole allouée pour 10 USA, peuvent également bénéficier d'une subvention, dans la limite de 50 % des sommes investies. Un escompte sur le prix du carburant peut également être accordé aux agriculteurs individuels ou groupements d'agriculteurs agréés, s'ils peuvent justifier d'un livre de bord pour l'utilisation de leur tracteur.

Parallèlement aux dispositions du Code local des investissements, il existe des systèmes d'aides nationales. La plus forte participation enregistrée en 2006 revient à l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM). L'objectif de cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est notamment de promouvoir la diversification des productions dans les départements d'outre-mer. Pour l'année 2006, neuf actions ont été recensées, pour un montant total de 130 750 euros. Les actions concernent, entre autres, la finalisation de l'atelier de transformation de la SARL « Ferme de l'Ouest », l'importation d'ovins reproducteurs, le redressement des prairies ou encore la réhabilitation de clôtures.

L'Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF), en œuvre depuis 2005, a une portée plus large que celle du secteur agricole : deux volets relatifs à « la mer » sont intégrés dans ce programme, pour un montant total de 150 000 euros, mobilisables sur trois ans. L'enveloppe globale pour 2005-2007 s'élève à 300 000 euros. Elle est utilisée pour les zones agricoles en difficulté et concerne l'adaptation et la restructuration des zones rurales et des exploitations. Les volets d'actions relatifs au secteur agricole concernent :

- le cofinancement des projets d'investissements pour un montant total de 105 000 euros, se répartissant en deux domaines d'intervention : le soutien à la production fourragère et à l'entretien du milieu, et la création d'outils et l'acquisition de matériel pour la valorisation de la matière première,

- l'animation du Groupement des producteurs agricoles et de l'OGAF.

Le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) peut également être sollicité par les exploitants locaux, sur la base de conventions de mise à disposition de fonds sur appel de la Préfecture. Deux conventions cadres sont d'ores et déjà en application : l'une concerne la modernisation des bâtiments d'élevage, l'autre la reprise d'une exploitation maraîchère, permettant de cumuler l'aide locale à la transmission d'exploitation (ALTE) et la dotation jeunes agriculteurs (DJA).

En 2006, la plus forte participation des organismes de soutien au secteur agricole local revient à l'ODEADOM, suivi par la Collectivité au titre de l'ISA et de l'aide à l'investissement. Plus de 60 % des aides ont été attribuées au profit des productions animales, contre 18 % en faveur des productions végétales.

## Section 2

# La pêche et l'aquaculture

Dès la fin des années 1970, la situation géopolitique de l'archipel devient délicate, aboutissant en 1992 à un retournement brutal de situation.

En 1977, date à laquelle le nouveau droit de la mer autorise les Etats riverains à créer des « zones économiques exclusives » (ZEE) de 200 miles, le Canada décide d'étendre sa zone maritime nationale. Le pays y règlemente les conditions de pêche applicables aux armements, y compris pour les bateaux étrangers. Malgré l'enclavement de l'archipel dans la ZEE canadienne, la France répondit à cette décision en instituant à son tour une ZEE autour de Saint-Pierre-et-Miquelon, alors que le Canada ne reconnaissait à la France que la zone des 12 miles, correspondant aux eaux territoriales. Les deux zones exclusives, décidées unilatéralement, se chevauchaient sur une surface considérable.

En 1988, après plusieurs années d'hésitation, il fut décidé que le litige sur la délimitation des zones serait tranché par un tribunal d'arbitrage. Le 10 juin 1992, le tribunal arbitral de New-York réduisit considérablement la ZEE française, à une étroite bande d'océan au sud de l'archipel.

La situation devient critique lorsque, la même année, le Canada décide d'un moratoire interdisant toute pêche à la morue dans la région, pour une période minimale de cinq ans, malgré l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 autorisant dix chalutiers de 50 mètres immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon de pêcher dans les eaux du Golfe et ce, dans les mêmes conditions que les armements canadiens. Ces mesures drastiques paraissaient nécessaires pour éviter un risque réel d'épuisement de la ressource halieutique.

La sentence du tribunal arbitral de New York et le moratoire imposé par le Canada la même année ont anéanti le secteur de la pêche à la morue dans l'archipel.

D'importantes négociations ont finalement abouti, en 1994, à un accord bilatéral, paraphé à Ottawa le 10 novembre et signé à Paris le 2 décembre. Les clefs de répartition des différents TAC sont ainsi fixées entre l'archipel et le Canada, pour une période de dix ans, mais uniquement à compter de la fin du moratoire.

La reprise de la pêche à la morue en 1997, bien que fortement réglementée par des quotas, a permis le maintien d'une activité minimale au niveau de la pêche artisanale comme des usines de transformation.

En 2006, les volumes débarqués (poissons de fond, pélagiques, mollusques et crustacés) dans la province canadienne voisine de Terre-Neuve ont connu une légère amélioration par rapport à la saison précédente. Elles s'élèvent à près de 367 430 tonnes<sup>1</sup>, contre 354 259 tonnes en 2005, soit une hausse de 3,7 %. La valeur des débarquements s'est toutefois contractée de 9,5 % par rapport à 2005. Les recettes liées aux divers débarquements ont rapporté près de 47 millions de dollars canadiens de moins.

Les prises de poissons de fond (morue, turbot/flétan du Groenland, sébaste orangé, etc.) accusent une baisse de près de 28 % en volume et de 19 % en valeur. Cette contraction a été partiellement compensée par l'augmentation des prises de mollusques de 24 % en volume et de 17 % en valeur.

Les quantités de poissons de fond représentent 12 % du volume total débarqué, 29 % pour les pélagiques (hareng, maquereau, capelan, etc.), 7% pour les mollusques et 52 % pour les crustacés. Parmi les poissons de fond, la morue reste l'espèce la plus pêchée (40 %) devant le turbo/flétan du Groenland (26 %). La crevette nordique représente presque les deux tiers (63 %) des prises de crustacés, contre un quart (25 %) pour le crabe des neiges.

Parmi toutes les espèces pêchées, la crevette nordique arrive en tête avec 33 % du total débarqué, suivie du crabe des neiges (13 %) et du maquereau (12 %). Les espèces les plus lucratives sont le homard américain, le flétan d'Atlantique, le flétan du Groenland et l'anguille d'Amérique. Le hareng et le maquereau sont des poissons à faible valeur ajoutée.

Le crabe des neiges n'est plus une filière aussi lucrative qu'au début des années 2000. Alors qu'en 2005, les prises de crabe (près de 44 000 tonnes) avaient été vendues pour plus de 140 millions de dollars canadiens, en 2006, les 47 000 tonnes vendues n'ont rapporté que 100 millions de dollars. Les conditions de commercialisation sont nettement moins favorables : le prix de vente moyen est passé de 1,45 dollar la livre en 2005 à 0,96 dollar en 2006. Les cours avaient pourtant atteint 2,45 dollars canadiens en 2004. La filière « crabe des neiges », jugée prometteuse il y a cinq ans, est désormais analysée avec plus de prudence. L'entreprise « Les Nouvelles Pêcheries » reçoit, depuis deux ans, une aide exceptionnelle du Conseil territorial finançant le surcoût résultant du différentiel de change entre le dollar américain et l'euro. Le « Sea Food Market » de Boston absorbe la quasi-totalité des ventes de crabe des neiges de la région.

Aujourd'hui, la crevette nordique occupe une place privilégiée dans l'industrie de la pêche. Les quantités débarquées ont atteint plus de 120 000 tonnes en 2006 pour un montant de 167 millions de dollars canadiens. Le prix relatif de la crevette nordique s'est légèrement détérioré entre 2005 et 2006, passant de 0,696 dollar la livre à 0,632 dollar.

---

<sup>1</sup> Données de l'OPANO.

Dans l'archipel, les efforts de diversification pour dynamiser le secteur de la pêche avaient conduit au développement d'une filière axée sur le crabe des neiges. Compte tenu des aléas observés sur cette filière, d'autres actions ont été tentées. En 2005, un armement a pris l'initiative d'une campagne exploratoire sur une nouvelle ressource, la myxine. La collaboration de scientifiques français et canadiens a notamment porté sur les méthodes de conditionnement. Le caractère novateur de cette activité est à souligner, même si les résultats escomptés n'ont pas été satisfaisants.

S'agissant de l'aquaculture, la commercialisation sur une grande échelle de la production de coquilles Saint-Jacques de Miquelon n'est toujours pas effective. En 2006, un plan de poursuite a été arrêté, prévoyant notamment une assistance technique de structures spécialisées dans le domaine (IFREMER), afin de consolider une activité jusqu'à présent très fragile.

En septembre 2005, un Comité des ressources halieutiques a été créé avec pour objectif de fédérer les différents intervenants et de structurer l'ensemble de la filière.

Enfin, en octobre 2006, le Conseil général a demandé à la société « Aquarest SPM » de l'assister dans son projet de mise en place d'un pôle halieutique et aquacole chargé du développement de la filière. La société doit proposer des axes de travail et mettre en place des actions ciblées en fonction des instructions données par la collectivité. Parallèlement, la société met à disposition ses connaissances et toutes les possibilités de ses réseaux professionnels.

---

## § 1. LA PECHE

---

### 1. L'ORGANISATION DU SECTEUR DE LA PECHE

#### 1.1 L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

Afin de développer la coopération entre le Canada et Saint-Pierre-et-Miquelon et de garantir la concertation sur les décisions prises, notamment en matière de pêche, les deux gouvernements ont signé l'accord du 2 décembre 1994 (cf. *supra*).

Cet accord détermine, chaque année, un total admissible de captures (TAC) pour la morue, le sébaste, la plie grise, la plie canadienne et le pétoncle, après consultation de l'IFREMER et du Conseil canadien pour la conservation des ressources halieutiques sur l'état de la ressource. Il est prévu que :

– la France obtienne une part du TAC de morue fixée à 15,6 % sur la zone du 3Ps (sous-division géographique) ;

– concernant le pétoncle, il ne soit désormais fait référence qu'au gisement global, sans distinction d'une zone française ou canadienne, comme ce fut le cas antérieurement ; les quotas de prélèvement sur le gisement entier sont répartis à raison de 70 % pour la France et 30 % pour le Canada.

Parallèlement, les pêcheurs ont droit à un certain tonnage de prises dites « accessoires », sur des espèces déterminées telles le merlu, l'hanon, la plie américaine, le requin, alors que d'autres doivent être remises à l'eau.

Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3 Ps					en tonnes
	2002 (1)	2003 (2)	2004 (3)	2005 (4)	2006 (5)
Morue	2 340	2 340	2 340	2 340	2 158*
Pêche industrielle	1 638	1 638	1 638	1 638	1 550*
Pêche artisanale	702	702	702	702	608
Sébaste	288	288	288	288	306
Plie grise	73	73	73	73	73
Pétoncle d'Islande	280	280	280	280	1 150

Source : Affaires Maritimes

(1) du 01.04.2002 au 31.03.2003

(3) du 01.04.2004 au 31.03.2005 (5) du 01.04.2006 au 31.03.2007

(2) du 01.04.2003 au 31.03.2004

(4) du 01.04.2005 au 31.03.2006

\*Dont 130 tonnes des zones 4 Rs et 3 Pn

Depuis 1999, les quotas ne sont plus fixés par année civile, mais selon une période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, correspondant davantage aux saisons de pêche. La répartition interne à l'archipel des quotas s'établit à 70 % du quota français sur la morue pour la pêche industrielle et 30 % pour la pêche artisanale.

Le Conseil consultatif des pêches franco-canadien se réunit chaque début d'année pour fixer les TAC de la saison à venir. Réuni à Paris les 3 et 4 mai 2006, le Conseil a réduit le TAC 2006/2007 de morue, qui est passé de 15 000 à 13 000 tonnes. Le TAC de l'archipel (15,6 %) est alors passé de 2 340 à 2 028 tonnes. Pour compenser la baisse du TAC, le Conseil a accordé un transfert additionnel de 130 tonnes de morue, issu des zones 4Rs et 3Pn. Ainsi, pour la saison 2006/2007, le quota de pêche à la morue s'élevait à 2 158 tonnes. Le quota de sébaste a été augmenté de 6,25 %, passant de 288 à 306 tonnes ; celui de pétoncle a été multiplié par 4,1 (passant de 280 à 1 150 tonnes), tandis que le quota de plie grise est resté inchangé.

L'accord de pêche du 2 décembre 1994, entré en vigueur en 1997, à la fin du moratoire, et prévu pour une période de dix ans, arrivait à échéance en 2007. L'accord pouvait faire l'objet d'une reconduction tacite ou bien d'une renégociation. Dans ce cas, les autorités devaient décider de leur volonté 180 jours avant l'échéance de 2007. Le 16 octobre 2006, le gouvernement canadien a informé les autorités françaises de son intention de ne pas dénoncer l'accord bilatéral de décembre 1994. L'accord a ainsi été reconduit pour une période de cinq ans.

<b>Autres quotas bilatéraux pour Saint-Pierre-et-Miquelon</b>		en tonnes
	<b>Zones</b>	<b>2006</b>
Morue	4Rs & 3Pn	0*
	4T & 4Vn	104
Sébaste	3O	900
Encornet	3 & 4	442
Flétan du groenland	2	148
Merlu argenté	4V, 4W & 4X	300

Source : Affaires Maritimes

\* 130 tonnes transférées dans la zone du 3Ps

## 1.2 L'OPANO

Depuis 1996, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Cette organisation, comptant 17 membres, a pour objectif de contribuer à la conservation et à la bonne gestion des ressources halieutiques dans la zone qu'elle recouvre, à savoir les eaux du nord-ouest de l'Atlantique. La zone s'étend du nord du 35° parallèle à l'ouest de la ligne courant le long du 42° méridien ouest, jusqu'au 59° parallèle. Les pays ayant des côtes frontalières avec la zone, à savoir les Etats-Unis, le Canada, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon, conservent la gestion de leurs eaux territoriales. L'OPANO régit les prises de la plupart des espèces de la zone, à l'exception, entre autres, du thon et du saumon.

Chaque année, en septembre, les représentants des 17 membres de l'OPANO se réunissent pour discuter des totaux admissibles de captures et des quotas nationaux de l'année suivante, ainsi que des mesures d'application des règlements et de conservation de la ressource halieutique. L'archipel disposait pour la saison 2006-2007 de quotas sur la crevette (245 tonnes dans la zone géographique dite du 3L et 100 jours de pêche dans la zone 3M), sur le sébaste (69 tonnes dans la zone dite du 3M) ainsi que sur le flétan (224 tonnes dans les zones 3L, 3M, 3N et 3O). A cela s'ajoutent 300 tonnes de limande à queue jaune, 453 tonnes d'encornet, 500 tonnes de merluche blanche et 500 tonnes de raie.

<b>Quotas OPANO pour Saint-Pierre-et-Miquelon</b>		en tonnes
	<b>Zones</b>	<b>2006</b>
Sébaste	3M	69
	2, 1F & 3K (quota ouvert à d'autres pays)	627
Limande à queue jaune	3L, 3N & 3O	300
Flétan du Groenland	3L, 3M, 3N & 3O	224
Encornet	3 & 4	453
Crevettes	3L	245
	3 M (100 jours de pêche pour 1 navire)	
Merluche blanche	3N & 3O (quota ouvert à d'autres pays)	500
Raie	3L, 3N & 3O (quota ouvert à d'autres pays)	500

Source : Affaires Maritimes

### 1.3 La CICTA

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Elle se réunit annuellement afin d'attribuer les quotas à ses pays membres. La France fait partie de la CICTA depuis 1968, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Quotas de thonidés pour Saint-Pierre-et-Miquelon				en tonnes
	2003	2004	2005	2006
Germon	200	200	200	200
Thon rouge	4	4	4	4
Espadon	35	35	35	35

Source : Affaires Maritimes

En 2006, les quotas sont restés identiques à ceux de 2005. A noter une particularité de la gestion des quotas au sein de la CICTA : les captures autorisées peuvent excéder les quotas initiaux avec le système des quotas ajustés. Les sous ou sur consommations de quotas sont reportées sur les années suivantes. Ainsi, en 2006, le quota de thon rouge s'élevait à 12,81 tonnes (multiplié par 2,2), celui de germon à 300 tonnes (+ 50 %) et celui d'espadon à 48,3 tonnes (+ 38 %).

Traditionnellement, un navire canadien est affrété par une société locale pour la pêche de ces espèces sous quotas. Le contrat d'affrètement n'ayant pu être honoré en 2006, les quotas n'ont pas été utilisés et seront dès lors intégralement reportés : en 2007 pour l'espadon et le thon germon et en 2008 pour le thon rouge.

### 1.4 La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

#### 1) Le crabe des neiges

La ressource en crabe des neiges est soumise à des restrictions, décidées par le ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, après consultation de la Commission halieutique, de l'IFREMER et du préfet.

La saison s'étend d'avril à juillet. En 2006, le TAC annuel était réparti entre 13 navires disposant d'un quota individuel de 20 tonnes et un navire disposant d'un quota de 6 tonnes. Les 13 navires s'organisent en deux bordées. Dès lors que la première bordée atteint 10 tonnes, elle cède le tour aux navires de la seconde bordée. Un second tour a lieu pour atteindre le quota individuel de chaque navire (20 tonnes).

Depuis 2005, *Les Nouvelles Pêcheries* parviennent à obtenir des apports de crabes des neiges supplémentaires grâce à un partenariat contracté avec un industriel canadien.

**Quota de crabe des neiges pour Saint-Pierre-et-Miquelon**

en tonnes

	2002	2003	2004	2005	2006
Crabe des neiges	625	266	266	266	266

Source : Affaires Maritimes

**2) Espèces non soumises à quota**

Un certain nombre d'espèces de la région ne sont pas soumises à quota, ce qui est notamment le cas du bulot, du lompe ou du homard. Leur niveau de capture dépend de la demande mais surtout de la disponibilité de la ressource.

**2. LA PECHE INDUSTRIELLE****2.1 Les espèces relevant de l'accord franco-canadien de 1994**

La pêche industrielle dans l'archipel a subi de plein fouet les conséquences du moratoire de 1992 et des quotas imposés depuis la reprise en 1997. Auparavant, plusieurs navires étaient armés dans l'archipel par l'entreprise *Interpêche*. Actuellement, la part des quotas relevant de l'accord franco-canadien de 1994 et revenant à la pêche industrielle est essentiellement pêchée par le *Cap Fortune*, armé en Nouvelle-Ecosse (selon les dispositions de l'accord de 1994). Chaque année, un accord est signé entre une compagnie canadienne et l'entreprise *Interpêche*, qui obtient ainsi l'exclusivité des captures et de la transformation de cette part du quota. La saison débute au mois d'octobre et continue jusqu'à épuisement du quota, à savoir habituellement en février/mars, le poisson étant de meilleure qualité pendant la période hivernale. Une fois les quotas atteints, le *Cap Fortune* poursuit sa campagne de pêche, au Canada.

Les captures sont en hausse pour deux raisons :

- le transfert d'une partie des quotas français de morue disponibles dans le golfe du Saint-Laurent (130 tonnes) pour compenser l'impact de la baisse du TAC de la zone du 3 Ps lors de la dernière campagne de pêche a essentiellement profité à la pêche industrielle ;

- le quota de sébastes a été largement exploité, contrairement aux années précédentes.

**Pêche industrielle**

en tonnes

	2002 (1)	2003 (2)	2004 (3)	2005 (4)	2006 (5)	Variations 2006/2005
Morue	1 711	1 643	1 721	1 640	1 542	-6,0%
Sébaste	189	7	17	2	190	7 757,7%
Plie grise	3	1	42	11	10	-6,6%
Autres	65	68	82	85	102	20,6%
<b>Total</b>	<b>1 968</b>	<b>1 719</b>	<b>1 862</b>	<b>1 738</b>	<b>1 844</b>	<b>6,1%</b>

Source : Affaires Maritimes

(1) du 01.04.2002 au 31.03.2003

(3) du 01.04.2004 au 31.03.2005

(5) du 01.04.2006 au 31.03.2007

(2) du 01.04.2003 au 31.03.2004

(4) du 01.04.2005 au 31.03.2006

Certains quotas, prévus par l'annexe 2 de l'accord franco-canadien, sont attribués à des opérateurs locaux et font ensuite l'objet d'affrètement de navires adaptés car les zones de pêche sont très éloignées de l'archipel et nécessitent des navires de grande capacité, non disponibles localement.

La société *Interpêche* affrète un navire de pêche hauturière, le *Conbaroya Cuarto*, immatriculé à Saint-Pierre mais dont le port d'attache se trouve à Vigo en Espagne. Bien que l'équipage soit essentiellement espagnol, le navire bat pavillon français. Ainsi, 149 tonnes de flétan ont été pêchées puis transformées localement.

L'accord prévoit également un quota de 900 tonnes de sébastes (rougets) dans la zone 30. Le droit d'exploitation du quota français de sébastes est échangé contre un approvisionnement supplémentaire de crabes des neiges dans une usine locale de transformation des produits de la mer. Ainsi, 79 tonnes de crabes des neiges ont été débarquées dans l'archipel pour transformation, portant le total de la saison à 270 tonnes.

## 2.2 Les espèces relevant de l'OPANO

Ces quotas sont exploités, soit sous pavillon français, soit sous affrètement. Ainsi en 2006, 226 tonnes de flétans, 428 tonnes de crevettes et 296 tonnes de limandes ont été pêchées. Une partie de la limande a été débarquée sur l'archipel (191 tonnes). Le reste des prises a été acheminé par le navire en Espagne.

## 2.3 Les espèces soumises à quota par la CICTA

Traditionnellement, la société *Propêche* affrète un navire canadien afin d'exploiter les quotas de thonidés alloués à l'archipel dans le cadre de la CICTA. Le contrat d'affrètement n'ayant pu être honoré en 2006, il n'y a eu aucune activité sur cette pêche.

Prises de thonidés	en tonnes			
	2003	2004	2005	2006
Thon	37	45	64	0

Source : *Nouvelles Pêcheries*

## 3. LA PECHE ARTISANALE

### 3.1 L'organisation

En 2006, la flotte artisanale comptait 23 navires de pêche immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon, 5 navires de plus de 12 mètres et 18 navires inférieurs à 12 mètres. Parmi les 18 navires de moins de 12 mètres, 8 sont armés par des retraités, exerçant une activité minimale en mesure de constituer un complément de revenus à leur retraite. La flotte se compose de chalutiers (arts traînants), de palangriers ou long-liners, et de bateaux polyvalents, capables de pratiquer le chalut, la drague, la pose de casiers et de filets.

La saison de pêche artisanale dépend des quotas attribués, mais également des conditions météorologiques. En effet, la flotille cesse son activité pendant la saison hivernale. Pendant cette période, un dispositif de salaire de substitution est assuré aux professionnels par la collectivité locale.

La saisonnalité est aussi le résultat du calendrier de récolte de la ressource : la pêche au crabe des neiges commence généralement en avril. Elle se poursuit jusqu'à épuisement du quota accordé à chaque navire et, au plus tard, en juillet. La pêche au saumon, non soumise à quota, débute le 1<sup>er</sup> mai et s'achève le 31 juillet. La pêche au lompe, uniquement destinée à la production d'œufs, se pratique en juin et juillet, période de disponibilité de la ressource, alors que la pêche au bulot s'étend d'août à octobre. La pêche à la morue, au sébaste et à la plie débute en été et se prolonge jusqu'au début de l'hiver. Pour la plupart des bateaux, la saison s'achève en fin d'année civile.

### 3.2 Les résultats

Les captures de la pêche artisanale sont toutes réalisées dans la zone du 3 Ps, à l'intérieur des eaux sous juridictions française et canadienne. La morue est principalement pêchée dans les eaux canadiennes de la zone grâce aux licences délivrées par les autorités de cet Etat dans le cadre de l'accord bilatéral de 1994. Pour leur part, le crabe des neiges et le lompe sont capturés exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel.

Pêche artisanale						<i>en tonnes</i>
	2002 (1)	2003 (2)	2004 (3)	2005 (4)	2006 (5)	Variations 2006/2005
Morue	583	736	632	747	629	-15,8%
Lompe	3	36	225	233	301	29,2%
Crabe des neiges	150	85	162	162	191	17,9%
Autres	865	980	822	490	291	-40,6%
<b>Total</b>	<b>1 601</b>	<b>1 837</b>	<b>1 842</b>	<b>1 632</b>	<b>1 412</b>	<b>-13,5%</b>

Source : Affaires Maritimes

(1) du 01.04.2002 au 31.03.2003

(3) du 01.04.2004 au 31.03.2005

(5) du 01.04.2006 au 31.03.2007

(2) du 01.04.2003 au 31.03.2004

(4) du 01.04.2005 au 31.03.2006

Le repli des prises totales de la pêche artisanale (- 13,5 %) est lié aux restrictions de quotas imposées par le Conseil consultatif franco-canadien en mai 2006 à Paris. Le quota de morue, principalement touché par les restrictions, a été intégralement pêché. Les captures sont ainsi en recul de 15,8 %. Le cabillaud représente 44,5 % de l'ensemble des prises. Les prises de lompes (non soumises à quotas) et de crabes des neiges (266 tonnes autorisées) ont connu une nette augmentation respective de 29,2 % et de 17,9 %. En 2006, le quota autorisé pour le crabe des neiges n'a pas été atteint, mais près de 30 tonnes supplémentaires ont été pêchées par rapport à la campagne 2005-2006.

Lors de la précédente campagne, les autres prises étaient essentiellement constituées de coquilles Saint-Jacques. Les unités locales avaient en effet exploité un nouveau gisement. Depuis, la ressource s'est un peu tarie, expliquant partiellement la diminution des autres prises de 40,6 %. Enfin, l'absence de débouché commercial pour le bulot n'a pas incité les pêcheurs locaux à exploiter davantage cette ressource.

Les produits de la pêche artisanale sont vendus aux différents transformateurs. Compte tenu de la faiblesse des quantités produites, les prises de homards sont principalement écoulées localement au détail, les quantités livrées aux industries de transformation en vue de l'exportation étant marginales.

### 3.3 Les aides des pouvoirs publics

Suite aux difficultés rencontrées au début des années 1990, la Collectivité territoriale a affirmé son soutien à la pêche artisanale en préconisant de nombreuses mesures d'aides économiques et sociales au secteur. Les premières aides ont été mises en place à partir de 1995 (*Délibérations n° 30-95 du 3 juillet 1995 et n° 33-97 du 17 mars 1997*).

#### MESURES DE SOUTIEN A LA PECHE ARTISANALE

##### ● Aides à l'investissement

La collectivité apporte son aide à l'acquisition d'embarcations de pêche inférieures à 9 mètres ainsi qu'à l'achat de certains matériels (filets, moteurs...). L'aide consiste en l'attribution d'une subvention égale à 33 % du montant de l'investissement, le demandeur devant apporter un autofinancement au moins égal à 33 % de l'investissement. Cette subvention peut être complétée par l'attribution d'un prêt sans intérêt, remboursable sur 10 années, d'un montant maximum de 34 % de l'investissement ; le premier remboursement intervenant un an après la signature du contrat.

Pour bénéficier de ces aides, le demandeur doit justifier de 36 mois de navigation et être âgé de 50 ans au plus.

##### ● Aides de campagne

Chaque année, les artisans pêcheurs peuvent bénéficier d'une *prime d'équipement* vestimentaire d'un montant maximum de 114 euros.

Les patrons d'embarcations bénéficient d'une *prime dite de mise en service des armements* plafonnée à 305 euros pour les embarcations de moins de 9 mètres et à 534 euros pour les embarcations de plus de 9 mètres.

Pour bénéficier de ces aides, chaque marin doit justifier d'une activité minimum, appréciée sur le nombre de jours.

En fin d'année civile, une *aide pour le paiement des taxes ENIM* (Etablissement National des Invalides de la Marine) est versée, à raison de 25 % du montant des dites taxes, à chaque marin embarqué durant toute la campagne.

Tout armement bénéficie en fin de campagne d'une *prime sur la production des espèces pêchées et commercialisées*, fixée à 0,05 centime d'euro par kilogramme de produits.

Enfin, au vu du nombre de jours de mer, les patrons d'armements bénéficient d'une *aide sur la valeur des carburants consommés* au cours de chaque campagne.

##### ● Indemnité saisonnière

Une indemnité mensuelle est accordée, entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 avril de chaque année, aux pêcheurs artisans afin de compenser l'absence de revenus pendant la période hivernale. Cette aide est allouée à chaque marin pêcheur justifiant d'un nombre minimum de jours de mer et dont le revenu annuel net ne dépasse pas un montant fixé chaque année.

Fin 2003, le Conseil général a instauré l'attribution d'une prime à la production d'un montant de 0,05 euro par kilogramme de poisson (*Délibération n°138-03 du 31 octobre 2003*). Courant 2005, une aide supplémentaire provisoire a été mise en place par le Conseil général. Il s'agit d'une aide à la production d'un montant de 0,05 euro par kilogramme de poisson pêché destiné à être transformé et commercialisé, dans la limite de 360 tonnes de produits vifs par mois (plafonnée à 1 720 tonnes pour toute la durée de la campagne 2004-2005). Elle concerne chaque marin pêcheur de nationalité française, imposable à Saint-Pierre-et-Miquelon et chargé de capturer et de livrer les quotas de pêche français, accordés à la pêche industrielle locale.

---

## § 2. L'AQUACULTURE

---

L'aquaculture se positionne comme un élément possible de diversification économique de l'archipel. Dans la province voisine de Terre-Neuve, cette technique est privilégiée depuis plusieurs années pour le saumon, les moules et la morue. Deux projets ont été menés : l'élevage de morue à Saint-Pierre et l'exploitation de coquilles Saint-Jacques à Miquelon.

Le site aquacole dans la rade de Saint-Pierre visait le grossissement de morues sauvages. Le processus consistait à capturer des morues, d'un poids d'1 kg environ et à les placer en cages d'une capacité de 10 tonnes chacune ; elles sont nourries de petits poissons<sup>1</sup>, essentiellement des capelans, jusqu'à ce qu'elles atteignent un poids maximum de 4 kg. Les jeunes morues, capturées en juin sur les côtes sud de Terre-Neuve, sont engraisées jusqu'à la commercialisation, en frais, qui intervient 3 à 6 mois après, en fonction de la demande.

Le projet, né de contacts noués en 2001 entre professionnels de l'archipel et terre-neuviens, dans le cadre des rencontres de la coopération régionale, avait commencé dès 2002. La société AQUAFUTUR était porteuse du projet.

L'absence ou l'insuffisance de poissons sauvages répondant aux critères de sélection définis par l'opérateur n'a pas permis de renouveler l'expérience de grossissement menée en 2003.

L'élevage des coquilles Saint-Jacques est un projet initié par l'Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture (ARDA) en 1998. Après plusieurs années d'expérimentation, l'activité a été prise en charge, en 2001, par une société privée, l'entreprise *Exploitation Des Coquilles* (EDC SARL). A partir de naissains de coquilles, l'élevage consiste à gérer le cycle de croissance des coquilles placées dans des filières<sup>2</sup> afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation.

Lors des premières années d'installation, les fermes aquacoles doivent faire face à de lourds investissements en termes d'infrastructures alors que la commercialisation des produits n'intervient qu'après plusieurs années. Le soutien de la collectivité au démarrage de ces nouvelles activités est important. La commercialisation sur une grande échelle de la production de coquilles Saint-Jacques de Miquelon n'est toujours pas effective.

---

<sup>1</sup> Ces espèces sont livrées à l'exploitant par de petits pêcheurs locaux qui les capturent ; elles sont éventuellement congelées en vue d'assurer une régularité de l'alimentation des morues.

<sup>2</sup> Exemple : triage des coquilles, nettoyage des structures.

## Section 3

# L'industrie de transformation des produits de la pêche

---

### § 1. LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE

---

Le moratoire – suivi de la reprise de la pêche réglementée – a bouleversé l'organisation du secteur de la transformation des produits issus de la pêche. Aujourd'hui, ce secteur emploie près de 90 personnes en contrat à durée indéterminée et fait appel chaque année à une soixantaine de travailleurs saisonniers.

#### **L'organisation du secteur**

L'archipel compte trois usines de transformation des produits de la pêche.

Pendant longtemps, *Interpêche* a été la seule usine de transformation du poisson sur l'archipel. Après le moratoire et la reprise à minima de la pêche à la morue, l'activité de l'entreprise a été extrêmement réduite. Une restructuration industrielle et financière de l'entreprise a été engagée avec l'aide des pouvoirs publics. *Interpêche* bénéficie d'un dispositif, renégocié en 2004 avec les pouvoirs publics, qui a permis de prendre en charge les salaires du personnel pendant le moratoire et qui, jusqu'en 2007, fonctionne pendant les mois de l'année où l'usine n'a pas de matières premières à traiter. Il s'agit de sauvegarder une partie des emplois dans ce secteur de l'économie et aussi de conserver le savoir-faire des employés.

L'usine, sise à Saint-Pierre, transforme la totalité des prises allouées à la pêche industrielle, dans le cadre de l'accord de 1994. Il s'agit principalement de la morue, du sébaste, du flétan et de la plie. L'usine emploie actuellement 75 personnes et une dizaine de salariés saisonniers en moyenne chaque année. Les quotas alloués à la pêche industrielle ne lui permettent de fonctionner que quatre à cinq mois par an à plein régime (début novembre - fin mars) ; le traitement d'une partie des prises de la pêche artisanale se fait de la mi-juin à fin octobre, soit cinq mois d'activité partielle. Hors saison, l'activité se limite à l'entretien des équipements. En 1989, de grands aménagements et investissements avaient été réalisés dans l'usine pour améliorer le processus de transformation du poisson. Le changement radical de situation en 1992 a entraîné de nombreuses difficultés financières, mais les infrastructures sont restées. L'usine avait été conçue pour accueillir plus de 25 000 tonnes par an. Elle tourne à moins d'un cinquième de sa capacité de production annuelle.

La *Société Nouvelle des Pêches de Miquelon* (SNPM), opérationnelle depuis 1996, est installée à Miquelon. Elle est contrôlée depuis 2004 par la société *Exploitation Des Coquilles* (EDC SARL). Cette unité emploie huit personnes à l'année et le nombre de saisonniers peut atteindre la quarantaine en pleine saison. La morue, livrée par les artisans pêcheurs, est transformée en morue salée.

La société *Les Nouvelles Pêcheries*, installée à Saint-Pierre, a été créée en 1996 pour traiter le crabe des neiges. Ce crustacé constitue la principale ressource de l'usine, mais l'activité porte également sur le lompe ou le bulot. L'entreprise conditionne également les quotas de pêche de thonidés issus de la CICTA. Cependant, en 2006, aucune activité n'a été enregistrée sur cette espèce. L'usine emploie trois personnes en CDI. Quand la saison de crabe des neiges bat son plein, l'usine peut employer jusqu'à une cinquantaine de saisonniers.

Sur une échelle différente, la société « *Pêcheries Paturel* » est une structure artisanale – composée de trois personnes – de conditionnement de produits de la mer : fumage de produits (saumon, requin, morue, coquilles Saint-Jacques, etc.), conditionnement en frais de poissons, crabes et œufs de lompe. Ces produits dont la qualité est appréciée localement font l'objet d'exportations vers la métropole.

Les opérations initiées en 2005, amenant les opérateurs économiques locaux à traiter dans leurs usines de transformation des produits pêchés par des artisans étrangers, ont été renouvelées en 2006. Le développement de telles initiatives semble indispensable au maintien du tissu industriel local.

Production des unités de transformation						en tonnes
	2002 (1)	2003 (2)	2004 (3)	2005 (4)	2006 (5)	Variations 2006/2005
Filets de poissons	744	783	673	632	734	16,1%
Sous-produits (farce, etc.)	307	190	119	253	76	-70,0%
Crabe des neiges	90	56	118	113	180	59,3%
Bulot	10	0	13	18	0	-100,0%
Œufs de lompe	0	10	65	40	44	10,0%
Morue salée	191	202	138	134	120	-10,4%
<b>Total</b>	<b>1 342</b>	<b>1 241</b>	<b>1 125</b>	<b>1 190</b>	<b>1 154</b>	<b>-3,0%</b>

Source : *Interpêche, SNPM et Les Nouvelles Pêcheries*

NB : La production est comptabilisée en fonction de la saison de pêche, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

(1) Période du 01.04.2002 au 31.03.2003

(2) Période 01.04.2003 au 31.03.2004

(3) Période 01.04.2004 au 31.03.2005

(4) Période 01.04.2005 au 31.03.2006

(5) Période 01.04.2006 au 31.03.2007

En 2006, la production de crabes des neiges a sensiblement augmenté. Les apports de produit brut à l'usine de transformation locale s'élevaient à 270 tonnes (dont 190 tonnes débarquées par les armements locaux et 79 tonnes par un armement canadien – en vertu de l'échange d'un droit de pêche sur le sébaste –. Le rapport entre le produit fini et la matière première se situe autour de 65 % à 70 %. Le crabe est abattu par choc thermique, lavé, calibré, découpé, cuit, surgelé, pesé et conditionné dans des caisses calibrées et expédiées par container sur le marché américain. Cette ligne de transformation requiert une vingtaine de personnes pour en assurer le fonctionnement minimal. Lors d'apports importants, la chaîne de fabrication peut nécessiter jusqu'à une cinquantaine de personnes.

Les apports de poissons à l'usine *Interpêche* par la pêche industrielle sont restés sensiblement les mêmes. En revanche, les apports de la flotte artisanale en poissons plats s'inscrivent en hausse par rapport à la précédente campagne. Cet élément participe à l'augmentation de près de 100 tonnes de la production de filets de poissons.

L'usine de transformation de Miquelon enregistre une vingtaine de tonnes de produits congelés. Pour sa part, la production de morue salée s'élève à 120 tonnes.

En 2006, la province de Terre-Neuve a reporté une partie importante de son effort de pêche sur le bulot, faisant chuter les cours. Aussi, l'entreprise de transformation locale qui traite habituellement cette espèce ne s'est pas engagée dans cette production. Le produit est d'ordinaire exporté cuit, décortiqué et congelé vers l'Asie.

---

## § 2. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

---

La production des unités de transformation est essentiellement commercialisée sur les marchés européens (77,8 % en 2006, contre 85,3 % en 2005), notamment en raison des liens qu'entretient la société *Interpêche* avec sa maison mère, sise en Espagne. Les exportations de produits de la pêche ont augmenté de 17,6 % par rapport à 2005 et de plus d'un tiers si l'on inclut les mouvements d'entrepôts.

En 2006, les exportations sur le marché européen de produits issus de la pêche s'élèvent à plus de 3 millions d'euros. Les exportations vers les autres pays dépassent les 700 000 euros.

Le marché nord-américain arrive en deuxième position. En 2006, les exportations vers ce marché ont crû de près de 100 tonnes, notamment grâce à l'augmentation de la production de crabe des neiges. L'intégralité de la production de crabe des neiges est vendue sur le Sea Food Market de Boston.

La commercialisation des produits de la pêche comprend également les mouvements d'entrepôts, qui correspondent à des stocks prêts à l'exportation. Après une année 2005 morose, ces mouvements d'entrepôts retrouvent un niveau proche de celui de 2004 (+ 66,3 % par rapport à 2005 et - 15,7 % par rapport à 2004). Au total, la commercialisation des produits de la pêche s'élève à plus de 4 millions d'euros.

Globalement, l'année 2006 est mieux orientée que les précédentes années. Une meilleure exploitation des quotas disponibles, le recours à l'affrètement ou les opérations conduisant les opérateurs économiques locaux à traiter dans leurs usines de transformation des produits pêchés par des artisans étrangers, participent à cet effort de production. Le marché local est restreint ; les débouchés sont limités aux restaurants et à quelques poissonneries. Il représente environ 20 tonnes de produits finis.

**Commercialisation des produits de la pêche en 2006**
*en tonnes*

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Exportations (a)</b>	<b>443</b>	<b>585</b>	<b>557</b>	<b>909</b>	<b>1 068</b>	<b>17,6%</b>
<b>Union européenne</b>	<b>139</b>	<b>358</b>	<b>331</b>	<b>775</b>	<b>831</b>	<b>7,2%</b>
Poisson frais ou congelé	0	240	169	582	679	16,7%
Oeufs de lompe	13	10	53	41	44	7,3%
Bulot	0	0	0	18	0	-100,0%
Morue salée	126	108	109	134	107	-20,0%
<b>Autres pays</b>	<b>304</b>	<b>227</b>	<b>226</b>	<b>134</b>	<b>238</b>	<b>77,4%</b>
Poisson frais ou congelé	128	80	57	8	24	200,3%
Oeufs de lompe	0	0	11	0	55	-
Crabe des neiges	99	57	117	113	143	26,8%
Bulot	0	0	13	0	0	-
Morue salée	62	90	28	0	0	-
Autres	15	0	0	13	15	17,7%
<b>Mouvements des entrepôts (b)</b>	<b>829</b>	<b>706</b>	<b>854</b>	<b>433</b>	<b>720</b>	<b>66,3%</b>
<b>Total (a) + (b)</b>	<b>1 272</b>	<b>1 291</b>	<b>1 411</b>	<b>1 342</b>	<b>1 789</b>	<b>33,4%</b>

*Source : Service des douanes*

## Les aides des pouvoirs publics

Afin de soutenir et de promouvoir les initiatives d'exportation des produits de la pêche, une aide en faveur du transport des matières premières a été mise en place en décembre 1998. Elle consiste en la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport et dans le cadre d'un plafond de 76 euros la tonne nette exportée. Par délibération n°144-06 du 22 août 2006, le Conseil général a attribué une aide de 38,11 € par tonne exportée à l'entreprise *Interpêche* pour ses exportations du premier semestre 2006.

En 2005, le Conseil général avait mis en place un autre dispositif de soutien à l'exportation en faveur de la société *Les Nouvelles Pêcheries*. Cette subvention à l'exportation, qui s'applique uniquement à la filière « crabe des neiges », a pour objectif de prendre en charge l'intégralité du surcoût résultant du différentiel de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où l'intégralité de cette production est vendue sur le Sea Food Market de Boston. Cette aide ne peut excéder 95 000 euros, et 27 500 euros par container. Alors qu'elle devait être exceptionnelle, le Conseil général l'a renouvelée en 2006 (délibération n°145-06 du 22 août 2006), considérant qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité territoriale de soutenir et de promouvoir, dans des conditions économiques viables, la campagne de crabes des neiges.

# Section 4

## L'énergie

### § 1. LA PRODUCTION ELECTRIQUE

En 2006, la production globale d'énergie électrique s'est élevée à 41 849 MWh, dont 86 % à Saint-Pierre et 14 % à Miquelon. L'énergie livrée aux réseaux s'inscrit en recul de 1,3 % par rapport à l'année précédente. Alors que la consommation basse tension diminue de 4 %, la consommation moyenne tension fait un bond de 7,8 %. La consommation totale d'énergie électrique se contracte toutefois de 1,4 %. Ces baisses de consommation d'électricité sont peu significatives, l'arrivée tardive de l'hiver pouvant expliquer ces légères variations.

La quantité d'électricité livrée aux trois principales industries branchées sur le réseau moyenne tension est restée stable (-0,2 %).

La consommation d'électricité basse tension a davantage diminué à Miquelon (-8,6 %) qu'à Saint-Pierre (-3%), probablement en relation avec les besoins limités de l'entreprise EDC à Miquelon. Les éoliennes de Miquelon, opérationnelles depuis 2000, ont permis de produire 733 MWh (+4,6 %). Cette production représente 12,7 % de l'énergie totale livrée sur le réseau, contre 11,9 % en 2005.

Production et consommation d'électricité						<i>en MWh</i>
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Energie livrée aux réseaux</b>						
Saint-Pierre	36 168	36 378	36 920	36 536	36 074	-1,3%
Miquelon	5 382	5 450	5 680	5 858	5 775	-1,4%
<b>Total</b>	<b>41 550</b>	<b>41 828</b>	<b>42 600</b>	<b>42 394</b>	<b>41 849</b>	<b>-1,3%</b>
<b>Consommation</b>						
Basse tension	28 818	29 286	30 422	30 610	29 381	-4,0%
Moyenne tension	9 118	8 930	9 086	8 808	9 492	7,8%
<b>Total</b>	<b>37 936</b>	<b>38 216</b>	<b>39 508</b>	<b>39 418</b>	<b>38 873</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés</b>						
Basse tension	3 477	3 588	3 668	3 662	3 679	0,5%
Moyenne tension	29	29	28	28	30	7,1%
<b>Total</b>	<b>3 506</b>	<b>3 617</b>	<b>3 696</b>	<b>3 690</b>	<b>3 709</b>	<b>0,5%</b>

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles

En 2006, la consommation totale de fioul par les centrales électriques (10 700 tonnes) a diminué de 1 % (- 2 % à Miquelon et - 0,9 % à Saint-Pierre). La centrale de Saint-Pierre consomme 87,8 % du volume global de fioul. La quantité d'huile utilisée, pour la consommation et les vidanges, est passée de 56,4 tonnes en 2005 à 61,4 en 2006 (+ 8,9 %).

---

## § 2. LES ENERGIES RENOUVELABLES

---

La production d'électricité provenant des énergies renouvelables ne concerne que la commune de Miquelon. Après plusieurs années d'expérimentation menée par la société Vergnet, avec l'appui d'EDF, de la Collectivité territoriale et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), une centrale éolienne a vu le jour en 2000. Composée de dix aérogénérateurs, elle a un potentiel de 1,7 million de kWh par an. L'électricité produite est vendue à EDF. Le projet a été partiellement financé par l'Agence française de développement. En 2006, la production éolienne livrée au réseau est de 733 MWh (+ 4,6 % par rapport à 2005).

Lorsque la force du vent est supérieure à 40 nœuds, l'exploitation des éoliennes est interrompue. Ces contraintes techniques d'exploitation et le problème du stockage de l'énergie contrarient l'objectif ambitieux d'un taux de couverture des besoins de l'île approchant les 30 %.

Le bilan énergétique de l'archipel s'est sensiblement éloigné des objectifs définis au niveau européen – la part des énergies renouvelables devant représenter 21 % de la production en 2010 –. A l'heure actuelle, les énergies renouvelables ne représentent que 1,8 % de la production électrique de l'archipel.

---

## § 3. LES HYDROCARBURES

---

Les besoins en hydrocarbures de l'archipel sont importants. En plus des exigences de fonctionnement des centrales électriques ou de consommation des véhicules, les foyers de l'archipel sont majoritairement équipés de chauffage au fioul. Au début des années 1990, une politique incitative de transformation des installations de chauffage électrique en chauffage au fioul a été mise en place, avec le versement de primes. En 1999 (recensement INSEE 1999), 84,6 % des résidences principales étaient équipées d'un système de chauffage au fioul contre 0,7 % de chauffage électrique.

Il n'y a pas d'activité de raffinage dans l'archipel. L'approvisionnement est assuré, par voie maritime, par des sociétés nord-américaines. En 2006, quelque 24 055 tonnes de produits pétroliers ont été importées, soit une baisse de 10 % par rapport à 2005. Un hiver moins rigoureux explique partiellement cette baisse des importations. Chaque île assure son propre stockage. Deux entreprises locales se partagent le marché de la distribution.

Le prix du fioul de chauffage est réglementé par la Préfecture. Deux baisses successives ont récemment été enregistrées. Le litre de fioul est passé de 0,64 €(arrêté n°710 du 27/10/05) à 0,59 €(arrêté n°718 du 14/12/2006), puis à 0,54 €(arrêté n°34 du 25/01/2007).

## Section 5

# Le bâtiment et les travaux publics

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est le troisième secteur créateur de valeur ajoutée dans l'archipel (11 %), derrière les services administrés (39 %) et le commerce (14 %). C'est un secteur largement soutenu par la commande publique et qui occupe une place importante dans l'économie de l'archipel. Ce secteur se trouve paralysé pendant près de la moitié de l'année par les conditions climatiques hivernales.

D'après le recensement de l'INSEE (1999), le secteur du BTP emploie près de 10 % de la population active. C'est un secteur majoritairement composé d'entreprises artisanales.

L'Etat et la Collectivité territoriale contribuent largement à l'activité du BTP. En 2006, la Direction de l'Equipelement a effectué, pour leur compte, près de 11,5 millions d'euros de travaux dans l'archipel, en baisse de 8,7 %. Les entreprises du bâtiment ont importé 1 290 tonnes de ciment, contre 1 926 tonnes en 2005 (- 33 %).

---

### § 1. LA CONSTRUCTION

---

#### 1. LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

En 1999, on dénombrait 2 415 résidences principales et 428 résidences secondaires, 15 logements occasionnels et 74 logements vacants.

Le parc des habitations principales est relativement récent, seuls 20,7 % des habitations datent d'avant 1948. Les logements sont plus vastes qu'en métropole avec 4,99 pièces par logement, contre 3,86 en France métropolitaine, pour une superficie moyenne de 110 m<sup>2</sup>. Plus de 96 % des habitations sont reliées à l'égout et toutes les résidences principales ont accès à l'eau courante. Les problématiques du logement à Saint-Pierre-et-Miquelon sont bien différentes de celles des DOM. L'insalubrité et le manque de confort sont extrêmement rares. Aucune zone de bidonvilles ne s'est créée dans l'archipel.

## Caractéristiques de l'habitat

	Recensement 1990	Recensement 1999	Variations 1999/1990
<b>Caractéristiques des logements</b>	<b>2 662</b>	<b>2 932</b>	<b>10,1%</b>
Résidences principales	2 105	2 415	14,7%
Résidences secondaires	451	428	-5,1%
Logements occasionnels	2	15	
Logements vacants	104	74	-28,8%
<b>Type de logement des résidences principales</b>	<b>2 105</b>	<b>2 415</b>	<b>14,7%</b>
Maison individuelle	1 579	1 904	20,6%
Immeuble	359	325	-9,5%
Foyer pour personne âgées	38	39	2,6%
Autres	129	147	14,0%
<b>Statut d'occupation des résidences principales</b>	<b>2 105</b>	<b>2 415</b>	<b>14,7%</b>
Propriétaire	1 516	1 758	16,0%
Locataire ou sous-locataire	435	511	17,5%
Logé gratuitement	154	146	-5,2%

Source : INSEE

Les habitants de l'archipel privilégient la construction de maisons individuelles et ce, dès leur entrée dans la vie active. Le rythme d'évolution de la construction privée reste toutefois modéré. La taille restreinte de l'île de Saint-Pierre limite la disponibilité des terrains constructibles. D'autre part, le vieillissement de la population et l'absence de mouvements migratoires plafonnent la demande.

La construction privée ne constitue pas l'essentiel de l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics : les particuliers ne recourent à des entreprises spécialisées que pour la réalisation de travaux lourds (terrassment, travaux de fondation). L'autoconstruction tient une place importante sur l'archipel. Elle est estimée à 30 % du coût total d'une maison.

## Permis de construire accordés

Objet des permis	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Résidences principales	29	51	36	10	16	60,0%
Résidences secondaires	4	9	8	16	7	-56,3%
Garages	17	19	9	17	9	-47,1%
Divers (tambours, surélévations, extensions)	97	86	90	88	71	-19,3%
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>165</b>	<b>143</b>	<b>131</b>	<b>103</b>	<b>-21,4%</b>

Source : Direction de l'équipement

En 2006, le nombre total de permis de construire accordés a diminué de 21,4 % par rapport à 2005. Les permis accordés concernent principalement la construction de résidences principales (15,5 %), de résidences secondaires (6,8 %) et de garages (8,7 %). Les autres permis de construire ne concernent que de petits chantiers (tambours, surélévations, etc.).

La construction dans l'archipel dépend des opérations d'aménagement de lotissements, (ex : quartier des Graves).

## 2. LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Le financement de la construction a été réalisé pendant de nombreuses années par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM), société anonyme coopérative à capital variable créée le 5 juillet 1950. Depuis plusieurs années, l'on assiste à une diversification des sources de financement de l'habitat avec une intervention croissante des banques commerciales locales et extérieures à l'archipel. L'accès aux plans et comptes d'épargne-logement a été étendu à la Collectivité territoriale par le décret n° 95-331 du 27 mars 1995. La Caisse d'Epargne d'Ile-de-France Paris, implantée à Saint-Pierre, et la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon sont les deux seuls établissements à proposer ce produit. En 2006, les comptes et plans d'épargne-logement représentaient 2,3 millions d'euros (+ 9,5 % en glissement annuel), soit 1,7 % du total des actifs financiers des ménages.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution, au cours des cinq dernières années, de l'encours de crédits à l'habitat octroyés aux ménages par les établissements de crédit locaux (Crédit Saint-Pierrais, Banque des Iles, Caisse d'Epargne et CISPM), ainsi que par des établissements non installés localement. Comme en 2005, le financement de l'habitat est assuré à 90 % par les établissements de crédit locaux (contre 96,5 % en 2004). L'encours global a augmenté de 4,7 %, au profit essentiellement des banques locales.

### Encours du crédit à l'habitat

en millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Encours des banques	26,95	26,95	26,95	31,42	33,63	7,0%
Encours des sociétés financières	16,38	16,38	16,38	18,97	18,96	0,0%
Encours dans la zone d'intervention	43,33	50,24	53,69	50,39	52,60	4,4%
Encours hors de la zone d'intervention	3,84	3,32	1,92	4,95	5,36	8,5%
<b>Encours total</b>	<b>47,17</b>	<b>53,57</b>	<b>55,61</b>	<b>55,34</b>	<b>57,96</b>	<b>4,7%</b>

Source : IEDOM

En 2006, la production de crédits à l'habitat aux ménages par les établissements locaux (volume global des crédits accordés pendant l'année) s'élève à 11,08 millions d'euros. Le montant moyen des crédits à l'habitat par ménage s'élève à 63 789 euros.

**Production de crédit à l'habitat des établissements de la place**

en millions d'euros

	2003		2004		2005		2006		Variations 2006/2005	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Crédits aux ménages	389	12,39	205	9,30	-	11,37	185	11,08	-	-2,5%
Autres agents	15	3,24	7	0,80	-	0,86	0	0,00	-	-100,0%
<b>Total</b>	<b>404</b>	<b>15,63</b>	<b>212</b>	<b>10,10</b>	<b>-</b>	<b>12,23</b>	<b>185</b>	<b>11,08</b>	<b>-</b>	<b>-9,4%</b>

Source : IEDOM

**3. LES AIDES A L'HABITAT ET A LA CONSTRUCTION****3.1 Les interventions de l'Etat**

Les subventions de l'Etat se répartissent principalement entre les aides à l'habitat des personnes âgées, les revêtements de façades en matériaux traditionnels, la réhabilitation de logements anciens, l'amélioration de l'habitat des personnes à faibles ressources, les primes à la construction, les logements locatifs sociaux. La viabilisation des lotissements (quartier des Graves) ne bénéficie pas de subvention. En 2006, l'aide de l'Etat, au titre de sa politique de l'habitat et du logement, s'est élevée à 1,8 million d'euros, en baisse de 28 % par rapport à 2005. Elle se décompose à 47,9 % d'aides à l'habitat et à 52,1 % d'aides aux logements sociaux.

**3.2 Les interventions de la Collectivité territoriale**

Parallèlement à l'intervention de l'Etat, la Collectivité territoriale a contribué en 2006 à hauteur de 414 342 euros afin de promouvoir la construction traditionnelle, l'utilisation de revêtements en bois, ou d'améliorer l'habitat des personnes à faibles ressources. Par ailleurs, une prime pour l'acquisition de logements anciens destinés à l'habitation principale, sous réserve de ne pas être déjà propriétaire, est accordée par le Conseil territorial. Cette prime consiste en la prise en charge sur dix ans de 1,5 point du taux d'intérêt consenti par l'organisme prêteur. La prime est accordée si trois conditions sont réunies : une maison de plus de dix ans, située dans le centre ville et acquise à l'aide d'un prêt ne dépassant pas 109 763 euros. En 2006, la Collectivité territoriale a consacré 53 323 euros au titre de cette prime, soit une baisse de 85,2 % en deux ans.

**3.3 L'habitat social**

L'action publique en faveur de l'habitat social est du ressort des collectivités locales, financée en grande partie sous forme de subventions de l'Etat au titre de la Ligue Budgétaire Unique. L'archipel dénombre une cinquantaine de logements sociaux. En 2006, les actions ont concerné l'habitat locatif, la réhabilitation de logements sociaux, ou encore la poursuite du programme de logements pour les jeunes et pour les personnes âgées.

---

## § 2. LES TRAVAUX PUBLICS

---

La Direction de l'Équipement œuvre pour le compte de l'Etat, des communes et du Conseil territorial dans le suivi des constructions publiques et des infrastructures. Au 31 décembre 2006, la Direction de l'Équipement était composée de 172 personnes, réparties en 5 groupes, la Direction, le Secrétariat général, le groupe Infrastructures, le groupe Aménagement et le groupe Equipement des collectivités.

En 2006, 664 journées de formation ont été suivies par les agents de la Direction de l'équipement. La formation était orientée à 86 % vers des actions de perfectionnement, notamment dans le fonctionnement du service pour 62 % (management, informatique, prévention et sécurité), et dans les techniques de base et thèmes transversaux pour 24% (marchés publics, techniques spécifiques, notes de synthèse). Le budget formation 2006 s'élève à 92 325 euros.

### 1. LES BATIMENTS PUBLICS

Les montants affectés aux constructions publiques au titre de l'année 2006 ont atteint 4,3 millions d'euros (3,5 millions en 2005). Ces dépenses ont été financées par l'Etat (72 %) et par la Collectivité territoriale (28 %). Au titre de l'Etat, les travaux concernent exclusivement la poursuite des travaux de restructuration des locaux de la gendarmerie nationale : la construction de 12 logements Boulevard Constant Colmay et la réhabilitation du bâtiment de commandement, place du Lieutenant Colonel Pingaud.

A Saint-Pierre, la Collectivité a essentiellement financé la restructuration des locaux de La Poste (387 511 euros), la rénovation du Centre culturel et sportif (236 453 euros) et la construction d'un local phytosanitaire (143 231 euros). A Miquelon, elle a participé à hauteur de 166 522 euros au financement de la rénovation de la Quarantaine.

Les premiers travaux d'aménagement du site qui accueillera le futur hôpital, dans le quartier des Graves, sont en cours de réalisation.

### 2. LES RESEAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'ELECTRICITE

Commencé en 1997, le chantier « eau et assainissement » est l'un des plus gros projets en matière de travaux publics. Le programme a été évalué à 41,8 millions d'euros, dont 34,4 millions d'euros pour l'île de Saint-Pierre, répartis entre la commune de Saint-Pierre (17,7 millions d'euros) et la Collectivité territoriale (16,7 millions d'euros). Les investissements ont été financés sur subventions du FIDOM, du FNDAE, du FED, de l'Agence de bassin Seine-Normandie et sur prêts de l'Agence française de développement. Le programme comprenait la création d'une usine de traitement d'eau potable, la rénovation du réseau de distribution d'eau potable avec la réhabilitation des tronçons anciens et le nettoyage des conduites, et la mise en place d'un réseau d'assainissement séparant les eaux usées et les eaux pluviales afin de rejeter les effluents dans une zone moins sensible du milieu marin.

Outre ces dépenses de long terme, prévues depuis plusieurs années, la Collectivité finance l'entretien des réseaux et la maintenance des stations de refoulement (28 965 euros), et la réalisation des travaux urgents sur le canal de l'étang Fanche (1 841 euros).

Subventionnés par le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), des travaux de renforcement et d'extension des réseaux d'alimentation électrique de Saint-Pierre ont été menés pour un montant de 24 453 euros. La branche « aménagement » de la SODEPAR a supervisé la réalisation de plus de 800 000 euros de travaux.

### **3. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES, PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES**

En 2006, l'entretien et les investissements des infrastructures routières de l'archipel ont mobilisé 3,1 millions d'euros, conjointement financés par l'Etat et la Collectivité. L'archipel est traversé par 14,3 km de routes nationales (10,5 km à Saint-Pierre et 3,8 km à Miquelon) et 103 km de routes de la Collectivité territoriale (40 km à Saint-Pierre et 63 km à Miquelon). L'entretien des infrastructures routières (27% des dépenses totales) comprend l'entretien des chaussées, la viabilité hivernale (salage des routes, etc.), l'entretien des engins et des véhicules du Parc, et l'entretien des espaces verts.

Les deux ports d'intérêt national de Saint-Pierre et de Miquelon constituent des pièces maîtresses dans le désenclavement de l'archipel. Ils sont gérés par le service maritime de la Direction de l'équipement et par la Capitainerie. Ils comprennent une zone commerciale de pêche permettant de recevoir d'importantes unités (cargos, chalutiers, etc.) et une zone de plaisance. En 2006, les dépenses consacrées à l'entretien et aux investissements des infrastructures portuaires se sont élevées à 1,3 million d'euros, dont 14 % destinées à l'entretien et 86 % aux investissements.

Durant l'hiver 2004-2005, plusieurs tempêtes ont endommagé les infrastructures du port de Miquelon. Des travaux d'urgence ont été effectués, mais le maintien des activités portuaires semble nécessiter des investissements importants en vue d'une reconstruction du port. En 2006, 363 612 euros ont été consacrés à la réfection de la digue du port.

L'archipel possède une infrastructure aéroportuaire moderne. Des investissements importants ont été mis en œuvre. Les travaux d'aménagement et de mise en conformité de l'assainissement de la plate forme avec la loi relative à l'eau, engagés en 2004, ont été poursuivis et achevés en 2005. En 2006, les dépenses consacrées à l'entretien et à l'investissement aéroportuaire représentent près de 146 000 euros et sont essentiellement destinées à l'aérodrome de Miquelon. Ce dernier appartient à la Collectivité territoriale, qui en assure également l'exploitation sous le contrôle du service de l'Aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon. La Direction de l'équipement assure la maîtrise d'œuvre et l'entretien des infrastructures et des bâtiments ainsi que les tâches d'exploitation de l'aéroport.

L'objectif du programme d'investissement est d'améliorer les conditions d'exploitation et/ou de respecter de nouvelles normes applicables aux aéroports.

#### **4. LES OUVRAGES D'ART ET LA PROTECTION DU LITTORAL**

En 2006, les travaux de reconstruction du pont de la Mère Durand et le démarrage de la reconstruction du pont de la Carcasse ont mobilisé près de 369 000 euros.

En raison des conditions climatiques rigoureuses, le littoral subit d'importantes dégradations qui nécessitent chaque année des travaux de protection. En 2006, près de 23 000 euros ont été investis, intégralement pris en charge par la Collectivité.

## Section 6

# Le commerce

Le secteur du commerce (de détail ou de gros) et des réparations automobiles et d'articles domestiques contribue significativement au développement de l'économie de l'archipel. Ce secteur est à l'origine de 14 % de la création de richesses dans l'archipel. Ce secteur occupe la deuxième place en termes de valeur ajoutée, derrière les services administrés (39 % de la valeur ajoutée). Le commerce crée plus de valeur ajoutée dans l'archipel que le secteur du BTP (11 %). Au 31 décembre 2006, l'archipel comptait 119 entreprises commerciales en 2006 contre 115 en 2005 et 116 en 2004, soit un quart des entreprises enregistrées.

Quelque 68 % de ces entreprises sont des commerces de détail, 23,5 % des commerces de gros et intermédiaires du commerce et 8,4 % des commerces et réparations automobiles. D'après le recensement de l'INSEE, établi en 1999, ce secteur emploie 418 personnes, soit près de 15 % de la population active ayant un emploi.

Les entreprises individuelles représentent 42,3 % du total des entreprises. Plus de 35 % ont le statut de SARL et 9,1 % sont des Sociétés Civiles Immobilières (SCI). Ces trois formes juridiques concentrent 87 % des entreprises locales.

Au cours des dernières années, quelques surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup> se sont développées dans l'archipel, auxquelles s'ajoute un tissu relativement dense de petits commerces. Les commerces de petite dimension se caractérisent par leur activité essentiellement alimentaire. Aucune enseigne nationale alimentaire n'est installée dans l'archipel, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achats françaises ou canadiennes. Il existe toutefois des enseignes canadiennes, présentes notamment dans le secteur du bricolage.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à une gestion courante contraignante :

– l'étroitesse du marché, la concurrence de la vente par correspondance et l'accès de plus en plus aisé au marché terre-neuvien par les consommateurs font peser sur les structures des problèmes de rentabilité. La consommation en produits alimentaires de l'archipel demeure toutefois stable d'une année sur l'autre (les importations de produits alimentaires s'élèvent à 7 671 tonnes en 2006, soit une baisse minime de 0,5 % par rapport à 2005) ; les importations sous la forme de colis postaux ont augmenté de plus de 6 % en valeur, passant de 3,1 millions d'euros en 2005 à près de 3,3 millions en 2006 (contre 2,9 en 2004), et de 8,3 % en volume, passant de 60 à 65 tonnes entre 2005 et 2006 ;

– la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement et par les aléas des livraisons ;

– la contraction du trafic portuaire a privé les moyennes surfaces de l'activité d'avitaillement des navires, qui constituait une source importante et traditionnelle de revenus.

## Section 7

# Le tourisme

Le Conseil général a, par délibération n°32-05 en date du 15 mars 2005, créé une nouvelle entité en charge du développement touristique de l'archipel, le Comité Régional du Tourisme (CRT). Les objectifs assignés à cette entité sont de conduire une véritable réflexion dans le domaine et de définir une stratégie de développement touristique compte tenu de l'offre existante (transport, hébergement, activités, etc.), du positionnement de l'archipel dans l'offre touristique régionale, et des contraintes associées à la destination. Cette réflexion passe également par un renforcement de la coordination et de la communication des établissements publics entre eux (musées, Centre culturel et sportif, Maison des Loisirs, etc.), avec les professionnels du tourisme (regroupés dans une association, « Le Phare »), les institutionnels et les touristes eux-mêmes.

Le tourisme se positionne comme une des voies possibles de diversification économique de l'archipel. La contribution de cette activité à l'économie locale est encore restreinte, mais un potentiel de développement existe.

Lors de la visite du ministre délégué au Tourisme, M. Léon Bertrand, en septembre 2006, le CRT a présenté un schéma de développement touristique de l'archipel, mettant en évidence la nécessité de structurer (équipement, aménagement public, hébergements, accueil, etc.) et de vendre le « produit » Saint-Pierre-et-Miquelon (démarchage, partenariat, etc.). Le ministre a assuré aux représentants locaux le soutien de ses services dans la mise en œuvre du plan de développement.

---

### § 1. LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

---

#### 1. L'EVOLUTION DES FLUX TOURISTIQUES

En 2006, 25 383 passagers sont entrés sur le territoire, soit une baisse de 5,8 % par rapport à 2005. La contraction du trafic maritime (- 8,5 %), notamment liée à la diminution du nombre de croisiéristes (- 15 %), affecte davantage le trafic total que la diminution du trafic aérien (- 2,4 %). La baisse du trafic total est ressentie quels que soient la nationalité des passagers et le type de transport utilisé.

La part du trafic maritime dans le trafic total a légèrement diminué, passant de 55 % en 2005 à 53,4 % en 2006. Quelque 8 % des passagers entrés dans l'archipel par voie maritime sont des croisiéristes. Toutefois, le passage des paquebots dans l'archipel varie d'une année à l'autre. La majeure partie des personnes entrant dans l'archipel par voie maritime demeure les touristes arrivés par l'*Arethusa* ou l'*Atlantic Jet*, en provenance de Fortune, à Terre-Neuve, ou des particuliers disposant de bateaux privés (3,2 %).

## Passagers entrés dans l'archipel

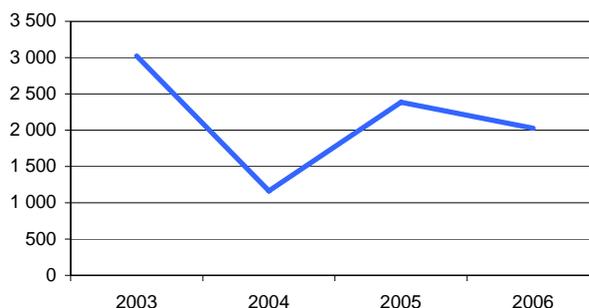
	2003	2004	2005	2006	Part 2006	Variations 2006/2005
<b>Trafic aérien</b>	<b>13 497</b>	<b>13 241</b>	<b>12 128</b>	<b>11 831</b>	<b>46,6%</b>	<b>-2,4%</b>
- passagers français	11 755	11 660	10 684	10 415	41,0%	-2,5%
- passagers étrangers	1 742	1 581	1 444	1 416	5,6%	-1,9%
<b>Trafic maritime</b>	<b>16 035</b>	<b>13 478</b>	<b>14 804</b>	<b>13 552</b>	<b>53,4%</b>	<b>-8,5%</b>
<i>dont croisiéristes</i>	3 022	1 163	2 384	2 026	8,0%	-15,0%
- passagers français	3 673	3 955	4 003	3 757	14,8%	-6,1%
- passagers étrangers	12 362	9 523	10 801	9 795	38,6%	-9,3%
<b>Total passagers français</b>	<b>15 428</b>	<b>15 615</b>	<b>14 687</b>	<b>14 172</b>	<b>55,8%</b>	<b>-3,5%</b>
<b>Total passagers étrangers</b>	<b>14 104</b>	<b>11 104</b>	<b>12 245</b>	<b>11 211</b>	<b>44,2%</b>	<b>-8,4%</b>
<b>Total général</b>	<b>29 532</b>	<b>26 719</b>	<b>26 932</b>	<b>25 383</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,8%</b>

Source : Police aux Frontières

Bien qu'en diminution de 2,5 % par rapport à 2005, la part des passagers français ayant emprunté les transports aériens reste dominante (41,0 %). L'avion constitue le mode de transport le plus utilisé par les passagers nationaux. Plus des trois quarts des passagers entrés dans l'archipel par voie aérienne sont des résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon (76,5 %). Seuls 11,5 % des passagers entrés dans l'archipel par voie aérienne sont des français non résidents (dont 48,4 % viennent pour affaires).

Le nombre de passagers français ayant emprunté les transports maritimes a diminué de 6,1 % par rapport à l'année 2005. Près de 97 % des passagers français ayant utilisé le transport maritime sont des résidents de l'archipel, dénotant ainsi un certain attrait pour le tourisme de proximité. Un peu moins de 200 passagers français non résidents à Saint-Pierre-et-Miquelon sont entrés dans le territoire par voie maritime.

**Evolution du tourisme de croisière**  
(nombre de passagers entrés)



La part des mouvements des habitants de l'archipel dans le trafic total est de 50,0 % (- 2,1 points par rapport à 2005). Les mouvements des résidents ont diminué, quel que soit le type de transport emprunté (- 0,8 % par voie aérienne et - 4 % par voie maritime). C'est également le cas pour les passagers français non résidents, et cela quelle que soit la raison de leur voyage (tourisme ou affaires).

Les Canadiens, venus dans un but touristique (95,5 %), arrivent essentiellement par bateau (91,0 %). Ils représentent la première catégorie de touristes entrés dans l'archipel. Le nombre cumulé (avion + bateau) de passagers canadiens venus dans l'archipel, quel que soit l'objet de leur voyage, a diminué de 3,3 % par rapport à 2005. La fréquentation globale des Canadiens était de l'ordre de 34,1 % en 2006, en légère hausse par rapport à 2005 (33,3 %).

Les passagers de nationalité américaine sont recensés au titre du trafic maritime, via les croisières. Le nombre de touristes américains entrés dans l'archipel en 2006, représente 5,8 % du trafic total. Celui du « reste du monde » 4,0 %. Ces deux catégories, qui représentent près de 10 % de l'ensemble (12,1 % en 2005), sont principalement entrées dans l'archipel à l'occasion des arrêts des paquebots (74,3 %).

Seuls 4,4 % des passagers entrés dans l'archipel sont venus pour affaires, contre 45,6 % pour des séjours touristiques.

#### Evolution 2005-2006 des passagers entrés par nationalités

		Trafic aérien	Trafic maritime	Total	Part dans le trafic 2006
Résident SPM		-0,8%	-4,0%	-1,7%	50,0%
Passagers français	Touristes	-8,1%	-43,3%	-15,6%	3,3%
	Affaires	-17,3%	-75,0%	-17,6%	2,6%
Passagers canadiens	Touristes	11,0%	-3,2%	-2,0%	32,6%
	Affaires	-21,8%	-66,7%	-28,6%	1,5%
Passagers Etats-Unis	Touristes	-12,5%	-23,2%	-22,4%	5,8%
	Affaires	-20,0%	-100,0%	-60,0%	0,0%
Passagers autres	Touristes	13,5%	-24,1%	-21,2%	4,0%
	Affaires	14,3%	-40,0%	5,1%	0,2%
<b>Total passagers</b>		<b>-2,4%</b>	<b>-8,5%</b>	<b>-5,8%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Police aux Frontières

## 2. LES ACTIONS DE PROMOTION

Le Comité régional du tourisme (CRT), opérationnel depuis mars 2006, a développé de nombreux partenariats afin de promouvoir la destination Saint-Pierre-et-Miquelon. Il est également le relais entre les professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, etc.) et les particuliers curieux de découvrir l'archipel.

Au cours de la saison estivale 2006, le CRT a distribué plus de 1 500 questionnaires aux touristes de l'archipel. L'objectif de cette démarche est double : qualifier les visiteurs (provenance, âge, catégorie socio-professionnelle, etc.) et recueillir leurs commentaires sur le séjour effectué localement (qualité des prestations offertes, dépenses moyennes par personne, etc.). L'analyse de ces informations a permis de mieux appréhender les points positifs et les lacunes de l'offre locale. Bien que la plupart des personnes semble satisfaite de leur séjour dans l'archipel, plusieurs éléments restent à améliorer (plage d'ouverture des commerces plus étendue, développement des sentiers pédestres, multiplication des animations, etc.). Le coût élevé du séjour dans l'archipel justifie les attentes des touristes.

## **2.1 Le marché canadien**

Le marché canadien est une cible privilégiée des actions de promotion touristique. La proximité géographique rend l'archipel plus facilement accessible aux Canadiens, et l'existence de liens historiques tels que ceux existant entre Saint-Pierre-et-Miquelon et l'Acadie pourraient faciliter les échanges.

Le CRT a entrepris plusieurs actions en ce sens, notamment en établissant un partenariat avec la Maison de la France (MDF) au Canada. Ce Groupement d'intérêt économique (GIE), chargé de la promotion de la destination France sur le territoire national et à l'étranger, pourrait aider l'archipel à se faire connaître dans les provinces voisines canadiennes.

Dans le cadre des relations avec la province voisine de Terre Neuve, le CRT a convié, en octobre 2006, les opérateurs terre-neuviens « Destination St John's » et « Heritage Run Tourism Association ». Ces organismes de promotion touristique assurent la diffusion locale d'informations relatives à l'archipel.

## **2.2 Le marché métropolitain**

L'éloignement et le coût élevé d'accès à l'archipel depuis la métropole représentent un frein au développement d'un tourisme en provenance de la France métropolitaine. Plusieurs actions de promotion de l'archipel sont menées par la représentation parisienne de la Société de développement et promotion de l'archipel (SODEPAR) : présence au Salon mondial du tourisme, au Salon du livre, au Concours international de la philatélie, etc.

## **2.3 Le tourisme de croisière**

En 2006, quelque 2 026 croisiéristes ont fait escale à Saint-Pierre, soit une baisse de 15 % par rapport à 2005. Les croisiéristes représentent 15 % du trafic maritime et 8 % du trafic total de passagers. Cinq bateaux ont fait escale dans la rade de Saint-Pierre, l'*Hanseatic* en mai, le *Maasdam* en juillet, l'*Astor* en août, le *Polar Star* et le *Gap Adventurer* en septembre.

Les escales des paquebots se résument à une demi-journée, ne permettant pas aux passagers de profiter pleinement des infrastructures locales (hébergement, restauration, etc.). Cependant, dans ce laps de temps limité, le Comité régional du tourisme organise quelques manifestations (animations musicales, dégustations de liqueur et de confiture locale, etc.) de nature à vendre l'artisanat local et à populariser l'archipel. Des tours guidés de Saint-Pierre en bus et la découverte de l'île aux marins sont également possibles lors de ces escales.

---

## § 2. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

---

L'île de Saint-Pierre compte trois hôtels (dont deux de catégorie 3 étoiles) ainsi que plusieurs pensions de famille. Quatre restaurants sont ouverts tout au long de l'année. Quelques établissements supplémentaires proposent une cuisine rapide ou à emporter.

A Miquelon, l'offre d'hébergement est plus restreinte, s'articulant autour de deux motels et d'une pension. Un gîte d'étape est ouvert en période estivale à Langlade et des aires aménagées pour le camping sont mises à disposition des touristes. L'offre de restauration se limite à deux restaurants.

La capacité hôtelière de l'archipel s'élève à 167 chambres dont 27 studios/ appartements. La commune de Saint-Pierre compte 146 chambres dont 17 appartements. Pour sa part, la commune de Miquelon dispose de 16 chambres dont 10 appartements.

Les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration sont regroupés au sein de l'association « Le Phare ». Afin de répondre aux exigences du consommateur, les membres de l'association ont lancé depuis 2003, une Charte Qualité, attestant d'une démarche volontariste des professionnels du tourisme dans le développement qualité de leur structure. Chaque année, des audits sont réalisés et un Comité attribue un « label ». Cette Charte Qualité est soutenue par la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie et de métiers (CACIM).

---

## § 3. LES ACTIVITES PROPOSEES

---

### 1. LES EVENEMENTS ET LES ANIMATIONS

La plupart des événements sportifs, musicaux ou culturels de l'archipel ont lieu pendant la saison estivale. Les mois d'été s'écoulent au rythme des festivités. Le festival de la mer et la fête des marins entament la saison au mois de mai, à Saint-Pierre comme à Miquelon, suivis de la fête western, de la fête de la musique et des « 25 km de Miquelon » en juin. Le festival de musique « *les déferlantes atlantiques* » et la fête nationale en juillet sont ensuite relayés par la fête du cheval et la fête des fruits de mer. A la fin du mois d'août, la fête basque achève la saison. Ces événements attirent chaque année de nombreuses personnes.

Le CRT propose pendant l'été plusieurs types d'activités : les tours guidés de Saint-Pierre en bus, de l'île aux marins ou encore de Miquelon-Langlade. Ces sorties sont aussi l'occasion de visiter les musées, les églises ou encore l'atelier de lutherie.

Dans l'optique de développer une forme de tourisme plus orientée vers la nature, des tours guidés en bateau ont été organisés, permettant de découvrir le milieu marin. Les sorties en zodiac au Grand Barachois ont connu un vif succès en 2006 ; 80 produits supplémentaires ont été vendus par rapport à la saison précédente.

## 2. LES MUSEES

L'archipel compte cinq musées : le musée-archives de l'Arche et le musée « Héritage » (relevant d'une initiative privée) à Saint-Pierre, deux musées sur l'île aux Marins (gérés par des associations) et le musée « Culture et Patrimoine » de Miquelon.

En 2006, le musée-archives de l'Arche a créé un service éducatif, proposant aux établissements scolaires locaux de nouvelles activités culturelles. L'objectif de ce service est de favoriser la formation et l'épanouissement de la sensibilité du jeune public, à travers une approche ludique des collections. A cette occasion, le musée a retenu le thème de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon. Des visites guidées et animées par le musée sont proposées avec la fourniture d'un dossier pédagogique, adapté au niveau scolaire de l'enfant, à travers un circuit thématique « Laissez-vous conter Saint-Pierre ».

Le musée de l'Arche propose cinq circuits thématiques. L'objectif est de partir à la découverte du patrimoine urbain. Ils sont proposés en complément de l'exposition « Deux siècles d'histoire à Saint-Pierre-et-Miquelon ». Les principaux thèmes présentés sont relatifs à l'architecture et au patrimoine local (maisons traditionnelles, grande pêche, etc.).

Le taux de fréquentation du musée s'améliore au fil du temps. Depuis plusieurs années, le musée établit une distinction entre visiteurs locaux et visiteurs étrangers, délivrant ainsi une information de meilleure qualité. Ainsi, le musée comptait 1 360 visiteurs en 2004 (dont 69 % d'étrangers et 31 % de locaux), 1 614 en 2005 (73 % d'étrangers et 27 % de locaux) et 2 256 en 2006 (63 % d'étrangers et 37 % de locaux). Avec les nouvelles activités culturelles proposées aux établissements scolaires, la fréquentation du musée par des visiteurs locaux a bien progressé en 2006 et devrait poursuivre son évolution dans les années à venir.

Le musée Héritage, ouvert uniquement pendant la saison touristique, a accueilli plus de 1 600 visiteurs en quelques mois. En 2006, une exposition permanente sur les outils de la communication à Saint-Pierre-et-Miquelon au siècle dernier a rencontré un franc succès.

## 3. LE FRANCOFORUM

Fondé en 1992, le Francoforum est un institut français d'études linguistiques, répondant à une demande d'apprentissage de la langue française, notamment chez les Canadiens anglophones. Les programmes proposés tendent à satisfaire aussi bien les demandes générales de perfectionnement linguistique, la recherche de formations précises que la préparation à des examens professionnels. La réorientation des programmes, établie en 2000, a permis un réel développement de l'offre et une nette augmentation de la fréquentation de l'établissement. Entre 2000 et 2006, le nombre de jours stagiaires a augmenté de 74 %.

En 2006, 1 273 stagiaires ont été reçus au sein du Francoforum. En moyenne, un stagiaire effectue 7,2 jours de formation dans l'établissement. La durée des séjours s'est allongée : en 2005, la durée moyenne était de 5,7 jours et 5,4 jours en 2004. La capacité maximale d'accueil des étudiants se situe entre 80 et 90 personnes.

#### Evolution de la fréquentation du Francoforum

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de stagiaires	833	1 124	1 194	1 177	1 273
Nombre de jours stagiaires	5 836	6 888	6 495	6 722	9 100

Source: Francoforum

Il existe plusieurs formules d'apprentissage, destinées à différents publics, selon leur niveau de langue. Un premier type de stage s'adresse à un public d'adolescents et d'étudiants. Des programmes « d'apprentissage intensif du français » et/ou des « camps d'été » accueillent de nombreux jeunes. Un contrat signé avec l'Université Memorial de Terre-Neuve permet aussi d'accueillir des étudiants universitaires. Les stages linguistiques pour professionnels s'adressent aussi bien à des enseignants qu'aux autres agents de la fonction publique, selon des formules collectives et/ou individuelles. Le Francoforum possède une accréditation du ministère de la Fonction publique du Gouvernement fédéral du Canada en tant que fournisseur de services de formation linguistique en langues officielles : des stages sont ainsi dispensés aux fonctionnaires des ministères du Revenu du Canada, des Douanes et de la Police nationale. A l'inverse, un programme de cours d'anglais destiné à un public d'adultes de l'archipel a été mis en place en 2002 et rencontre un net succès.

L'établissement reçoit essentiellement des Canadiens. En 2006, près de 5 000 jours stagiaires ont été effectués par des étudiants de l'Université Mémorial de Terre-Neuve. Il s'agit de la principale source de stagiaires du Francoforum. Près de 2 000 journées stagiaires ont été dispensées par l'établissement au mois de mai. Il s'agit du mois le plus fréquenté par les stagiaires, suivi des mois de juin, septembre et octobre.

L'établissement fonctionne majoritairement sur ses fonds propres, bien qu'il perçoive des subventions de la Collectivité territoriale.

L'impact sur la vie économique locale de cette structure doit être apprécié par les professionnels du tourisme. L'hébergement des stagiaires dans les différentes pensions participe de façon non négligeable à l'activité hôtelière de l'archipel. Les sommes dépensées par les stagiaires pendant leurs loisirs et/ou à l'occasion de leur départ (souvenirs, etc.) représentent une manne financière conséquente pour les commerçants locaux.

# Section 8

## Les transports

---

### § 1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

---

#### 1. LES INFRASTRUCTURES

L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel puisque l'essentiel du trafic de marchandises se fait par voie maritime (99 %). L'île de Miquelon dispose de son propre port, mais à l'exception des pétroliers, les navires transitent systématiquement par Saint-Pierre.

En 2006, le fret maritime (hors produits pétroliers) s'élevait à 23 749 tonnes contre seulement 182,8 tonnes pour le fret aérien. Les produits pétroliers arrivent par bateau ; plus de 24 000 tonnes ont été importées au cours de l'année.

#### 2. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

L'approvisionnement de l'archipel dépend intégralement de la desserte maritime de marchandises importées. Bien que l'objectif poursuivi soit commun – assurer la continuité territoriale – il convient de distinguer la desserte maritime internationale (subventionnée par l'Etat) de la desserte inter-îles (subventionnée par le Conseil territorial).

Les limites d'une concurrence exacerbée dans un domaine aussi sensible que la desserte maritime internationale ont poussé les autorités à entamer en 2004 une procédure d'appel à la concurrence, pour mettre fin à une période de fonctionnement erratique préjudiciable à l'approvisionnement de l'archipel, par le biais d'une convention de délégation de service public. Une convention a ainsi été passée en février 2005 avec la société *Alliance S.A.* La délégation de service public est conclue pour une période de cinq ans selon un cahier des charges précisant notamment les engagements de l'armateur sur :

- le nombre de rotations : 50 rotations annuelles sur chacune des lignes exploitées (Halifax - Saint-Pierre et Fortune - Saint-Pierre) ;
- le calendrier des escales à Saint-Pierre : en milieu de semaine ;
- l'application des tarifs homologués par l'Etat.

Deux navires sont exploités à cette fin : l'*Askania* et le *Cap Blanc*, deux porte-conteneurs de dimensions différentes affrétés par *Alliance S.A.*

Quelques mois après l'entrée en vigueur de la convention de délégation de service public, l'armement attributaire du contrat s'est trouvé confronté à des difficultés de trésorerie, estimant que les volumes transportés ne correspondaient pas aux prévisions. L'exploitation était alors déficitaire. Les pertes financières importantes résultant du maintien de l'activité nécessitent un recours conséquent à des crédits de trésorerie. Après plusieurs périodes d'interruption du service au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2005, une mission de l'Inspection générale des finances a été chargée de proposer des solutions pérennes. Son rapport, présenté en mars 2006, n'a pas été jugé applicable par l'armement. Plusieurs subventions ont été versées au cours de l'année 2006, mais aucune solution pérenne n'a encore été trouvée.

S'agissant de la desserte inter-îles, deux sociétés concurrentes se partagent le marché : la société Transport Maritime Services (TMS) avec le navire *Aldona* et la société Alliance S.A. avec le navire *Cap Blanc*. Face à la fragilité de la situation, le Conseil territorial devrait lancer, en 2007, un appel d'offres relatif à une délégation de service public.

#### Activités du port de Saint-Pierre

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Nombre de mouvements des navires</b>						
Pêche	111	88	85	101	93	-7,9%
Commerce	620	566	457	436	427	-2,1%
Divers	348	363	333	337	382	13,4%
<b>Total</b>	<b>1 079</b>	<b>1 017</b>	<b>875</b>	<b>874</b>	<b>902</b>	<b>3,2%</b>
<b>Jauge brute (milliers de tonnes)</b>						
Pêche	40	27	23	33	30	-9,1%
Commerce	734	579	444	595	533	-10,4%
Divers	5	8	22	8	9	12,5%
<b>Total</b>	<b>779</b>	<b>614</b>	<b>489</b>	<b>636</b>	<b>572</b>	<b>-10,1%</b>
Nombre d'heures de travail des dockers (milliers)	14,566	12,212	10,843	10,475	11,411	8,9%

Source : Capitainerie du port

En 2006, le nombre de mouvements de navires dans le port de Saint-Pierre a augmenté de 3,2 %. Cette hausse du trafic est liée à la fréquentation accrue des bateaux de plaisance (+ 13,4 %). Ils représentent plus de 42 % des mouvements de navires. Hormis les quelques retombées touristiques, l'impact économique pour l'archipel de ce type de trafic reste limité. Les rotations des navires de commerce (47 %) sont en constante baisse depuis 5 ans. Après une année 2005 plutôt dynamique, les mouvements de navires de pêche affichent à nouveau une baisse de 7,9 %.

En dépit des difficultés rencontrées sur la desserte maritime, liées notamment à l'annulation de certaines rotations de l'*Askania*, et la baisse de 13,4 % du fret maritime (hors produits pétroliers), le nombre d'heures travaillées par les dockers s'inscrit en hausse de 8,9 %.

Quelque 41 % des mouvements des navires de pêche sont effectués par des bateaux étrangers, dont près de la moitié par le *Cap Fortune* (navire canadien affrété par la société *Interpêche*). La grande majorité des bateaux de pêche est canadienne ; seules cinq rotations de bateaux espagnols, quatre de bateaux japonais et deux de crevettiers des îles Feroë ont été recensées.

Le tonnage brut des bateaux transitant par le port de Saint-Pierre s'inscrit en recul de 17 % par rapport à 2005. Le *Cap Fortune* concentre à lui seul 54,3 % du tonnage total.

#### Fréquentation des bateaux de pêche étrangers

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Total des bateaux étrangers</b>						
<b>Nombre de mouvements</b>	57	31	30	41	38	-7,3%
<b>Jauge brute (tonnes)</b>	38 801	25 135	21 374	28 068	23 293	-17,0%
<i>dont :</i>						
<b>Bateaux espagnols</b>						
Nombre de mouvements	8	6	4	7	5	-28,6%
Jauge brute (tonnes)	4 999	4 520	5 366	4 696	3 685	-21,5%
<b>Bateaux japonais</b>						
Nombre de mouvements	21	4	-	4	4	0,0%
Jauge brute (tonnes)	11 735	2 224	-	2 350	1 972	-16,1%
<b>Bateaux canadiens</b>						
Nombre de mouvements	24	18	24	27	27	0,0%
Jauge brute (tonnes)	17 125	15 086	13 071	16 142	14 574	-9,7%
<b>Bateaux portugais</b>						
Nombre de mouvements	1	2	1	2	-	-
Jauge brute (tonnes)	1 926	2 750	1 920	3 863	-	-

Source : Capitainerie du port

### 3. LE TRANSPORT DE PASSAGERS

Trois bateaux assurent le transport de passagers, à destination de Miquelon (l'*Atlantic Jet* et exceptionnellement l'*Arethusia*), de Langlade (le *Saint-Georges*) ou de Fortune de Terre-Neuve (l'*Atlantic Jet* et l'*Arethusia*). En 2005, l'*Atlantic Jet* (d'une capacité de 264 passagers) a remplacé le *Maria Galanta*. En 2006, plus de 49 % des touristes sont arrivés par l'*Atlantic Jet* et 32,7 % par l'*Arethusia*.

En 2006, le trafic de passagers du port de Saint-Pierre en provenance et à destination de l'étranger enregistre un recul de 8,8 %. Cette baisse est liée à une diminution des passages de l'*Atlantic Jet* et de l'*Arethusa*. Pour leur part, les passages de paquebots de croisière dans l'archipel sont restés stables.

L'absence de statistiques officielles relatives au trafic inter-îles ne permet pas d'évaluer le volume total des passagers empruntant les voies maritimes. L'offre disponible repose sur les navires *Atlantic Jet*, *Arethusa* et *Saint-Georges*. Ce dernier peut accueillir 118 passagers et permet de se rendre à Langlade en 60 minutes en été. La vedette l'*Ile aux Marins*, d'une capacité de 30 passagers environ, effectue, en période estivale, des navettes entre Saint-Pierre et l'île aux Marins (île sanctuaire à vocation culturelle et touristique dans la rade de Saint-Pierre), en 10 minutes.

Le nombre de navires de plaisance demeure important : 830 bateaux, appartenant à des particuliers, sont armés dans l'archipel, en progression de 10,7 % par rapport à 2005.

Trafic international de passagers du port de Saint-Pierre						en nombre
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Arrivées	17 918	16 035	13 478	14 804	13 552	-8,5%
Départs	17 871	15 624	13 361	14 743	13 401	-9,1%
<b>Total</b>	<b>35 789</b>	<b>31 659</b>	<b>26 839</b>	<b>29 547</b>	<b>26 953</b>	<b>-8,8%</b>

Source : Police aux Frontières

## § 2. LES TRANSPORTS AERIENS

### 1. LES INFRASTRUCTURES

#### 1.1 L'aéroport de Saint-Pierre

Depuis septembre 1999, Saint-Pierre est équipé d'un nouvel aéroport (Saint-Pierre Pointe Blanche), permettant de sécuriser les conditions de navigation. La piste, de 1 800 mètres, extensible à 2 200 mètres, peut accueillir des avions de grande capacité dans des conditions météorologiques difficiles. L'ensemble des avions régionaux à turbopropulseurs ou à réacteurs (ATR 72 - BAE 146) ainsi que des moyens courriers du type B737, DC9 et A310-200 peuvent atterrir à Saint-Pierre.

La compagnie aérienne Air Saint-Pierre est la seule à assurer des vols réguliers. Sa flotte aérienne opérationnelle est composée de deux appareils :

- un *ATR 42*, mis en service en janvier 1994 ;
- un *CESSNA* type *F 406*, mis en service en juin 2003.

Un club d'aviation propose occasionnellement des activités de navigation aérienne à ses membres.

Pendant les périodes d'indisponibilité de l'ATR 42 (révision, etc.), Air Saint-Pierre affrète un avion auprès d'une compagnie canadienne afin d'assurer la continuité territoriale.

## 1.2 L'aéroport de Miquelon

La piste d'atterrissage de l'aéroport de Miquelon, d'une longueur de 1 000 mètres, accueille, sous des conditions d'exploitation prédéfinies, le CESSNA F406 ou l'ATR 42.

## 2. L'ÉVOLUTION DU TRAFIC AÉRIEN

Les vols au départ de Saint-Pierre desservent uniquement Miquelon et le Canada. Il n'y a pas de vols directs entre la métropole et l'archipel.

La desserte de Miquelon par Air Saint-Pierre est assurée par des rotations quotidiennes, excepté le dimanche. La durée du vol est très courte (8 minutes). La fréquence des vols augmente durant l'été. De mauvaises conditions météorologiques (absence de visibilité en cas de brouillard, etc.) peuvent conduire à l'annulation de vols.

Air Saint-Pierre assure cinq liaisons internationales avec Saint-Jean de Terre-Neuve, Sydney et Halifax (Nouvelle-Ecosse), Moncton (Nouveau-Brunswick) et Montréal. Le nombre de rotations hebdomadaires varie en fonction de la saison (cinq vols toute l'année à destination de Saint-Jean, un vol en hiver et deux en été vers Sydney, trois vols en hiver et quatre en été vers Halifax, un vol vers Moncton l'été, et un vol en hiver et deux en été vers Montréal).

### Evolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche

						nombre ou kg
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Mouvements d'avions (1)</b>						
Locaux	1 148	1 203	1 069	980	1 126	14,9%
Internationaux	1 241	1 280	1 282	1 101	1 029	-6,5%
<b>Total</b>	<b>2 389</b>	<b>2 483</b>	<b>2 351</b>	<b>2 081</b>	<b>2 155</b>	<b>3,6%</b>
<b>Passagers</b>	<b>31 474</b>	<b>33 294</b>	<b>32 313</b>	<b>28 407</b>	<b>29 142</b>	<b>2,6%</b>
<b>Fret kg</b>	<b>115 007</b>	<b>112 453</b>	<b>102 476</b>	<b>87 010</b>	<b>68 684</b>	<b>-21,1%</b>
<b>Poste kg (arrivée + départ)</b>	<b>177 209</b>	<b>178 673</b>	<b>144 731</b>	<b>123 130</b>	<b>114 151</b>	<b>-7,3%</b>

Source : Service de l'aviation civile

(1) Vols commerciaux uniquement

## 2.1 Les mouvements d'avions

Les mouvements d'avions non commerciaux à destination du Canada, ont diminué de 6,5 % par rapport à 2005. La desserte inter-îles a, en revanche, augmenté de près de 15 %. Au total, quelque 2 155 mouvements d'avions ont été enregistrés en 2006, contre 2 081 en 2005, soit une progression de 3,6 %.

## 2.2 Les passagers

Le tableau ci-dessous indique le nombre de passagers ayant transité à l'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche (arrivées + départs). La fréquentation a augmenté de 3,9 % par rapport à 2005, en relation notamment avec l'augmentation de la desserte inter-îles (+ 40,8 %).

Seul le trafic à destination de Montréal enregistre une hausse (+ 3,8 %). Le trafic vers Sydney est en baisse de 7,8 %. La diminution des évacuations sanitaires (- 7 %), ainsi que des voyages touristiques vers le Canada (hors Montréal), a certainement contribué à la baisse générale observée en 2006.

Répartition du trafic passagers de l'aéroport de Saint-Pierre par réseau	en nombre					
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Saint John's	11 175	11 882	10 684	9 776	9 169	-6,2%
Halifax	7 795	7 732	8 059	7 556	7 455	-1,3%
Montréal	4 438	5 096	5 022	5 033	5 226	3,8%
Sydney	739	704	307	358	330	-7,8%
Autres	1 733	1 195	2 035	1 147	1 081	-5,8%
<b>Total international</b>	<b>25 880</b>	<b>26 609</b>	<b>26 107</b>	<b>23 870</b>	<b>23 261</b>	<b>-2,6%</b>
<b>Miquelon</b>	<b>5 601</b>	<b>6 685</b>	<b>6 206</b>	<b>4 177</b>	<b>5 881</b>	<b>40,8%</b>
<b>Total</b>	<b>31 481</b>	<b>33 294</b>	<b>32 313</b>	<b>28 047</b>	<b>29 142</b>	<b>3,9%</b>

Source : Service de l'aviation civile

## 2.3 Le fret et les envois postaux

Air Saint-Pierre assure la totalité du transport aérien de marchandises. Sauf exception, aucun appareil n'est affrété spécialement pour ce type de fonction. Le volume du fret dépend des capacités de l'ATR 42 qui embarque en priorité les colis de La Poste.

Le transport de marchandises ne cesse de diminuer depuis cinq ans. Le fret a diminué de plus d'un cinquième entre 2005 et 2006. La baisse des volumes transportés s'est nettement accélérée ces deux dernières années, notamment en raison de la solution de transport mixte (bateau + avion) mise en place par La Poste. Les envois postaux s'inscrivent en baisse de 7,3 %. En 2006, le volume total transporté est de 182,835 tonnes (- 13 % par rapport à 2006).

### § 3. LES TRANSPORTS TERRESTRES

En dehors des transports scolaires, il n'existe pas de transports en commun à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le parc automobile est important au regard de la population et du réseau routier de 117 km ; le seuil des 5 000 véhicules a été franchi en 2003. Au 31 décembre 2006, le parc automobile compte 5 404 véhicules, en hausse de 1,6 % en glissement annuel. Le parc automobile est constitué à 64,2 % de véhicules particuliers, à 30,8 % de véhicules utilitaires et à 5 % de motos.

En 2006, quelque 249 nouveaux véhicules ont été immatriculés, soit une hausse globale de 4,6 % par rapport à 2005. Les immatriculations de véhicules particuliers ont progressé de 13,7 %, alors que celles de véhicules utilitaires diminuaient de 19,1 %. Le taux d'équipement dans l'archipel est élevé : 0,57 véhicule particulier par habitant.

Les véhicules particuliers de marques françaises ont progressé de 5,7 %. Le nombre de véhicules de marques étrangères est resté stable (+0,1 %). Sur les 249 véhicules immatriculés en 2006, quelque 58,6 % sont de marques étrangères.

Parc automobile						en nombre
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Parc automobile</b>	<b>4 822</b>	<b>5 015</b>	<b>5 221</b>	<b>5 317</b>	<b>5 404</b>	<b>1,6%</b>
<i>Véhicules particuliers</i>	3 110	3 228	3 347	3 402	3 470	2,0%
- marques françaises	1 076	1 084	1 122	1 133	1 198	5,7%
- marques étrangères	2 034	2 144	2 225	2 269	2 272	0,1%
<i>Véhicules utilitaires</i>	1 487	1 556	1 635	1 662	1 662	0,0%
- marques françaises	234	242	250	247	252	2,0%
- marques étrangères	1 253	1 314	1 385	1 415	1 410	-0,4%
<i>Motos</i>	225	231	239	253	272	7,5%
- marques françaises	4	4	4	4	4	0,0%
- marques étrangères	221	227	235	249	268	7,6%
<b>Véhicules immatriculés dans l'année</b>	<b>382</b>	<b>288</b>	<b>315</b>	<b>238</b>	<b>249</b>	<b>4,6%</b>
<i>Véhicules particuliers</i>	270	192	202	153	174	13,7%
- marques françaises	109	29	43	41	84	104,9%
- marques étrangères	161	163	159	112	90	-19,6%
<i>Véhicules utilitaires</i>	103	90	105	68	55	-19,1%
- marques françaises	5	7	7	10	17	70,0%
- marques étrangères	98	83	98	58	38	-34,5%
<i>Motos</i>	9	6	8	17	20	17,6%
- marques françaises	0	0	0	1	0	-100,0%
- marques étrangères	9	6	8	16	20	25,0%

Source : Préfecture

# Section 9

## Les télécommunications

Dans l'archipel, comme en métropole, tous les moyens les plus courants en matière de télécommunications (téléphonie fixe et mobile, télex, Internet haut débit, Numéris, Transpac) sont proposés à la clientèle.

---

### § 1. LA TELEPHONIE

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, les activités de téléphonie fixe et mobile sont assurées par la société de services *SPM Telecom*, issue du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet). *SPM Telecom* se trouve en situation de monopole dans l'archipel.

Suite à la décision de France Telecom n°2006007 et à l'avis de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes n°06-0396, le prix mensuel de l'abonnement de téléphonie fixe de base a, depuis le 4 juillet 2006, été fixé à 11,70 euros.

L'essor de la téléphonie mobile, au début des années 2000, a encouragé *SPM Telecom* à développer un réseau local. La couverture en relais de l'archipel est satisfaisante, contribuant au développement important de ce service au cours de ces dernières années. Deux types d'offres existent : l'abonnement à la carte et le forfait mensuel.

Le développement massif d'Internet a eu pour principale conséquence l'abandon des télex, rendant leur utilisation quasiment nulle.

---

### § 2. LE RESEAU INTERNET

---

L'accès au réseau Internet est proposé par *SPM Telecom*. Les offres de connexion demeurent limitées, en comparaison avec la métropole. Les demandes des particuliers et des entreprises pour un développement du service (meilleur débit, etc.) suscitent les efforts à accomplir pour satisfaire la clientèle locale. L'accès au haut débit se fait via des liaisons par réseau câblé ou par fibres optiques.

Les taux d'équipement en ordinateurs et abonnements à Internet des foyers de l'archipel sont nettement supérieurs à ceux de la métropole et davantage comparables à ceux des pays nordiques (ex : Finlande).

---

### § 3. LA VISIOCONFERENCE

---

La visioconférence est un dispositif disponible dans l'archipel depuis près d'une dizaine d'année. Cet outil permet de remédier aux contraintes liées à l'éloignement par rapport à la métropole et autorise ainsi des échanges avec des centres de compétences externes à l'archipel.

Le Tribunal de Saint-Pierre-et-Miquelon a été la première structure officielle à utiliser cet outil, notamment dans le cadre de formations à distance. L'ordonnance n°98-729 du 20 août 1998 relative à l'organisation juridictionnelle dans les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon a rendu légal le recours à la téléconférence. Il est stipulé que « *lorsque la venue du magistrat assurant le remplacement n'est pas matériellement possible [..], l'audience est présidée par le magistrat d'un autre point du territoire de la république, ce dernier se trouvant relié, en direct, à la salle d'audience, par un moyen de communication visuelle* ». Le premier télé-procès s'est tenu dans l'archipel le 22 novembre 2000 ; il reliait le Tribunal de Saint-Pierre à la Cour d'appel de Paris. Utilisée le plus fréquemment dans le cadre de procès, la visioconférence facilite les relations longue distance entre avocats et clients.

Depuis 2005, la CACIM dispose d'un service de visioconférence. Son but est de faciliter la communication des entreprises locales avec des acteurs extérieurs. En 2006, une dizaine de télé-réunions a été réalisée. Ce dispositif est utilisé occasionnellement par les établissements de crédit de la place dans leurs échanges avec les groupes dont ils dépendent.

Des réflexions portant sur l'intervention à distance de spécialistes du domaine médical ont vu le jour, notamment dans le cadre de consultations de patients et/ou d'interventions chirurgicales.

# Section 10

## Les services

---

### § 1. LES SERVICES MARCHANDS *(HORS ACTIVITES FINANCIERES)*

---

Les services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs occupent une place de plus en plus importante dans l'économie locale. La faiblesse des informations relatives à ces activités n'autorise toutefois qu'à une analyse partielle de leur contribution à l'économie de l'archipel.

Les activités immobilières sont peu représentées dans l'archipel. En 1999, elles n'employaient que 0,3 % de la population active.

En 1999, les services aux entreprises, à savoir – selon la nomenclature économique de synthèse – les Postes et télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels ainsi que les auxiliaires d'assurance, employaient 4,5 % de la population active ayant un emploi, soit 126 personnes.

Enfin, 257 personnes, soit 9,2 % de la population active, occupaient un emploi dans les activités de services aux particuliers (hôtels et restaurants, agences de voyages, audiovisuel et agences de presse, services personnels).

---

### § 2. LES SERVICES NON MARCHANDS

---

Sur la base du recensement de mars 1999, les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale employaient près de 500 personnes (158 hommes et 332 femmes), représentant 17,6% de la population active ; il s'agit du deuxième employeur de l'archipel, après les services administratifs.

#### 1. L'EDUCATION

Le système éducatif de Saint-Pierre-et-Miquelon est, dans sa structure, sa composition et ses modalités de fonctionnement, conforme au schéma national. Il comporte toutefois quelques particularités :

– dans la mesure où les lois de décentralisation ne s'appliquent pas à l'Archipel, la Collectivité territoriale n'a pas la responsabilité de la construction et de l'extension des lycées et des collèges, ni autorité pour les importantes réparations et le fonctionnement de ces établissements ;

– conformément aux dispositions des articles D 251-1 à D 251-8 du code de l'Education Nationale, la responsabilité du système éducatif est confiée à un chef de service, auquel ont également été conférées les attributions d'un inspecteur d'Académie, ainsi que quelques compétences rectorales de l'académie de Caen pour la signature de certains actes.

## 1.1 Les établissements scolaires et le personnel enseignant

L'enseignement public de l'archipel (hors écoles maternelles) comprend quatre écoles primaires, un collège (dont une annexe à Miquelon), un lycée général et un lycée professionnel. En 2006, ces établissements ont accueilli 790 élèves (+ 1,4 % par rapport à 2005), dont 49 % dans l'enseignement de 1<sup>er</sup> degré et 51 % dans le 2<sup>nd</sup> degré.

L'enseignement privé, sous contrat d'association avec l'Etat, compte quatre écoles élémentaires et un collège (une section technique est rattachée à cet établissement). 540 élèves ont été reçus dans ces établissements en 2006, soit une baisse de 5,9 % par rapport à 2005. Le 1<sup>er</sup> degré représente 62,4 % de l'effectif total de l'enseignement privé.

L'enseignement public dispose de :

- 35 enseignants dans le primaire, dont 1 assurant les fonctions de directeur ;
- 25,5 postes d'enseignements au lycée professionnel, 16 postes au lycée général, 20 postes en premier cycle (collège), 5 postes d'encadrement, de documentation et d'éducation, 3,5 postes de surveillants d'externat, 10,5 postes de techniciens et d'ouvriers, 3 postes d'administratifs et 1 poste de direction.

L'enseignement privé, financé par l'Etat dans le cadre d'un contrat d'association, compte :

- 33 enseignants dans le primaire ;
- 25 postes d'enseignements dans le secondaire.

### Effectifs des postes enseignants du public et privé (hors contractuel)

	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Enseignement 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>
Enseignement public	35	35	35	35	35
Enseignement privé	33	33	33	33	33
<b>Enseignement 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>86,5</b>	<b>86,5</b>	<b>86,5</b>	<b>86,5</b>	<b>86,5</b>
Enseignement public, dont :	61,5	61,5	61,5	61,5	61,5
- Collège et annexe	20	20	20	20	20
- Lycée général	16	16	16	16	16
- Lycée professionnel	25,5	25,5	25,5	25,5	25,5
Enseignement privé	25	25	25	25	25
- Collège et section technique	25	25	25	25	25
<b>Total</b>	<b>154,5</b>	<b>154,5</b>	<b>154,5</b>	<b>154,5</b>	<b>154,5</b>
<b>Taux moyen d'encadrement</b>	<b>9,2</b>	<b>9,1</b>	<b>9,0</b>	<b>8,8</b>	<b>8,6</b>

Source : Service de l'Education nationale

Le taux moyen d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant) ne cesse de diminuer depuis cinq ans. Il y a en moyenne 8,6 élèves par enseignant.

Toutes les filières, notamment les filières professionnelles du secondaire, ne sont pas proposées dans l'archipel. Les élèves désirant poursuivre leur cursus scolaire doivent quitter l'archipel. C'est également le cas pour les bacheliers qui souhaitent entamer des études supérieures. La grande majorité des élèves choisissent de préférence la métropole. Dans le cadre de la coopération régionale, un accord a toutefois été signé avec l'Université de Moncton au Canada, afin de favoriser un système d'échanges. Pour l'année 2004-2005, 14 étudiants de l'archipel sont partis étudier au Canada dont 12 au Nouveau Brunswick.

## 1.2 Le financement

Le budget de l'Education nationale comprend la rémunération des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, les dépenses de fonctionnement général des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat et le budget d'investissement du lycée d'Etat. Ce dernier a un statut d'Etablissement public local d'enseignement (EPLÉ). A ce titre, il dispose d'un budget autonome voté par son Conseil d'administration.

En 2006, le budget de l'éducation nationale dans l'archipel s'élevait à près de 13,706 millions d'euros, soit une hausse de 16,4 % par rapport à 2005. Plus de 86 % du budget sont alloués à la rémunération des enseignants, près de 10 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires et 4 % aux dépenses d'investissement du lycée d'Etat.

L'Education nationale emploie 154,5 enseignants, 23,5 personnes non enseignantes (personnel administratif, technique, etc.) et 13 personnes au service académique. Trois assistants d'éducation et d'intégration collective viennent compléter l'effectif. Dans l'enseignement privé, seuls les postes d'enseignants dépendent du budget de l'éducation nationale.

Les communes ont en charge les budgets de fonctionnement et d'investissement des écoles maternelles ; le Conseil territorial assure quant à lui le financement des budgets d'exploitation et d'investissement des écoles primaires.

Le Conseil territorial couvre la totalité des frais de transport des étudiants désireux de poursuivre leurs études en dehors de l'archipel et délivre de nombreuses bourses d'études. Plus de 200 étudiants ont perçu une bourse de scolarité pour l'année universitaire 2005-2006.

### Coût pour la collectivité territoriale de l'enseignement supérieur en métropole

en milliers d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Frais de transport	244,7	280,5	285,1	305,2	160,6	-47,4%
Frais de bourses de scolarité	1 003,3	991,1	1 021,5	1 112,0	1 019,2	-8,3%
<b>Total</b>	<b>1 248,0</b>	<b>1 271,6</b>	<b>1 306,6</b>	<b>1 417,2</b>	<b>1 179,8</b>	<b>-16,8%</b>
Nombre de bourses de scolarité (toutes destinations)	233	198	206	214	205	-4,2%

### 1.3 Les effectifs

L'effectif total (enseignement public et privé confondu) a diminué de 1,7 % (- 0,7 % dans le 1<sup>er</sup> degré et - 2,8 % dans le 2<sup>nd</sup>). Cette tendance est constante depuis plusieurs années. Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé a diminué de près de 6 % alors que les effectifs du public ont légèrement augmenté (+ 1,7 %).

#### Effectifs de l'enseignement public et privé du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Enseignement 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>802</b>	<b>760</b>	<b>736</b>	<b>712</b>	<b>707</b>	<b>-0,7%</b>
Enseignement public	394	369	378	375	387	3,2%
Enseignement privé	408	391	358	337	320	-5,0%
<b>Enseignement 2<sup>er</sup> degré</b>	<b>622</b>	<b>648</b>	<b>656</b>	<b>640</b>	<b>623</b>	<b>-2,7%</b>
Enseignement public, dont :	415	425	420	404	403	-0,2%
- Collège et annexe	157	171	168	162	150	-7,4%
- Lycée général	125	108	119	104	105	1,0%
- Lycée professionnel	133	146	133	138	148	7,2%
Enseignement privé, dont	207	223	236	236	220	-6,8%
- Collège et section technique	207	223	236	237	220	-7,2%
<b>Total</b>	<b>1 424</b>	<b>1 408</b>	<b>1 392</b>	<b>1 352</b>	<b>1 330</b>	<b>-1,6%</b>

Source : Service de l'Education nationale

L'enseignement privé, sous contrat d'association avec l'Etat, accueille 40,6 % du nombre total d'élèves scolarisés dans l'archipel, contre 16,7 % au niveau national<sup>1</sup>.

### 1.4 Taux de réussite

Les taux de réussite aux examens du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré se sont nettement améliorés en 2006 (+ 12,4 points). Les filières ayant connu les plus forts taux de succès sont le baccalauréat général série littéraire (100 %), série scientifique (92,9 %) et les baccalauréats professionnels (92,9 %). A l'inverse, les résultats du brevet série professionnelle (69,2 %) et le baccalauréat série économique et sociale (78,6 %) affichent de moins bonnes performances.

<sup>1</sup> Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, données de novembre 2006.

## Taux de réussite

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005 en points
Brevet, dont	84,1%	75,3%	70,9%	72,9%	83,5%	+10,6
- Série collège	80,5%	77,1%	70,4%	76,4%	87,0%	+10,6
- Série professionnelle	87,5%	75,0%	81,8%	100,0%	69,2%	-30,8
- Série technologique	100,0%	69,6%	66,7%	40,0%	78,9%	+38,9
CAP	78,6%	100,0%	92,3%	87,5%	-	-
BEP	61,1%	86,0%	78,8%	87,0%	90,0%	+3,0
CFG	100,0%	50,0%	-	-	-	-
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>78,9%</b>	<b>77,9%</b>	<b>80,7%</b>	<b>82,5%</b>	<b>86,8%</b>	<b>+4,3</b>
Bac général	78,6%	97,3%	73,9%	71,4%	86,2%	+16,8
- Série L	100,0%	100,0%	77,8%	62,5%	100,0%	+37,5
- Série ES	64,7%	100,0%	42,9%	58,3%	78,6%	+20,3
- Série S	100,0%	94,4%	100,0%	86,7%	92,9%	+6,2
Bac professionnel	92,3%	75,0%	90,9%	62,5%	92,9%	+30,4
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>82,9%</b>	<b>93,3%</b>	<b>82,4%</b>	<b>67,0%</b>	<b>90,6%</b>	<b>+23,6</b>
<b>Total</b>	<b>79,63%</b>	<b>81,41%</b>	<b>81,36%</b>	<b>76,26%</b>	<b>88,70%</b>	<b>+12,4</b>

Source : Service de l'Education nationale

## Population de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme

	Elèves / Etudiants	Aucun diplôme	Diplôme avant bac	Bac et brevet professionnel	Bac + 2	Diplômes supérieurs
15-24 ans	452	56	164	54	19	9
25-59 ans	5	783	1 715	361	234	226
+ de 60 ans	0	516	434	14	9	11
<b>Total</b>	<b>457</b>	<b>1 355</b>	<b>2 313</b>	<b>429</b>	<b>262</b>	<b>246</b>

Source : INSEE, recensement 1999

## 2. LA SANTE

Le Code de la santé et le Code de l'action sociale et des familles ont été rendus applicables dans la Collectivité territoriale par l'ordonnance du 26 septembre 1977. Le Code de la Sécurité sociale est applicable à la collectivité uniquement pour les textes le prévoyant expressément.

En 2006, le secteur de la santé s'organisait principalement autour du centre hospitalier François Dunan, suppléé par des évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains. Afin de prévoir les évolutions des offres de soins et de satisfaire la demande de santé, un Schéma d'organisation sanitaire et sociale (STOSS) a été mis en place pour la période 2002-2007. Il vise notamment à adapter au contexte local les grandes orientations sanitaires et sociales, à améliorer et suivre l'état des lieux sanitaires, à diversifier l'offre de soins tout en impliquant l'ensemble des partenaires de santé.

## 2.1 Les professionnels de santé

Le secteur de santé libéral comptait, en 2006, un kinésithérapeute, deux médecins généralistes, deux chirurgiens dentistes, un pharmacien, un infirmier libéral, un psychologue et un podologue.

Pour sa part, le centre hospitalier François Dunan employait, en équivalent temps plein, 230,5 personnes dont 21,8 personnels médicaux et 208,7 personnels non médicaux. Il fait également appel à des spécialistes pour des missions ponctuelles (ophtalmologue, allergologue, etc.). En 2006, une quarantaine de missions a ainsi été organisée. Chaque mission dure en moyenne une dizaine de jours.

Un médecin généraliste opère à Miquelon. L'antenne de Langlade est tenue par un infirmier pendant l'été.

## 2.2 Activité médicale et équipements médicaux

Créé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le centre hospitalier François Dunan est le seul établissement d'hospitalisation de l'archipel. Il comprend le centre hospitalier proprement dit et ses annexes (maison de retraite, long séjour, service des soins infirmiers à domicile) ainsi que le centre médical de Miquelon et l'infirmierie de Langlade.

Il assure toutes les missions qui lui sont dévolues par la loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ainsi que les missions fixées par l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977, à savoir :

- la protection maternelle et infantile,
- la santé scolaire,
- la lutte contre les fléaux sociaux (tuberculose, maladies vénériennes, cancers, maladies mentales, alcoolisme, toxicomanie, VIH, tabagisme),
- la vente au détail des médicaments,
- les transports sanitaires à l'intérieur de l'archipel,
- le contrôle sanitaire aux frontières,
- les examens et contrôles nécessaires à la protection de la santé publique,
- la participation à l'éducation sanitaire,
- la possibilité d'assurer la gestion des établissements sociaux,
- la médecine pénitentiaire.

Le ministère de la Santé a donné son accord pour la construction d'un nouvel établissement hospitalier, destiné à remplacer l'actuel hôpital.

La capacité actuelle d'hébergement de l'hôpital est de 104 lits dont 23 lits en médecine générale, 15 lits en chirurgie (dont 2 de réanimation), 6 lits en obstétrique et 60 lits à la maison de retraite (dont 35 lits de long séjour).

Le taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants s'établit à 3,75 pour la médecine, 2,45 pour la chirurgie et 0,98 pour l'obstétrique. L'hôpital est équipé d'un laboratoire, d'une unité d'anesthésie réanimation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), de deux unités de dialyse, d'un cabinet dentaire et d'une pharmacie de cessions.

### Activité hospitalière

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Nombre de lits autorisés	44	44	44	44	44	0,0%
Nombre d'entrées	1 002	1 002	1 019	874	999	14,3%
Nombre de journées	8 053	8 053	7 708	8 969	8 422	-6,1%
Taux d'occupation	50%	50%	48%	56%	52%	- 4 pts
Durée moyenne de séjour (en Jours)	8,0	8,0	8,0	10,3	8,4	-17,8%

Source : Centre hospitalier François Dunan

En 2006, l'hôpital a enregistré une hausse de 14,3 % du nombre d'entrées. Quelque 61 % des admissions sont dirigées vers le service chirurgical (+ 19% d'admissions dans ce service entre 2005 et 2006). Viennent ensuite les services de médecine générale (28 %) et d'obstétrique (11 %). La durée moyenne de séjour s'est contractée de près de deux jours, passant de 10,4 jours en 2005 à 8,4 jours en 2006. Le taux d'occupation des chambres est de 52 %, s'inscrivant en recul de 4 points par rapport à 2005. Le taux d'occupation des chambres en chirurgie est passé de 57 % à 51 %.

### 2.3 Les évacuations sanitaires

Certains soins médicaux peuvent ne pas pouvoir être dispensés dans l'archipel. Dans ce cas, les patients sont renvoyés vers d'autres centres de soins, majoritairement canadiens (82 % des évacuations sanitaires). Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-Jean de Terre-Neuve (73 % des évacuations sanitaires). Il s'agit d'un centre hospitalo-universitaire. Les patients peuvent être redirigés vers d'autres centres, plus éloignés, comme ceux d'Halifax en Nouvelle-Écosse (4,4 %) ou Moncton au Nouveau Brunswick (4,3 %). Hormis celui de Moncton, tous ces établissements sont anglophones. La prise en charge du patient et de son accompagnateur est assurée par la Caisse de prévoyance sociale.

Certaines évacuations sanitaires ont lieu vers la métropole (18 %). La ville de Paris accueille dans ces multiples hôpitaux 47,5 % des patients, devant Tours (8 % des patients).

En 2006, 1 254 évacuations sanitaires ont été enregistrées, soit une baisse de 7 % par rapport à 2005. La répartition des évacuations par destination géographique est restée sensiblement la même. Les évacuations d'urgence, les consultations de spécialistes et les examens complémentaires (scanner, IRM, doppler...) sont dirigés vers le centre hospitalier universitaire de Saint-Jean de Terre-Neuve, les psychothérapies vers Moncton (en raison de la langue) et les bilans et thérapies spécifiques, en métropole, vers des services spécialisés.

## 2.4 Les dépenses de santé

Les dépenses de santé du régime général d'assurance maladie - financées par la Caisse de Prévoyance Sociale - ont augmenté de 7,5 % par rapport à 2005. Cette progression est essentiellement liée à l'augmentation des dépenses pour maladie (+ 7,7 %), alors que les dépenses de couverture des accidents de travail ont faiblement diminué (- 0,7 %). En 2006, les soins dispensés à l'extérieur de l'archipel s'inscrivent en hausse de 19,1 %, en dépit de la diminution des évacuations sanitaires.

Dépenses du régime général d'assurance maladie						en millions d'euros
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Maladie	21,89	23,00	21,58	25,02	26,95	7,7%
<i>dont hospitalisation</i>	10,17	12,60	10,47	13,09	14,48	10,6%
<i>dont soins à l'extérieur</i>	4,97	4,98	5,53	5,43	6,47	19,1%
Accident du travail	0,65	0,80	0,63	0,67	0,67	-0,7%
<b>Total</b>	<b>22,53</b>	<b>23,80</b>	<b>22,21</b>	<b>25,69</b>	<b>27,62</b>	<b>7,5%</b>

Source : Caisse de prévoyance sociale

## 2.5 L'accueil des personnes âgées

Aux 25 lits de la maison de retraite et aux 35 lits de long séjour pour les personnes âgées, viennent s'ajouter 47 studios (dont 3 sont occupés par des couples) pour les personnes âgées de la commune de Saint-Pierre. Le recensement de la population de 1999 dénombrait dans l'archipel 356 personnes âgées de 75 ans.

Dans le cadre des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui complètent le dispositif de prise en charge des personnes âgées, 12 personnes ont bénéficié en 2006 de ces services à la personne.

## 2.6 L'accueil des personnes handicapées

Un centre d'accueil pour adultes handicapés, financé par le Conseil territorial, a été créé en 1991 à Saint-Pierre. Cet établissement, géré par une association type loi 1901 (Aide aux handicapés), a une capacité d'accueil de 20 places en internat et 28 places en externat. En 2005, le centre Georges GASPARD a enregistré 3 612 journées d'internat, soit une progression de 7,3 %. Le nombre de journées d'externat a toutefois diminué de 4,5 %, passant de 980 à 936.

En 1996, un Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD) a été créé. Il a pour objet le maintien des enfants et des adolescents handicapés en milieu scolaire. En 2006, quelque 10 élèves souffrant de grandes difficultés ont été suivis individuellement.

Le Centre d'aide par le travail (CAT), financé par la DASS, accueille 17 personnes handicapées. La Direction du travail finance 95 % des salaires qui leur sont versés. Les prestations effectuées (2 euros de l'heure), facturées aux entreprises ou collectivités faisant appel à leurs services, complètent les salaires.

### 3. L'ACTION SOCIALE

L'action sociale s'articule principalement entre le Conseil territorial, la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et le Centre communal d'action sociale (CCAS). Plusieurs acteurs peuvent intervenir, tant sur le plan administratif que financier, sur le même type d'aides sociales, en fonction des différentes conditions d'attribution des aides.

#### 3.1 Le Conseil territorial

La Direction des affaires sanitaires et sociales est mise à la disposition du Conseil territorial, dans le cadre de la convention de décembre 1989. Parallèlement, le Conseil territorial signe tous les ans une convention avec la CPS ; cette dernière gère, pour le compte et sur fonds du Conseil territorial, un certain nombre de missions.

#### Dépenses sociales du Conseil territorial

milliers d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Œuvres sociales et scolaires</b>	14,3	9,4	22,2	2,0	8,0	-
<i>dont colonies de vacances</i>	2,1	2,1	2,2	0,0	0,0	-
<i>dont autres œuvres sociales scolaires</i>	12,2	7,3	20,0	2,0	8,0	-
<b>Hygiène sociale</b>	0,9	0,9	0,9	0,9	0,1	-88,9%
<b>Aide sociale légale</b>	2 545,4	3 101,3	2 870,8	3 177,3	3 373,1	6,2%
<i>dont aide sociale aux enfants</i>	324,5	538,1	539,6	603,5	615,4	2,0%
<i>dont aide médicale générale</i>	61,0	129,0	85,3	92,4	86,5	-6,4%
<i>dont aide sociale aux personnes âgées</i>	1 502,2	1 694,4	1 454,0	1 717,1	1 778,3	3,6%
<i>dont aide aux personnes handicapées</i>	657,7	739,8	791,9	764,3	892,9	16,8%
<b>Aide sociale facultative</b>	1 100,2	1 087,5	1 134,3	1 121,2	1 113,9	-0,7%
<i>dont aide sociale aux dockers</i>	523,4	535,9	546,8	546,7	548,8	0,4%
<i>dont aide aux victimes de guerre</i>	3,6	4,0	3,5	3,5	3,8	8,6%
<i>dont aides sociales diverses</i>	573,2	547,6	584,0	571,0	561,3	-1,7%
<b>Charges d'insertion des bénéficiaires du RMI</b>	49,8	41,1	165,0	178,2	184,2	3,4%
<b>Total</b>	3 710,6	4 240,2	4 193,2	4 479,6	4 679,3	4,5%

Source : Conseil territorial

En 2006, les dépenses sociales du Conseil territorial ont augmenté de 4,5 %, notamment en raison des hausses de l'aide sociale légale (+ 6,2 %) et des charges d'insertion des bénéficiaires du RMI (+ 3,4 %).

L'aide sociale légale représente 72 % des dépenses engagées. Elle est ventilée entre l'aide sociale aux personnes âgées (52,7 %), aux handicapés (26,5 %) et aux enfants (18,2 %). L'aide médicale générale représente 2,6 % de l'aide sociale légale.

L'aide sociale facultative (23,8 % des dépenses sociales en 2006) s'est très légèrement contractée entre 2005 et 2006. Près de la moitié de l'aide est affectée aux dockers.

Ces aides se substituent à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), à la couverture maladie universelle (CMU) ainsi qu'à l'aide pour le logement (APL), qui n'existent pas dans l'archipel.

Par ailleurs, le Conseil territorial dispose de 32 logements sociaux.

### 3.2 La Caisse de prévoyance sociale

La Caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon a été instituée par l'article 3 de l'ordonnance n°77-1102 du 26 septembre 1977, disposant également que la Caisse de prévoyance fonctionne « conformément aux prescriptions du code de la mutualité ». Le décret n°80-241 du 2 avril 1980 fixe l'organisation administrative et financière et précise que les dispositions du décret n°93-1002 du 10 août 1993, relatif au fonctionnement des organismes de sécurité sociale, lui sont applicables pour l'exécution de ses opérations financières et comptables « sous réserve des adaptations nécessaires qui pourront être apportées par arrêté du ministre chargé de la Sécurité sociale. ».

Outre ses missions légales d'assurances maladie et d'accident du travail, la CPS alloue chaque année 2 % des cotisations encaissées à l'action sociale. Son intervention recouvre un ensemble d'aides et d'allocations en faveur des familles, des personnes handicapées et des personnes âgées, ces dernières représentant l'axe central de l'action de la CPS. En 2006, l'action sociale publique de la CPS s'élève à 495 000 euros, soit une hausse de 78,3 % liée à la prise en compte dans la catégorie « divers » de nombreuses prestations telles que l'aide aux associations d'aide-ménagère, les secours exceptionnels (prothèse auditive, frais de transport, etc.) ou encore des formations.

#### Action sociale publique de la CPS

en milliers d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Allocation garde d'enfant	10,4	10,4	7,1	7,2	7,0	-2,8%
Aide chauffage personnes âgées	83,0	83,6	74,0	77,4	73,9	-4,5%
Assistance personnes malades	18,6	18,3	26,8	24,0	24,0	0,0%
Aide à l'association des personnes âgées	1,7	-	4,5	6,3	7,5	19,0%
Aide exceptionnelle aux personnes âgées de + 60ans	32,7	-	55,8	32,7	-	-
Subvention association "restons chez nous"	117,8	-	5,0	35,3	43,0	21,8%
Divers (autres associations, formation...)	25,6	53,0	78,0	94,7	339,6	258,6%
<b>Total</b>	<b>289,7</b>	<b>165,4</b>	<b>251,2</b>	<b>277,6</b>	<b>495,0</b>	<b>78,3%</b>

Source : Caisse de prévoyance sociale

Parallèlement, dans le cadre de son régime général d'assurance, la CPS assure des prestations sociales en matière familiale et en faveur des personnes âgées. Le montant de ces prestations représente 6,23 millions d'euros, soit une augmentation de 2,6 % par rapport à 2005.

<b>Prestations familiales et vieillesse de la CPS</b>						en milliers d'euros
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Prestations familiales	1 442,0	1 502,9	1 538,8	1 519,9	1 475,0	-3,0%
Prestations vieillesse	3 735,0	4 014,3	4 298,1	4 552,1	4 755,0	4,5%
<b>Total</b>	<b>5 177,0</b>	<b>5 517,3</b>	<b>5 836,9</b>	<b>6 072,0</b>	<b>6 230,0</b>	<b>2,6%</b>

Source : Caisse de prévoyance sociale

Le régime actuel de la branche famille de la CPS, mis en place en 1996 par un arrêté *gubernatorial* et entériné en 1998 par voie législative, correspond au régime en vigueur en métropole en 1946. Plusieurs projets de loi et d'arrêté ont été élaborés par le service contentieux de la CPS pour mettre en œuvre dans l'archipel une politique familiale de qualité.

### 3.3 Le Centre communal d'action sociale de Saint-Pierre

Il est chargé, au niveau communal, d'instruire les demandes d'admission au bénéfice de l'aide sociale. Ses ressources proviennent d'une subvention du Conseil territorial, du revenu des logements dont la commune est propriétaire (15 logements sociaux, 5 studios et 10 logements jeunes coopérateurs) et des taxes sur les spectacles. En 2006, le montant total des secours octroyés par le Centre Communal d'Action Sociale s'élève à près de 205 500 euros. Le secours alimentaire, l'aide au loyer et la prise en charge mutuelle viennent en aide à plus de 1 340 bénéficiaires et représentent 94,5 % du montant total des sommes allouées. Ces trois aides ont toutefois diminué respectivement de 3,2 %, 14,4 % et 4,9 % par rapport à 2005. En 2006, quelque 110 000 euros supplémentaires ont été versés, dont 85,9 % pour l'aide au chauffage et l'aide ménagère.

<b>Action sociale du CCAS de Saint-Pierre</b>						en milliers d'euros
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Secours alimentaires	67,3	79,4	84,9	75,3	72,9	-3,2%
Aides aux loyers	79,6	76,9	86,5	75,7	64,8	-14,4%
Cotisations mutualistes	4,6	54,1	52,0	59,4	56,5	-4,9%
Secours exceptionnels	8,0	0,2	15,0	6,5	11,3	73,8%
<b>Total</b>	<b>159,5</b>	<b>210,6</b>	<b>238,4</b>	<b>216,9</b>	<b>205,5</b>	<b>-5,3%</b>

Source : CCAS de Saint-Pierre

# Section 11

## L'artisanat

Les entreprises artisanales constituent une composante importante de l'économie locale. La qualité d'artisan est reconnue de droit par le président de la chambre de métiers compétente du département, aux personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux des personnes morales, qui justifient d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles délivré par le ministre de l'éducation nationale, ou d'un titre homologué d'un niveau au moins équivalent dans le métier exercé ou un métier connexe, ou d'une immatriculation dans le métier d'une durée de six années au moins. De ce fait, nul ne peut se prévaloir de la qualité d'artisan sans avoir satisfait aux obligations prévues au présent titre.

Les personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat, doivent être immatriculées au Répertoire des métiers. Le décret n°98-247 du 2 avril 1998 fixe dans son annexe la liste des activités relevant de l'artisanat. L'artisanat recouvre un grand nombre d'activités, allant des métiers de l'alimentation et du bâtiment aux métiers de fabrication et de service.

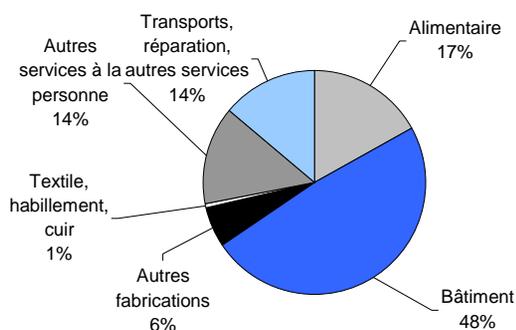
Au 31 décembre 2006, 136 entreprises étaient inscrites au Répertoire des métiers soit 28,6 % de l'ensemble des entreprises recensées en 2006. La répartition des artisans par branche professionnelle traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (48,5 %). Viennent ensuite les secteurs de l'alimentaire et des autres services à la personne qui représentent respectivement 16,9 % et 14,0 % des entreprises artisanales. Les entreprises de transport, réparation et autres services en représentent également 14,0 %.

### Répartition des entreprises artisanales par secteurs d'activités

	31 déc. 2003	31 déc. 2004	31 déc. 2005	31 déc. 2006	Répartition
Alimentaire	29	26	25	23	16,9%
Bâtiment	76	66	66	66	48,5%
Autres fabrications	10	7	6	8	5,9%
Textile, habillement, cuir	3	1	1	1	0,7%
Autres services à la personne	24	18	19	19	14,0%
Transports, réparation, autres services	31	21	24	19	14,0%
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>139</b>	<b>141</b>	<b>136</b>	<b>100,0%</b>

Source : CACIM

## Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activités au 31 décembre 2006



### Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements, les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. Cette prime est constituée par la prise en charge, par la Collectivité, d'une part des intérêts à verser par l'emprunteur à l'organisme prêteur. Cette part correspond à 5 points du taux du prêt, le différentiel restant à la charge de l'emprunteur. La prime s'applique aux prêts d'équipement dans la double limite d'une durée de cinq ans et d'un montant de 65 000 euros ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle d'un montant correspondant à 20 % de l'investissement réalisé.

La collectivité territoriale peut, dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise, accorder une aide à la constitution du fonds de roulement. Cette aide, entérinée par la délibération n° 149-02 du 3 décembre 2002, est fixée à 3 050 euros, versés en deux fois. Le premier versement (2 050 euros) intervient au démarrage ou lors de la reprise de l'activité, le solde étant versé après 6 mois de fonctionnement, sur avis motivé du Chef du Service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

## CHAPITRE III

### L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## Structure du système bancaire et financier

---

### § 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

#### 1. LES EVENEMENTS LOCAUX

Par délibération n° 154-06 du 15 septembre 2006, le Conseil général a officialisé son intention de céder les 3 000 actions nominatives (soit 9,43 %) qu'il détient dans le capital de l'établissement bancaire local « Le Crédit Saint-Pierrais ». Les fonds correspondant à la valeur de ces titres seront réaffectés au budget de la collectivité. Le Conseil général n'était plus membre du conseil d'administration de la banque depuis le 18 avril 2005. Il a souhaité céder ses parts en priorité à des actionnaires privés locaux, qui détiendront désormais 40,29 % du capital.

Au cours du mois de mars 2007, l'agence de Saint-Pierre du Crédit Saint-Pierrais s'est installée dans de nouveaux locaux situés sur le front de mer, au 24 rue du 11 Novembre.

#### 2. LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs évènements nationaux survenus en 2006 ont connu un retentissement plus ou moins important dans l'archipel.

Le décret n° 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros est entré en vigueur le 17 janvier 2006. Définissant le cadre juridique du recyclage, il rend obligatoire le respect des normes techniques européennes adoptées par le Conseil des gouverneurs de la BCE de décembre 2004. Ainsi, depuis janvier 2006, tout opérateur de la filière fiduciaire ayant choisi de recycler des billets a l'obligation de signer une convention avec la Banque de France (ou l'IEDOM). Le nouveau dispositif prévoit également des contrôles, sur pièces et sur place, dévolus à la Banque centrale ainsi que les sanctions encourues en cas de non respect des conditions d'exercice de cette activité.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, la Centrale des risques<sup>1</sup> de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros<sup>2</sup> quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant. Dans le même temps, les rubriques de déclaration ont été affinées avec, notamment, la création d'une rubrique d'affacturage. Cette réforme de la centralisation des concours bancaires vise à améliorer l'information des banques et à répondre à leur besoin d'une meilleure maîtrise du risque de crédit, en particulier sur les petites entités (très petites entreprises et entrepreneurs individuels) et les entités de création récente.

L'année 2006 a aussi été marquée par le lancement d'un plan d'action pour l'accès de tous les Français aux services bancaires. Répondant à une demande formulée en septembre 2005 par le Premier Ministre, ce plan a été présenté le 30 janvier 2006 par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Assorti d'un calendrier de mise en œuvre et d'évaluation, il repose sur quatre engagements :

- garantir un droit au compte effectif pour tous ;
- permettre l'accès de tous à une carte bancaire ;
- mettre en place un accompagnement personnalisé des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux services bancaires ;
- faire de la généralisation de l'acceptation des moyens de paiement modernes un axe majeur de modernisation des services publics de proximité.

Conformément au premier engagement, une procédure simplifiée d'accès du droit au compte est entrée en vigueur le 28 avril 2006. Depuis cette date, toute personne physique – particulier ou entrepreneur individuel –, qui se voit refuser l'ouverture d'un compte, peut désormais demander à la banque à l'origine du refus de transmettre à la Banque de France (ou à l'IEDOM) l'ensemble des éléments d'information lui permettant de procéder à la désignation d'office d'un établissement. La procédure est désormais accélérée. La transmission peut se faire soit par télécopie soit par courrier électronique. La Banque de France (ou l'IEDOM) doit procéder aux désignations dans le délai d'un jour ouvré suivant la réception des demandes. Les personnes morales, bénéficiant également du droit au compte, doivent continuer à se rendre à la Banque de France (ou à l'IEDOM).

Toujours dans le cadre du plan d'action lancé en début d'année, la volonté des pouvoirs publics de permettre l'accès de tous les français aux services bancaires a conduit les établissements de crédit à assurer à tous les bénéficiaires du droit au compte un accès à une carte de paiement avec autorisation préalable<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> La Centrale des risques, gérée par la Banque de France, recense les concours accordés par les banques aux entreprises.

<sup>2</sup> Avant le 1<sup>er</sup> février 2006, le seuil de déclaration s'élevait à 76 000 euros pour les établissements de France hexagonale et 45 000 euros pour ceux des départements d'outre-mer et collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

<sup>3</sup> Décret n° 2006-384 du 27 mars 2006 relatif aux services bancaires de base mentionnés à l'article D.312-5 du code monétaire et financier.

L'ordonnance 2006-346 du 23 mars 2006 relative aux sûretés a introduit des dispositions régissant l'hypothèque rechargeable et le prêt viager hypothécaire. Destiné à stimuler la consommation, le rechargement de l'hypothèque permet à un emprunteur de réutiliser, sans autre formalité, une hypothèque inscrite à l'appui d'un premier prêt pour garantir des crédits successifs et ce, dans la limite du montant maximal prévu lors de l'hypothèque initiale. Le prêt viager hypothécaire a, quant à lui, vocation à faciliter l'accès des personnes âgées au crédit bancaire. Il permet au propriétaire d'un bien immobilier d'obtenir un prêt, sous forme d'un capital ou de versements périodiques, garanti sur son immeuble et remboursable à son décès ou lors de la vente du bien.

Au premier semestre 2006, les banques ont établi un code des relations avec les TPE/PME afin de généraliser les bonnes pratiques. Ces dispositions portent notamment sur l'accueil des créateurs et repreneurs d'entreprises, le développement d'une relation durable avec les TPE/PME grâce à une communication accrue et les modalités d'octroi de crédits. A ce code, entré en vigueur au troisième trimestre, est venu s'ajouter l'engagement des banques de publier des chiffres détaillés sur les encours de crédit qu'elles accordent aux PME dans un souci de plus grande transparence.

En novembre 2006, le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) a donné son accord pour la création de Natixis, établissement regroupant les activités de financement et d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée des groupes Banque populaire et Caisse d'épargne.

Même s'ils n'ont pas abouti au cours de l'exercice 2006, de nombreux chantiers ont également mobilisé les acteurs bancaires au cours de l'année. La convention AERAS<sup>1</sup>, visant à apporter des avancées significatives en vue de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, est entrée en vigueur le 6 janvier 2007. Le Comité national SEPA<sup>2</sup> a adopté, le 27 octobre 2006, le plan de migration de la France vers les nouveaux moyens de paiement paneuropéens d'ici 2008. Dans le but d'établir les objectifs de sécurité destinés à couvrir les risques susceptibles d'affecter la confiance des utilisateurs du moyen de paiement que constitue le chèque, la Banque de France a amorcé, en janvier 2005, le chantier « Référentiel de Sécurité du Chèque ». Ce dernier vise préalablement à évaluer le fonctionnement et le niveau de sécurité de chaque établissement intervenant dans le système de traitement du chèque par le biais d'un questionnaire dont les réponses des acteurs étaient attendues pour le mois d'avril 2006.

Enfin, comme en 2005, la réforme du ratio de solvabilité (Réforme Bâle II) et le dispositif de lutte anti-blanchiment ont continué à mobiliser les ressources des établissements bancaires.

Certains événements à caractère bancaire survenus au cours de l'année 2006 ne sont pas encore effectifs dans l'archipel : l'utilisation du chèque emploi service universel et l'ouverture des services financiers de La Poste.

---

<sup>1</sup> S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

<sup>2</sup> Single Euro Payments Area

Lancé le 14 février 2006 par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, le chèque emploi service universel (CESU) est un moyen de paiement destiné aux particuliers pour payer l'ensemble des services à la personne et d'aide à domicile. Il se présente sous deux formes : le CESU bancaire et le CESU préfinancé. Le premier remplace le chèque emploi service. Il s'utilise comme un chèque bancaire ou postal et est diffusé par les établissements bancaires ayant passé une convention avec l'Etat. Le second remplace le titre emploi service (TES). Il est pré-identifié au nom du bénéficiaire et sa valeur est prédéfinie. Il est émis par les organismes habilités par l'Agence nationale des services à la personne et diffusé par les organismes co-financeurs. Depuis le 26 juin 2006, ces CESU préfinancés sont encaissables dans les agences bancaires. Toutefois, bien que les textes prévoient l'application des deux types de CESU dans l'archipel, dans un cas, seules quelques administrations les proposent à leurs agents (CESU préfinancé) et, dans l'autre, la mise en place du titre n'est pas effective (CESU bancaire). Le Service du Travail a tenté de mobiliser les acteurs concernés (établissements bancaires, Caisse de prévoyance sociale, organismes de recouvrement des charges sociales, etc.), mais les travaux entrepris n'ont pas abouti.

Malgré l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) du 30 novembre 2005 relatif à la création de la Banque Postale au 1<sup>er</sup> janvier 2006, cette nouvelle entité, en charge des activités financières de La Poste, n'est toujours pas effective dans l'archipel. Elle sera autorisée à octroyer des crédits immobiliers sans épargne préalable depuis cette date. Elle sera également agréée comme prestataire de services d'investissement et habilitée à développer une activité de tenue de compte-conservation. En revanche, la révision du Contrat de Plan 2003-2007 constitue un préalable à la possibilité pour cet établissement de proposer à l'avenir des crédits à la consommation et des financements aux entreprises.

---

## § 2. L'ORGANISATION DU SYSTEME BANCAIRE

---

### 1. TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Le paysage bancaire de l'archipel n'a pas connu de modification de structure au cours de l'année 2006. L'activité financière et bancaire s'organise autour des établissements suivants :

– deux établissements appartenant au réseau FBF et dans lesquels la Financière OCEOR, membre du groupe Caisse d'épargne détient des participations :

- la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (détenue à 97,5 % par la Financière OCEOR) ;
- le Crédit Saint-Pierrais (détenu à 47,1 % par la Financière OCEOR) ;

- un établissement appartenant au réseau de banques mutualistes et coopératives :
  - la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris ;
- une société financière :
  - la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM), dont l'objet est l'octroi de crédits à l'habitat à ses membres coopérateurs.

#### Nombre d'établissements de crédits

	2003	2004	2005	2006
<b>Etablissements de crédits locaux</b>				
Banques FBF	2	2	2	2
Caisses d'épargne et de Crédit municipal	1	1	1	1
Sociétés financières	1	1	1	1
Institutions financières spécialisées	-	-	-	-
<b>Total E.C. locaux</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

## 2. LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

## LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences SPM	Effectifs SPM	Total situation bilan SPM
<b>Les Banques</b>							
Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	9,31 M€	2, rue Jacques Cartier 97500 Saint-Pierre	2, rue Jacques Cartier 97500 Saint-Pierre	Financière Océor	2	37	84,8 M€
Crédit Saint-Pierrais	5,72 M€	24, rue du 11 novembre 97500 Saint-Pierre	24, rue du 11 novembre 97500 Saint-Pierre	Financière Océor	2	25	65,0 M€
<b>Les Caisses d'épargne et de prévoyance</b>							
Caisse d'épargne Ile-de-France Paris		19, rue du Louvre 75001 Paris	9, rue Emile Sasco 97500 Saint-Pierre	CENCEP	1	4	
<b>Les Sociétés financières</b>							
Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	0,95 M€	52, rue du Maréchal Foch 97500 Saint-Pierre	52, rue du Maréchal Foch 97500 Saint-Pierre	Divers	1	6	23 M€

### 3. ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHE

## Evolution du poids relatif des principaux intervenants par marché entre 2002 et 2006 (*établissements de crédit locaux uniquement*)

#### Evolution des parts de marché des établissements locaux par réseaux et par activités

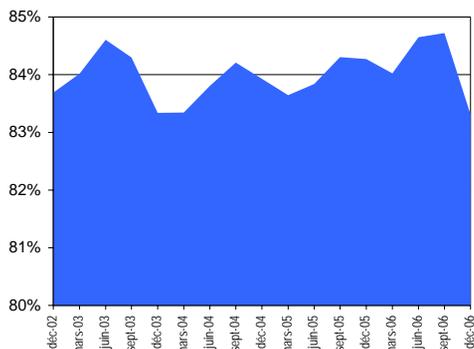
	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Distribution des crédits</b>					
Banques	83,7%	83,3%	83,9%	84,7%	83,3%
Sociétés financières	16,3%	16,7%	16,1%	15,3%	16,7%
<b>Collecte des ressources</b>					
Banques	94,3%	94,5%	93,1%	94,8%	92,6%
Autres (1)	5,7%	5,5%	6,9%	5,2%	7,4%

(1) Trésor Public

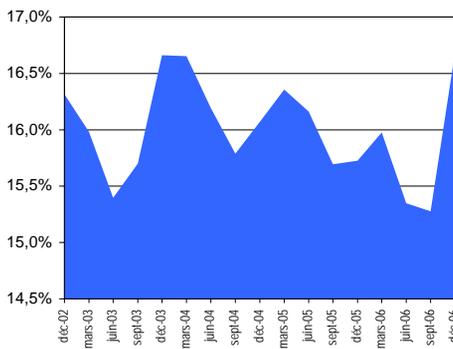
La Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon, le Crédit Saint-Pierrais et la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris concentrent plus des trois quarts des concours accordés localement. Le reste des crédits est octroyé par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon.

#### Ensemble des concours accordés

**Banques**

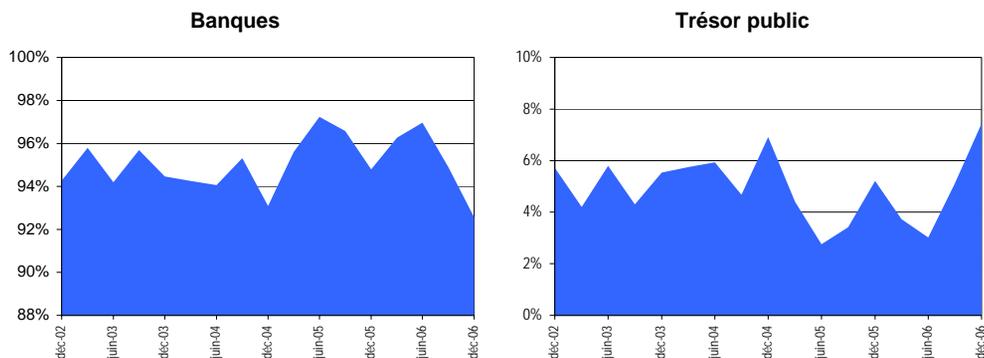


**Société financière**



Les deux banques FBF et la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris collectent plus de 90 % des dépôts de la clientèle. Les autres dépôts, correspondant essentiellement aux actifs de la CPS, des administrations privées, et/ou des associations, sont collectés par le Trésor Public.

## Ensemble des dépôts collectés



### § 3. LA DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

#### 1. LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES

L'archipel dispose de cinq guichets bancaires permanents. La Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon et le Crédit Saint-Pierrais ont chacun une agence à Saint-Pierre et une agence à Miquelon. La Caisse d'épargne Ile-de-France Paris dispose d'une seule implantation à Saint-Pierre.

#### Nombre de guichets ouverts dans l'archipel

	2003	2004	2005	2006
<b>Guichets bancaires</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Banques FBF	4	4	4	4
Caisses d'épargne et de Crédit municipal	1	1	1	1
<b>Guichets automatiques</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Banques FBF	6	6	6	6

Le nombre de guichets automatiques demeure inchangé depuis 2002. Le premier distributeur automatique de l'archipel a été installé en 2000 par la Banque des Iles Saint-Pierre et Miquelon, qui en a mis trois autres en service en 2001, dont un à Miquelon ; le Crédit Saint-Pierrais gère deux distributeurs automatiques à Saint-Pierre depuis 2002. Tous ces guichets permettent l'utilisation des cartes bancaires internationales.

## 2. LE NOMBRE D'HABITANTS PAR GUICHET

Nombre d'habitants / guichet	2003	2004	2005	2006 <sup>1</sup>
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 263	1 263	1 263	1 225
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 053	1 053	1 053	1 021

Le dernier recensement de la population indique une baisse du nombre d'habitants de l'archipel, tandis que le nombre de guichets bancaires et automatiques n'a pas évolué. Il en découle une amélioration du taux de couverture du territoire par le réseau bancaire et assimilé, que ce soit en termes de guichet bancaire ou de guichet automatique ; il est important, comparativement à celui observé dans les départements d'Outre-mer (près de 5 900 habitants par guichet) et en métropole (2 300 habitants par guichet).

## 3. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

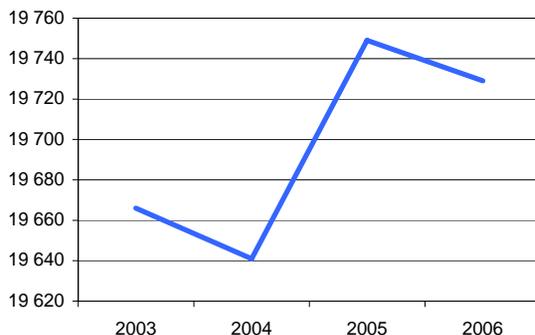
Par nature de comptes	2003	2004	2005	2006
<b>Comptes de dépôts à vue</b>	<b>8 569</b>	<b>8 546</b>	<b>8 445</b>	<b>8 658</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>9 102</b>	<b>9 175</b>	<b>9 393</b>	<b>9 378</b>
<b>Comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>112</b>	<b>91</b>	<b>112</b>	<b>114</b>
Comptes d'épargne-logement	5	3	7	6
Plans d'épargne-logement	107	88	105	108
<b>Comptes de dépôts à terme</b>	<b>1 883</b>	<b>1 816</b>	<b>1 799</b>	<b>1 579</b>
<b>Plans d'épargne populaire</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>19 666</b>	<b>19 641</b>	<b>19 749</b>	<b>19 729</b>

La bancarisation dans l'archipel est quasi-stable puisque le nombre total de comptes a varié de -0,1 % en un an, soit une diminution de 20 comptes par rapport à 2005. Le nombre de comptes de dépôts à vue a augmenté de 213 unités alors que celui des comptes à terme s'est contracté de 220 unités. A titre indicatif, le nombre de comptes ouverts par tranche de 1 000 habitants est élevé : il est de 1 414 pour les comptes de dépôts à vue et de 1 531 pour les comptes sur livrets<sup>2</sup>. Le nombre de comptes sur livret progresse de 1,8 % en 2006.

<sup>1</sup> Recensement INSEE 2006.

<sup>2</sup> Réalisés à partir du recensement INSEE 2006.

## Evolution du nombre de comptes bancaires de la clientèle



---

## § 4. LES MOYENS DE PAIEMENT

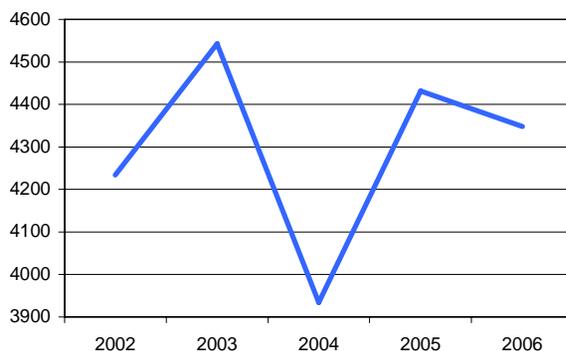
---

### 1. LE NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation s'est contracté de 1,9 %, soit 84 unités de moins qu'au 31 décembre 2005. Plus de 92 % des cartes émises sont des cartes nationales et internationales, 7 % correspondant à des cartes internationales dites de prestige, 0,3 % à des cartes de retrait d'espèces uniquement dans la banque émettrice et 0,6 % à des cartes de retrait d'espèces en interbancaire.

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de cartes bancaires en circulation	4 234	4 543	3 934	4 432	4 348

### Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel



## 2. LE VOLUME DES TRANSACTIONS

Au 31 décembre 2006, plus de 144 000 transactions ont été enregistrées dans les terminaux de paiement électroniques (TPE) des différents commerçants de l'archipel, pour un montant de 8,7 millions d'euros. Plus de 43 000 transactions ont été enregistrées dans les guichets et distributeurs automatiques bancaires (DAB/GAB) pour un montant de 3,5 millions d'euros.

### Données monétiques au 31 décembre 2006

	2004	2005	2006
Nombre de transactions enregistrées sur les TPE*	177,8	184,0	144,0
Montant de ces transactions**	11,9	12,5	8,7
Nombre de transactions enregistrées dans les DAB/GAB*	42,3	49,0	43,0
Montant de ces transactions**	3,2	3,7	3,5

\* En milliers d'unités

\*\* En millions d'euros

Le nombre de transactions enregistrées sur les terminaux de paiement électroniques de l'archipel s'est contracté de plus de 20 %. Le montant associé à ces opérations s'inscrit en baisse de plus de 30 %.

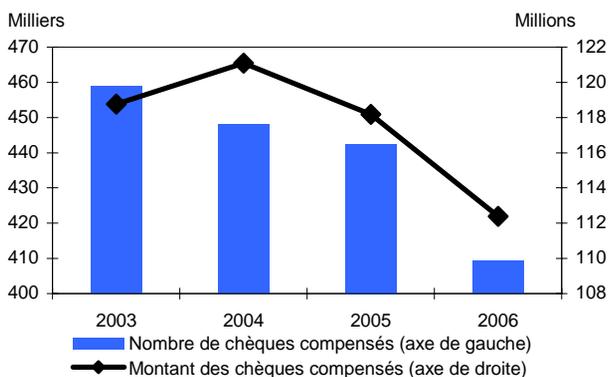
## 3. LES CHEQUES

En 2006, quelques 409 304 chèques ont été compensés par les services de l'IEDOM, soit une diminution de 7,5 % par rapport à 2005. Il s'agit du cumul des chèques échangés entre les différents établissements bancaires installés localement et ne comprend donc pas les échanges de chèque en interne au sein de chaque établissement. Bien qu'en baisse, le nombre de paiement par chèque demeure toutefois supérieur au nombre de paiements réalisés par le biais des cartes interbancaires de paiement, chiffre qui comprend pourtant les opérations intra banques.

### Valeur et volume des chèques compensés par l'IEDOM

	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Nombre	458 881	447 991	442 467	409 304	-7,5%
Montant	118 765 440	121 092 576	118 182 959	112 396 479	-4,9%

La valeur des chèques compensés par la chambre de compensation interbancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2006 s'élève à 112 396 479 euros (- 4,9 % par rapport à 2005).




---

## § 5. LES RESSOURCES HUMAINES

---

Le nombre de personnes employées dans les établissements de crédit locaux est identique à celui de 2005. Depuis trois ans, le secteur emploie plus de 70 personnes.

### Nombre de personnes employées dans les établissements de crédits locaux

Effectifs du personnel (1)	2003	2004	2005	2006
Banques	60	65	66	66
Sociétés financières	6	6	6	6
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>72</b>	<b>72</b>

(1) Effectif utilisé équivalent à temps plein

## Section 2

# L'activité des établissements de crédit

### § 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

Depuis que le Trésor Public a mis fin, le 31 décembre 2001, à ses activités avec les particuliers et les entreprises, les réseaux de collecte des dépôts de la clientèle de l'archipel sont constitués des seules banques FBF (Crédit Saint-Pierrais et Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon) et de la Caisse d'épargne Ile-de-France Paris.

#### 1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

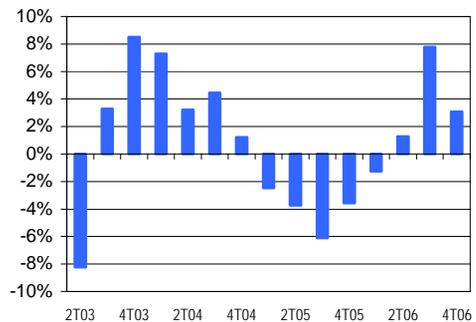
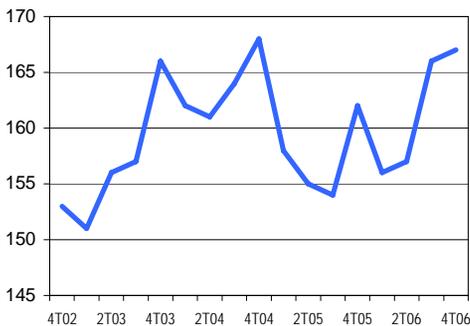
Au 31 décembre 2006, l'ensemble des actifs financiers (hors produits d'assurance-vie) s'élève à 167,480 millions d'euros, soit une progression de 3,3 % par rapport à 2005. La tendance à la hausse observée au cours des trois premiers trimestres 2006 s'est confirmée en fin d'année. Cette évolution favorable est essentiellement liée à l'augmentation des dépôts à vue et de l'épargne à long terme, respectivement de 8,7 % et de 3 %.

	Montants en millions au				Variations sur un an	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
Total actifs financiers	169,629	172,814	169,617	174,607	2,9%	4,990
Total actifs financiers hors assurance-vie	165,646	167,877	162,200	167,480	3,3%	5,280
Dépôts à vue	51,278	53,700	52,547	57,129	8,7%	4,582
Placements liquides ou à court terme	110,545	109,570	103,956	103,974	0,0%	0,018
Comptes d'épargne à régime spécial	32,199	34,840	36,974	37,460	1,3%	0,486
Placements indexés sur les taux de marché	78,346	74,730	66,982	66,514	-0,7%	-0,468
Epargne à long terme	7,806	9,544	13,114	13,504	3,0%	0,390

#### Ensemble des actifs financiers (hors assurance vie)

En millions d'euros

Variation en glissement annuel



## 2. LES DEPOTS A VUE

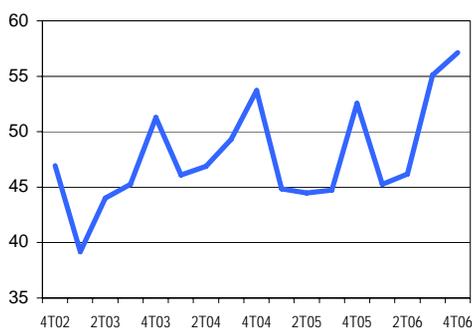
Les dépôts à vue - qui représentent 32,7 % des actifs financiers - sont bien orientés avec une progression de 8,7 %. Ils s'élèvent à 57,129 millions d'euros.

Cette évolution favorable est imputable essentiellement aux sociétés non financières et aux autres agents avec une hausse respective de 4,4 % et de 27 % de leurs actifs.

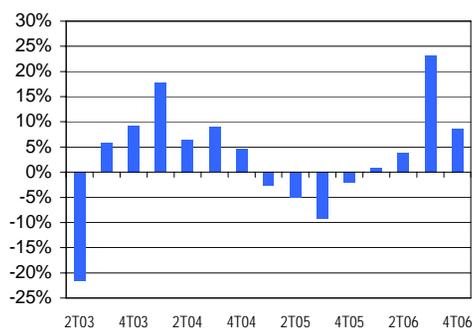
	Montants en millions au				Variations sur un an	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
Ensemble des dépôts à vue	51,278	53,700	52,547	57,129	8,7%	4,582
Dépôts à vue des SNF	12,420	11,276	11,481	11,991	4,4%	0,510
Dépôts à vue des ménages	27,966	28,745	29,114	29,957	2,9%	0,843
Dépôts à vue des autres agents	10,892	13,679	11,952	15,181	27,0%	3,229

### Ensemble des dépôts à vue

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



## 3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. En 2006, ils représentent 59,5 % de l'ensemble des actifs financiers. Leur montant demeure stable à 103,974 millions d'euros.

Ils sont constitués à 64,0 % de produits indexés sur les taux du marché monétaire<sup>1</sup>, et à 36,0 % de comptes d'épargne à régime spécial<sup>2</sup>.

Les comptes à terme suscitent un intérêt tout particulier dans l'archipel, bénéficiant d'un avantage fiscal<sup>3</sup> ; l'encours progresse de 2,248 millions d'euros en un an et s'élève à 63,366 millions d'euros. Ils représentent 60,9 % de l'ensemble des placements à court terme et sont détenus à 86,1 % par les ménages.

<sup>1</sup> Dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, OPCVM monétaires.

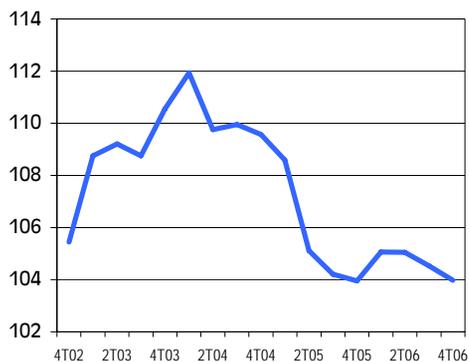
<sup>2</sup> Livrets A, livrets ordinaires, livrets bleus, livrets jeunes, comptes d'épargne-logement.

<sup>3</sup> Les intérêts servis à un taux inférieur ou égal à 10 % l'an sont exonérés de l'impôt sur le revenu.

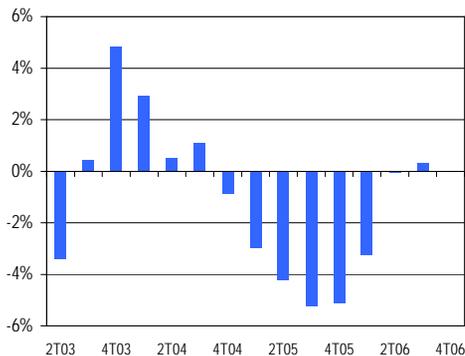
	Montants en millions au				Variations sur un an	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
<b>Placements liquides ou à court terme des sociétés non financières</b>	<b>4,757</b>	<b>4,664</b>	<b>3,181</b>	<b>3,364</b>	<b>5,8%</b>	<b>0,183</b>
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>				0,037		0,037
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	4,757	4,664	3,181	3,327	4,6%	0,146
<b>Placements liquides ou à court terme des ménages</b>	<b>100,047</b>	<b>99,293</b>	<b>95,301</b>	<b>95,321</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,020</b>
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	28,651	31,058	33,526	34,361	2,5%	0,835
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	71,396	68,235	61,775	60,960	-1,3%	-0,815
<b>Placements liquides ou à court terme des autres agents</b>	<b>5,741</b>	<b>5,613</b>	<b>5,474</b>	<b>5,289</b>	<b>-3,4%</b>	<b>-0,185</b>
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	3,548	3,782	3,448	3,062	-11,2%	-0,386
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	2,193	1,831	2,026	2,227	9,9%	0,201
<b>Ensemble des placements liquides ou à court terme</b>	<b>110,545</b>	<b>109,570</b>	<b>103,956</b>	<b>103,974</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,018</b>

### Ensemble des placements liquides ou à court terme

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



La baisse des taux amorcée en 2003 et le développement par les établissements de crédit d'une offre diversifiée de produits de placement ont suscité chez les différentes catégories d'agents économiques des arbitrages au profit de l'épargne à long terme. A noter que les taux à court terme ont tout de même amorcé une remontée au cours de l'année 2006.

## 4. L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'exhaustivité des indicateurs relatifs à l'épargne à long terme n'est pas encore effective. Les statistiques n'incluent pas les encours de contrats d'assurance vie souscrits auprès des compagnies d'assurance. Les données recueillies permettent néanmoins d'estimer les montants investis en placements longs par les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon.

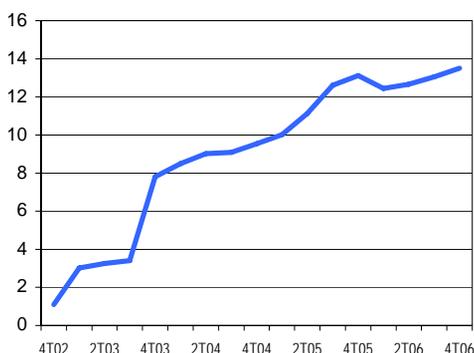
Au 31 décembre 2006, le montant de l'épargne à long terme collectée par les établissements de crédit de Saint-Pierre-et-Miquelon s'élève à 13,504 millions d'euros, soit une progression de 3 % sur un an (+ 390 000 euros).

La totalité de l'épargne à long terme est détenue par les ménages.

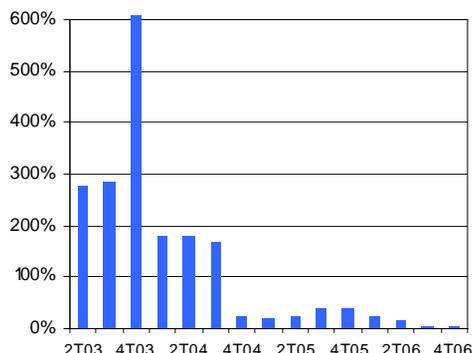
	Montants en millions au				Variations sur un an	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
<b>Ensemble de l'épargne à long terme</b>	<b>7,806</b>	<b>9,544</b>	<b>13,114</b>	<b>13,504</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,390</b>
Epargne à long terme des sociétés non financières	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Epargne à long terme des ménages	7,806	9,544	13,114	13,504	3,0%	0,390
Epargne à long terme des autres agents	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-

### Ensemble de l'épargne à long terme

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



## § 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE

### 1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Le montant des concours bruts octroyés par l'ensemble des établissements de crédits (locaux et non installés localement) s'élève au 31 décembre 2006 à 141,356 millions d'euros, soit une baisse de 4,5 % en glissement annuel. Plus de 118 millions d'euros, soit environ 84 % des crédits ont été octroyés par des établissements de crédit locaux, la part des établissements non installés localement s'établissant à 16,3 % contre 16 % en 2005 et 13,6 % en 2004.

La baisse de l'encours global s'explique notamment en raison du recul de l'encours de crédit des entreprises, aussi bien concernant les crédits d'investissement (- 19,6 %) que les crédits d'exploitation (- 26,0 %). Parallèlement, l'encours de crédits d'équipement aux collectivités locales s'est contracté de 13,9 % en un an.

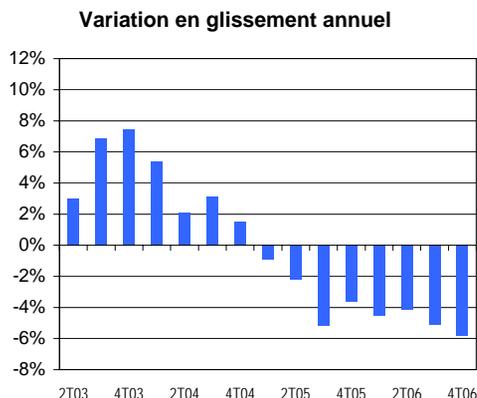
A l'inverse, les crédits à l'habitat consentis aux ménages (soit 41 % de l'encours total en 2006) enregistre une hausse de 4,7 %.

Le taux de croissance des créances douteuses brutes s'est infléchi en 2006 (+ 5,1 %) après la hausse soutenue de 2005 (+ 94,4 %). L'encours atteint 18,925 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les ménages demeurent les premiers bénéficiaires des crédits, en concentrant plus de 51 % de l'encours. Leur encours progresse de 4,5 % en un an. L'encours des entreprises, deuxièmes bénéficiaires des concours bancaires, baisse de 7,2 % (- 3,533 millions d'euros).

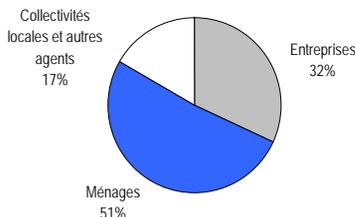
	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
<b>TOTAL</b>						
<b>Encours sain</b>	<b>132,820</b>	<b>134,882</b>	<b>129,975</b>	<b>122,431</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-7,544</b>
Créances douteuses brutes	5,591	9,264	18,007	18,925	5,1%	0,918
<b>Encours total</b>	<b>138,411</b>	<b>144,146</b>	<b>147,982</b>	<b>141,356</b>	<b>-4,5%</b>	<b>-6,626</b>
Taux de créances douteuses	4,0%	6,4%	12,2%	13,4%	+1,2 pt	-
Taux de provisionnement	63,7%	50,8%	55,3%	55,6%	+0,3 pt	-

### Encours sain total

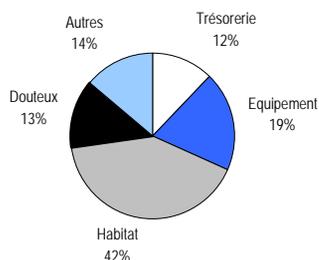


	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
Encours total des entreprises	43,796	47,455	48,737	45,204	-7,2%	-3,533
Encours total des ménages	63,825	67,806	69,496	72,647	4,5%	3,151
Encours total des collectivités locales	28,575	27,121	28,698	22,970	-20,0%	-5,728
Encours total des autres agents	2,215	1,764	1,051	0,535	-49,1%	-0,516
<b>Encours total</b>	<b>138,411</b>	<b>144,146</b>	<b>147,982</b>	<b>141,356</b>	<b>-4,5%</b>	<b>-6,626</b>

### Concours par agents économiques au 31/12/2006



### Concours par catégories au 31/12/2006



## 2. LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

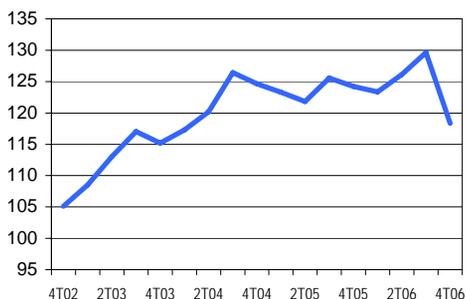
Les concours bancaires accordés aux agents économiques par les établissements de crédit locaux s'élèvent au 31 décembre 2006 à 118,363 millions d'euros (124,246 millions d'euros au 31 décembre 2005), soit une baisse de 4,7 % en un an.

Cette évolution est principalement liée à la baisse de l'encours des crédits à l'équipement des entreprises et des collectivités locales. Toutefois, la demande des ménages demeure soutenue : leurs crédits à la consommation et leurs crédits à l'habitat progressent respectivement de 15,9 % et de 4,4 %. Les crédits à l'habitat des ménages représentent à eux seuls 44,4 % de l'encours de la place. Enfin le déclassement en douteux d'un certain nombre de créances a continué en 2006, mais à un rythme nettement moins soutenu (+ 4,3 % en 2006 contre + 99,8 % en 2005).

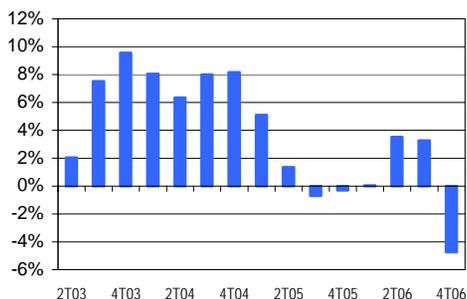
	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
<b>TOTAL</b>						
<b>Encours sain</b>	<b>110,108</b>	<b>115,645</b>	<b>106,334</b>	<b>99,685</b>	<b>-6,3%</b>	<b>-6,649</b>
Créances douteuses brutes	5,088	8,965	17,912	18,678	4,3%	0,766
<b>Encours total</b>	<b>115,196</b>	<b>124,610</b>	<b>124,246</b>	<b>118,363</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-5,883</b>
Taux de créances douteuses	4,4%	7,2%	14,4%	15,8%	+1,4 pt	-
Taux de provisionnement	70,0%	52,5%	55,6%	56,3%	+0,7 pt	-

### Ensemble des crédits des EC locaux

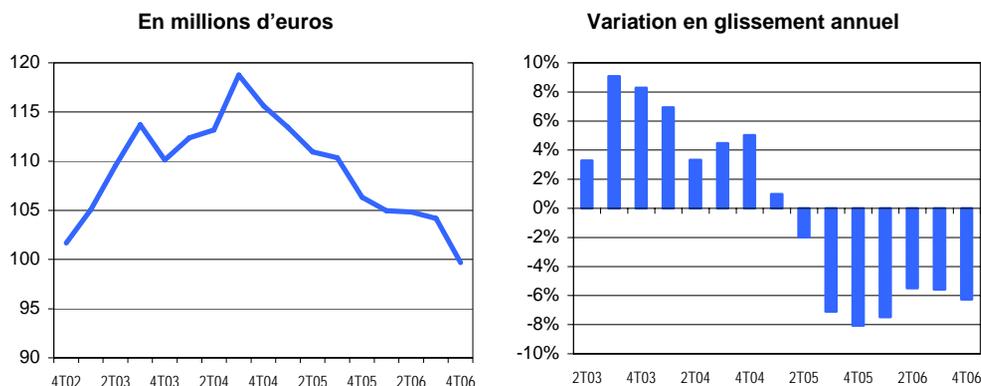
En millions d'euros



Variation en glissement annuel



## Encours de crédits sains des EC locaux



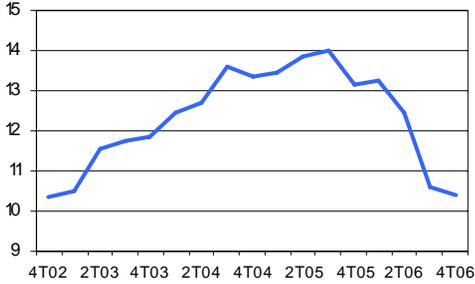
### 2.1 Les concours consentis aux entreprises

L'encours des entreprises, deuxièmes bénéficiaires des concours de la zone (36 %), enregistre une baisse de 7 %, représentant 3,19 millions d'euros. Cette évolution défavorable concerne toutes les catégories de crédits. Les crédits d'exploitation baissent de 26 % consécutivement à la contraction des comptes ordinaires débiteurs (-33,8 %) et des crédits de trésorerie (-21,8 %). Les crédits d'investissement sont en net recul (-21 %), ainsi que les « autres crédits » (-35,2 %). Le recul sur les crédits sains s'explique en partie par le déclassement en douteux d'un certain nombre de créances, ce qui a pour conséquence la hausse de 46,4 % de l'encours des créances douteuses.

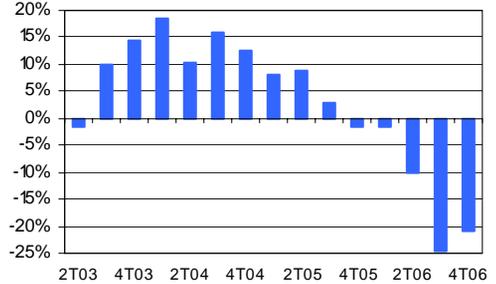
	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
<b>Entreprises</b>						
Crédits d'exploitation	15,775	14,888	20,631	15,264	-26,0%	-5,367
<i>Créances commerciales</i>	3,339	3,535	1,973	1,889	-4,3%	-0,084
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,035	0,326	8,544	6,678	-21,8%	-1,866
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	12,401	11,027	10,114	6,697	-33,8%	-3,417
<i>Affacturage</i>						
Crédits d'investissement	11,851	13,345	13,149	10,387	-21,0%	-2,762
<i>Crédits à l'équipement</i>	11,851	13,345	13,149	10,387	-21,0%	-2,762
<i>Crédit-bail</i>						
Crédits à l'habitat	4,435	4,335				
Autres crédits	3,243	5,466	0,761	0,493	-35,2%	-0,268
<b>Encours sain</b>	<b>35,304</b>	<b>38,034</b>	<b>34,541</b>	<b>26,144</b>	<b>-24,3%</b>	<b>-8,397</b>
Créances douteuses brutes	4,964	6,170	11,233	16,440	46,4%	5,207
<b>Encours total</b>	<b>40,268</b>	<b>44,204</b>	<b>45,774</b>	<b>42,584</b>	<b>-7,0%</b>	<b>-3,190</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	13,0%	14,0%	24,9%	38,7%	+13,8 pts	-

## Crédits d'investissement des entreprises

En millions d'euros

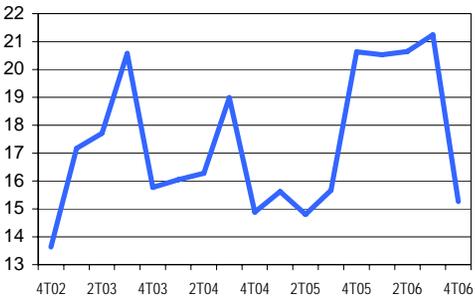


Variation en glissement annuel

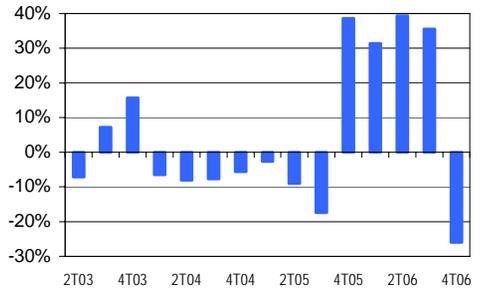


## Crédits d'exploitation des entreprises

En millions d'euros



Variation en glissement annuel



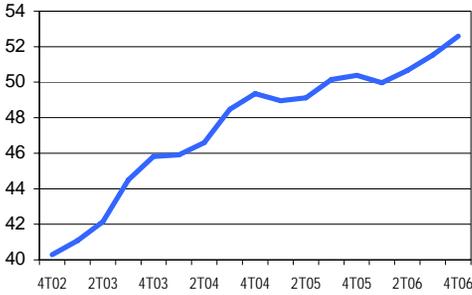
## 2.2 Les concours consentis aux ménages

La ventilation des concours par agent économique confirme la part prépondérante des crédits aux ménages (55,1 % de l'encours). Leur encours s'élève à 65,170 millions d'euros, en hausse de 3,4 % en glissement annuel. Il est constitué à 80,7 % de crédits à l'habitat qui progressent de 4,4 % en 2006. La croissance des crédits à la consommation (+ 15,9 %) résulte pour l'essentiel de la variation positive des crédits de trésorerie. Le taux de créances douteuses (3,4 %) est en légère hausse.

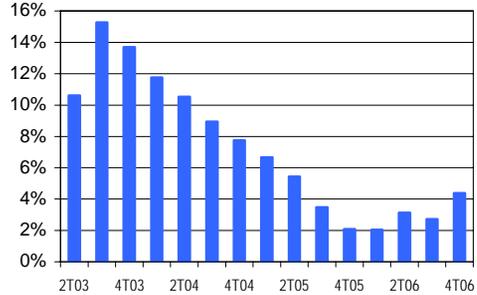
	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
<b>Ménages</b>						
Crédits à la consommation	5,411	5,542	6,425	7,449	15,9%	1,024
<i>Crédits de trésorerie</i>	2,777	4,453	5,594	6,696	19,7%	1,102
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	2,536	1,009	0,755	0,682	-9,7%	-0,073
<i>Crédit-bail</i>	0,098	0,080	0,076	0,071	-6,6%	-0,005
Crédits à l'habitat	45,808	49,358	50,390	52,597	4,4%	2,207
Autres crédits	7,566	6,869	4,354	2,892	-33,6%	-1,462
<b>Encours sain</b>	<b>58,785</b>	<b>61,769</b>	<b>61,169</b>	<b>62,938</b>	<b>2,9%</b>	<b>1,769</b>
Créances douteuses brutes	0,124	2,795	1,838	2,232	21,4%	0,394
<b>Encours total</b>	<b>58,909</b>	<b>64,564</b>	<b>63,007</b>	<b>65,170</b>	<b>3,4%</b>	<b>2,163</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>	0,2%	4,3%	2,9%	3,4%	+0,5 pt	-

## Crédits à l'habitat des ménages

En millions d'euros

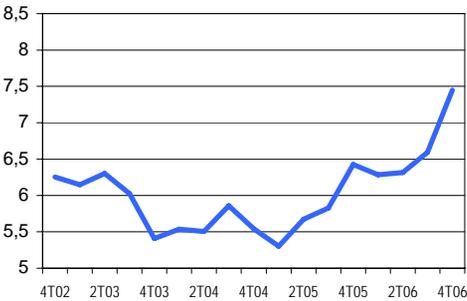


Variation en glissement annuel

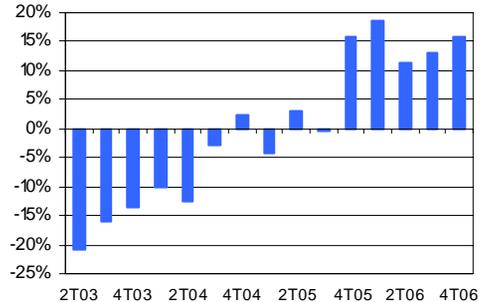


## Crédits à la consommation des ménages

En millions d'euros



Variation en glissement annuel

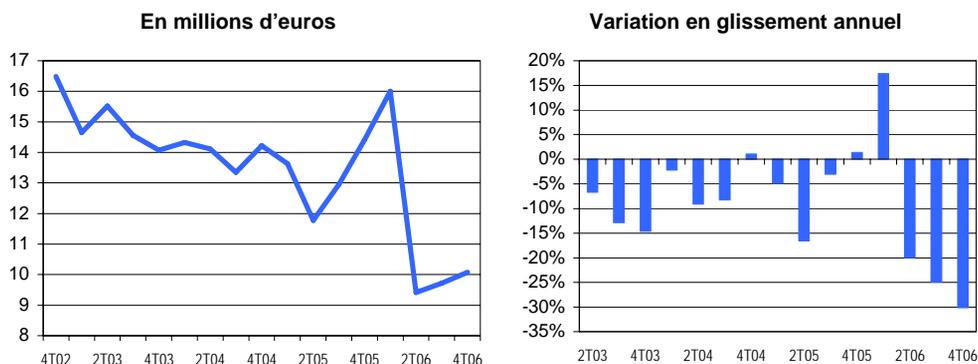


### 2.3 Les concours consentis aux collectivités locales

L'encours des collectivités locales (8,5 % des concours accordés par les établissements locaux) atteint 10,075 millions d'euros, en baisse de 30,1 %. La situation financière difficile des collectivités de l'archipel explique le bond des crédits de trésorerie, qui s'élèvent à 2,034 millions d'euros contre 0,347 million d'euros au 31 décembre 2005. En revanche, les créances douteuses brutes ont quasiment disparue, passant de 4,823 millions d'euros à 0,007 million d'euros.

	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
<b>Collectivités locales</b>						
Crédits d'exploitation	0,750	2,082	2,607	4,714	80,8%	2,107
<i>Crédits de trésorerie</i>			0,347	2,034	486,2%	1,687
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,750	2,082	2,260	2,680	18,6%	0,420
Crédits à l'équipement	7,811	7,481	6,621	5,166	-22,0%	-1,455
Autres crédits	5,514	4,657	0,363	0,188	-48,2%	-0,175
<b>Encours sain</b>	<b>14,075</b>	<b>14,220</b>	<b>9,591</b>	<b>10,068</b>	<b>5,0%</b>	<b>0,477</b>
Créances douteuses brutes			4,823	0,007	-99,9%	-4,816
<b>Encours total</b>	<b>14,075</b>	<b>14,220</b>	<b>14,414</b>	<b>10,075</b>	<b>-30,1%</b>	<b>-4,339</b>
<i>Taux de créances douteuses</i>			33,5%	0,1%	-33,4 pts	-

## Ensemble des crédits accordés aux collectivités locales



### 2.4 Les concours consentis aux autres agents

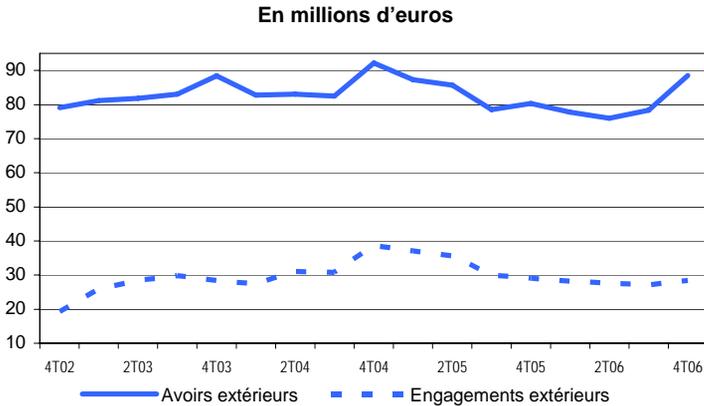
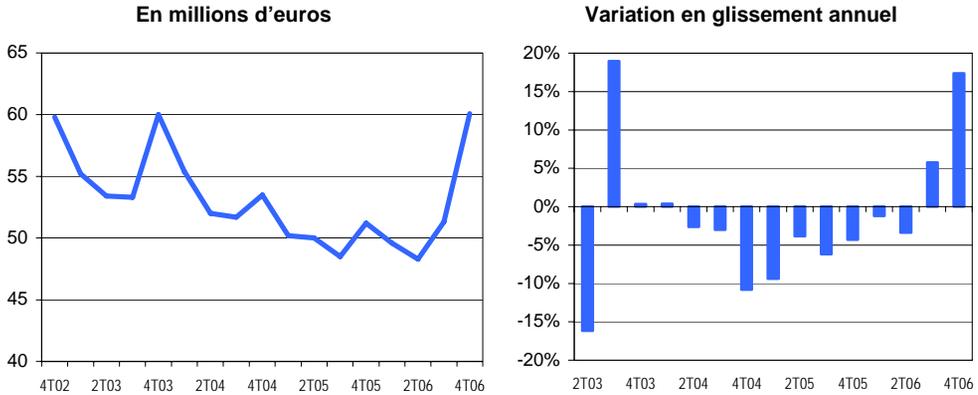
	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
<b>Autres agents</b>						
<b>Encours sain</b>	1,944	1,622	1,033	0,535	-48,2%	-0,498
Créances douteuses brutes			0,018			-0,018
<b>Encours total</b>	1,944	1,622	1,051	0,535	-49,1%	-0,516
Taux de créances douteuses			1,7%			-

## § 3. LA POSITION EXTERIEURE NETTE DU SYSTEME BANCAIRE

La position extérieure nette du système local se définit comme la différence entre les avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux et les engagements extérieurs de ces mêmes établissements. Elle constitue le solde des opérations de trésorerie interbancaire effectuées entre les banques de l'archipel et les établissements de crédit non installés localement.

	Montants en millions au				Variations	
	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06	en %	en montant
Avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux (A)	88,363	92,162	80,412	88,455	10,0%	8,043
Engagements extérieurs des établissements de crédit locaux (B)	28,369	38,685	29,089	28,434	-2,3%	-0,655
<b>Position extérieure nette du système bancaire local (A)-(B)</b>	<b>59,994</b>	<b>53,477</b>	<b>51,323</b>	<b>60,021</b>	<b>16,9%</b>	<b>8,698</b>

## Position extérieure nette



Le système bancaire local – collectant plus de ressources qu’il n’octroie de crédits – présente une position extérieure nette structurellement positive. L’excédent dégagé au 31 décembre 2006 s’élève à 60,021 millions d’euros, en progression de près de 17,2 % sur un an. Le développement, depuis 2001, des relations entre les établissements locaux et leur réseau installé en métropole, explique en partie l’augmentation du volume des avoirs et des engagements extérieurs.

---

## § 4. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

---

Le Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France centralise mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d’investissement dès lors qu’ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par guichet et par nature de déclaration, le seuil fixé par instruction de la Banque de France, à savoir 25 000 euros depuis le mois de février 2006.

Au 31 décembre 2006, l'encours des crédits aux entreprises et aux administrations installées dans l'archipel recensé par le Service Central des Risques de la Banque de France s'élevait à 71,322 millions d'euros.

Le secteur « Administrations et Collectivités locales » concentre 28,6 % de l'encours total. La part de ce secteur est traditionnellement la plus importante. Elle est suivie des secteurs « Immobiliers, locations et services aux entreprises » (17,6 %) et « Commerce » (15,2 %). Ces trois secteurs représentent à eux seuls 61,4 % de l'encours total déclaré, soit 43,8 millions d'euros. La part des « Hôtels et restaurants » (3,5 %), « Industrie et énergie » (4,5 %) et « Secteur primaire » (5,8 %) dans l'encours total est relativement faible. Elle représente un peu de moins de 10 millions d'euros.

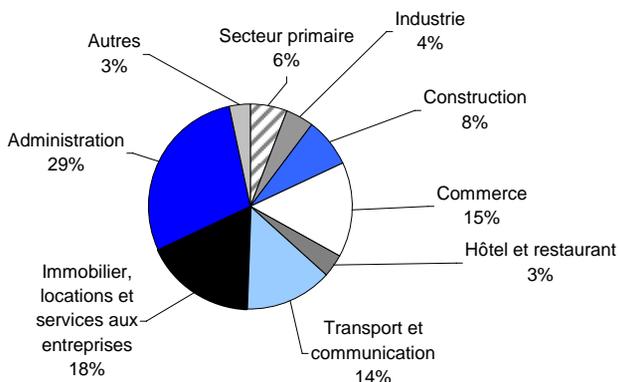
Les concours déclarés au SCR sont ventilés par terme : crédits à court terme, crédits à moyen et long terme, crédit-bail et location avec option d'achat, et engagements de hors bilan. Fin 2006, l'encours global est constitué à 61,4 % de crédit à moyen et long terme, contre 27,9 % de crédits à court terme.

#### Risques par secteur d'activité à fin décembre 2006

Secteurs	Nombre de bénéficiaires	Endettement CT	Endettement MLT	Crédit bail	Hors bilan	TOTAL	% du total
Secteur primaire	12	2 398	565	0	1 202	4 165	5,8%
Industrie	9	1 004	1 915	0	290	3 209	4,5%
Construction	25	2 064	1 428	0	1 921	5 413	7,6%
Commerce	52	5 482	2 180	0	3 213	10 875	15,2%
Hôtel et restaurant	17	148	2 334	0	4	2 486	3,5%
Transport et communication	13	5 190	4 357	0	304	9 851	13,8%
Immobilier, locations et services aux entreprises	45	2 279	9 683	0	573	12 535	17,6%
Administration	3	1 274	19 034	110	0	20 418	28,6%
Autres	13	52	2 280	33	5	2 370	3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>19 891</b>	<b>43 776</b>	<b>143</b>	<b>7 512</b>	<b>71 322</b>	<b>100,0%</b>

Source : SCR de la Banque de France

#### Répartition des risques par secteur d'activité au 31 décembre 2006



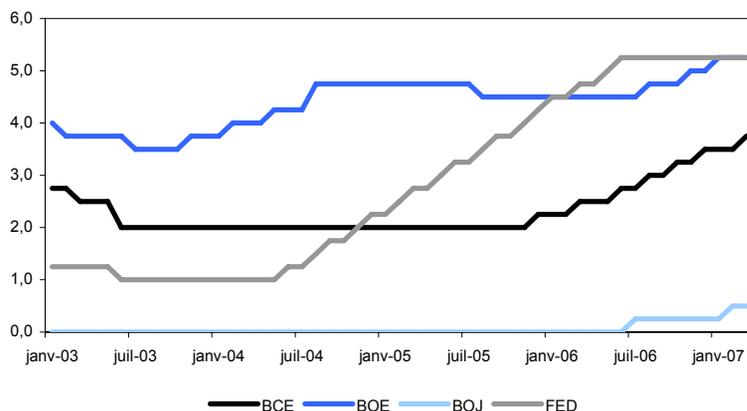
# Section 3

## Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### § 1. LES TAUX D'INTERET

#### 1. LES TAUX DIRECTEURS

Après plus de deux années de stabilité des conditions de refinancement, la Banque centrale européenne a engagé à partir de décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long termes au sein de la zone euro. Le premier resserrement du taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) est intervenu le 6 décembre 2005. Il a depuis été suivi de six autres resserrements de 0,25 point chacun, le dernier ayant porté de taux de soumission minimal à 3,75 % le 14 mars 2007. Les deux autres taux directeurs qui encadrent le taux de soumission minimal<sup>1</sup> s'établissent depuis cette date à respectivement 2,75 % et 4,75 %.



Ce cycle de resserrement monétaire n'est pas propre à la BCE. En effet, les principales autres banques centrales ont également durci leurs conditions de refinancement. Il en est ainsi de la Federal Reserve (FED), qui a procédé en 2006 à quatre resserrements de 0,25 point pour porter le taux des « federal funds » à 5,25 % depuis le 29 juin 2006.

<sup>1</sup> Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

De même, la Bank of England (BOE) a procédé à trois relèvements de son « bank rate », le dernier étant intervenu le 11 janvier 2007. Il s'établit depuis lors à 5,25 %.

Enfin, la Banque centrale du Japon (BOJ) a abandonné en 2006 sa politique de taux zéro, initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation qui frappait le pays. Elle a relevé à deux reprises son taux directeur qui atteint 0,5 % depuis le 21 février 2007.

## 2. LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, la Banque de France détermine, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année, le taux d'intérêt du Livret A. Ce taux est égal à la moyenne arithmétique entre la moyenne mensuelle du taux EURIBOR à 3 mois (Euro Interbank Offered Rate)<sup>1</sup> et le taux d'inflation<sup>2</sup>, majorée de ¼ de point et arrondie au ¼ de point le plus proche. Le taux du livret d'épargne populaire est celui du Livret A augmenté de 1 point. Le taux du compte d'épargne logement est égal au <sup>2</sup>/<sub>3</sub> du taux de Livret A, arrondi au ¼ de point le plus proche. Ces nouveaux taux sont applicables au premier jour de la quinzaine qui suit leur publication. A noter que le taux du Plan d'épargne logement n'est pas concerné par cette procédure.

### Rémunération des placements à taux réglementés

	01/07/2000	01/08/2003	01/08/2004	01/08/2005	01/02/2006	01/08/2006
Livret A	3,00%	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%
Compte d'épargne logement	2,00%	1,50%	1,50%	1,25%	1,50%	1,75%
Plan d'épargne logement	4,50%	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*
Livret d'épargne populaire	4,25%	4,25%	3,25%	3,00%	3,25%	3,75%
Compte de développement industriel (Codevi)	3,00%	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%

\* Taux hors prime d'Etat

## 3. LES TAUX DEBITEURS

Le taux de base bancaire (TBB) est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients. Il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Le TBB a cependant perdu de son actualité, au profit du taux interbancaire offert en Europe (TIBEUR) ou du taux moyen mensuel du marché monétaire (TEMPE). Il sert encore de référence à la tarification d'un tiers des crédits à court et moyen terme consentis aux entreprises, notamment aux PME.

<sup>1</sup> Il s'agit du taux interbancaire offert entre les banques représentatives de la zone euro pour la rémunération des dépôts.

<sup>2</sup> Indice INSEE des prix à la consommation hors tabac des 12 derniers mois.

## 4. LES TAUX DE L'USURE

Chaque trimestre, la Banque de France collecte auprès d'un large échantillon d'établissements de crédit les taux effectifs moyens pratiqués pour 11 catégories de prêts. Ces taux, augmentés d'un tiers, établissent les 11 seuils de l'usure correspondants. Les seuils de l'usure sont publiés sous la forme d'un avis au Journal Officiel à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant. L'article 7 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a supprimé la référence à un taux de l'usure, excepté pour les découverts, pour les prêts aux commerçants, artisans, entrepreneurs individuels et aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale.

	1T06	2T06	3T06	4T06	1T07
<b>Particuliers</b>					
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe	5,72%	5,80%	5,99%	6,16%	6,39%
Prêts à taux variable	5,36%	5,48%	5,57%	5,73%	6,12%
Prêts relais	5,63%	5,68%	5,81%	6,03%	6,21%
<b>Autres prêts</b>					
Prêts ≤ 1524 € *	19,67%	20,21%	20,36%	20,53%	20,76%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € *	17,37%	17,81%	18,20%	18,81%	19,07%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	7,89%	8,40%	8,48%	8,53%	8,44%
<b>Entreprises</b>					
Découvert en compte **	12,35%	13,33%	13,97%	14,00%	14,19%

\* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

\*\* Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

## § 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES ET L'ANALYSE DES RISQUES

L'analyse de l'activité bancaire est établie sur la base de documents provisoires, dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Elle cumule les bilans et les comptes de résultat relatifs à l'activité des deux banques FBF de l'archipel.

## 1. LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

Au 31 décembre 2006, le total de bilan de la situation agrégée des deux établissements bancaires FBF s'élève à près de 150 millions d'euros, soit une progression de 0,8 % par rapport à 2005. Cet agrégat évolue faiblement depuis 5 ans : il est passé de 144,7 millions d'euros à fin 2002 à 149,7 millions fin 2006 (soit une variation de + 3,5 %).

## Structure du bilan

en milliers d'euros

ACTIF					PASSIF			
2005		2006			2005		2006	
53 627	36,1%	59 918	40,0%	Opérations de trésorerie	17 432	11,7%	17 355	11,6%
88 535	59,6%	82 360	55,0%	Opérations avec la clientèle	114 590	77,1%	113 286	75,7%
2 457	1,7%	2 519	1,7%	Opérations sur titres et diverses	2 841	1,9%	3 117	2,1%
-	-	-	-	Capitaux propres	13 708	9,2%	15 984	10,7%
3 952	2,7%	4 947	3,3%	Valeurs immobilisées	-	-	-	-
<b>148 571</b>	<b>100%</b>	<b>149 744</b>	<b>100%</b>	<b>Total</b>	<b>148 571</b>	<b>100%</b>	<b>149 744</b>	<b>100%</b>

Les banques de l'archipel sont des banques de détail. Ainsi les opérations avec la clientèle constituent la part prépondérante du bilan, tant à l'actif (55 %) qu'au passif (75,7 %).

A l'actif, les opérations avec la clientèle enregistrent un tassement significatif à hauteur de 6,2 millions d'euros. Leurs principales évolutions concernent :

- les crédits à l'équipement ; ils enregistrent une forte baisse (– 21,7 %). La conjoncture économique morose n'a pas incité les entreprises locales à investir.

- les comptes ordinaires débiteurs ; leur montant s'est contracté de 23,6 %, confirmant ainsi le mouvement engagé depuis 2003 d'une réduction des découverts bancaires, après une série de progressions successives (notamment de 12 % en 2002). Les comptes ordinaires débiteurs sont détenus pour l'essentiel par les entreprises ;

- les crédits à l'habitat ; représentant 37,8 % des opérations avec la clientèle (contre 32,8 % en 2005 et 35,8 % en 2004), ils ont augmenté de 2,1 millions d'euros en un an (+ 7,3%). Il s'agit de la plus forte progression d'un poste des opérations avec la clientèle ;

- les crédits de trésorerie ; de 4,6 millions d'euros en 2004, ils sont passés à 15,1 millions d'euros en 2006. Cette évolution est en partie liée, d'une part, aux paiements tardifs de prestations exécutées par les entreprises locales dans le cadre de marchés publics, d'autre part, aux difficultés financières des collectivités locales (mais également au reclassement des crédits à l'habitat aux entreprises en crédits de trésorerie). La part des crédits de trésorerie dans les opérations avec la clientèle s'élève ainsi à 18,3 % (contre 16,6 % en 2005, 5 % en 2004 et 3,4 % en 2003) ;

- les créances douteuses ; le classement en douteux est désormais plus systématique. Depuis 2003, les banques assurent un suivi plus rigoureux de leur portefeuille. Ainsi, au 31 décembre 2006, les créances douteuses dépassent 8 millions d'euros, contre 1,502 million d'euros en 2003. Leur part dans les opérations avec la clientèle s'élève à 9,8 % (contre 8,9 % en 2005, 4,5% en 2004 et 3,6 % en 2003).

Au passif, les opérations avec la clientèle diminuent légèrement (– 1,1 %). Elles continuent de représenter la part prédominante du bilan agrégé, soit 75,7 % contre 77,1 % en 2005, 71,4 % en 2004, 76,9 % en 2003 et 79,5 % en 2002. Elles représentent 113,286 millions d'euros. Leur contraction est partiellement liée à la diminution des placements sous forme de comptes à terme ou de bons de caisse (respectivement – 0,5 % et – 46,3 %). Les comptes créditeurs des particuliers continuent leur progression (+ 6,1 %) : les comptes ordinaires affichant une hausse de 3,3 % et les comptes d'épargne à régime spécial de 8,3 %.

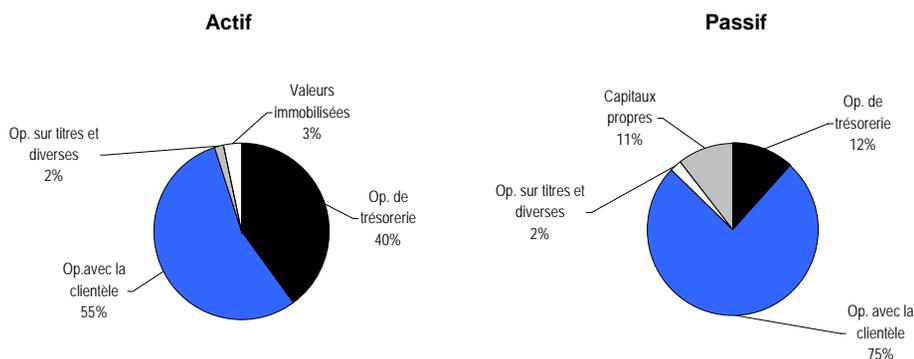
Les valeurs immobilisées progressent de 25,2 %, corrélativement à la hausse des immobilisations de 28,1 %.

Les capitaux propres augmentent de 16,6 % en un an, en raison de l'augmentation des dettes subordonnées d'un des deux établissements bancaires.

Enfin, les opérations de trésorerie s'inscrivent en hausse de 11,7 % à l'actif alors qu'elles reculent de 0,4 % au passif.

Les engagements de financement en faveur de la clientèle (hors bilan) ont été divisés par deux (passant de 10,46 millions d'euros à 4,98 millions) après plusieurs années de progression (1,303 million d'euros en 2003, 6,154 millions d'euros en 2004 et 10,463 millions d'euros en 2005).

### Structure du bilan agrégé des banques au 31/12/2006



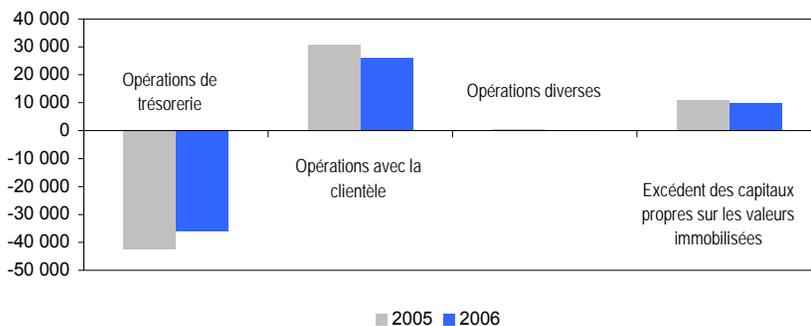
## 2. LE SOLDE PAR TYPE D'OPERATIONS

L'analyse du bilan à travers les soldes des principales catégories d'opérations permet d'identifier les activités dégageant un excédent ou un déficit de ressources.

Solde par type d'opérations	en milliers d'euros		
	2 005	2 006	Variations 2006/2005
Opérations avec la clientèle	26 055	30 926	18,7%
Opérations sur titres et diverses	384	598	55,7%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	9 756	11 037	13,1%
Capacité de placement (+) ou besoin de financement (-)	36 195	42 563	17,6%
Opérations de trésorerie	-36 195	-42 563	17,6%

Le solde ressources - emplois des opérations de trésorerie permet d'apprécier la capacité ou le besoin de refinancement des banques locales. Il apparaît que ces dernières sont structurellement prêteuses sur le marché interbancaire, disposant d'un excédent de ressources, ce dernier étant essentiellement lié aux opérations avec la clientèle. En 2006, le solde des opérations avec la clientèle enregistre une augmentation de 18,7 % ; les dépôts et placements ont été plus importants que les opérations de crédit. L'excédent de ressources, qui représente une capacité de placement pour les établissements bancaires, est ainsi en hausse de 17,6 %.

**Evolution du solde par type d'opérations entre 2005 et 2006**  
(en milliers d'euros)



**Composition du solde des opérations de trésorerie**

en millions d'euros

	2004	2005	2006
- avec les E.C. locaux	5,78	3,17	1,88
- avec les E.C. hors zone	-46,62	-30,36	-38,33
- caisse et réserves obligatoires	-0,93	-0,92	-0,66
- refinancement	0,00	0,00	0,00
- divers	-7,87	-8,07	-5,44
<b>Soldes des opérations de trésorerie</b>	<b>-49,64</b>	<b>-36,19</b>	<b>-42,56</b>

Emplois (-), ressources (+)

Le solde des opérations de trésorerie avec les établissements de crédit locaux s'est contracté de 40,7 %. Il avait connu une variation de cet ordre entre 2004 et 2005 (- 45,2 %). Le solde des opérations de trésorerie avec les établissements de crédits hors zone s'est creusé de près de 8 millions d'euros.

Montants en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006/2005
ACTIF			
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>53 627</b>	<b>59 918</b>	<b>11,7%</b>
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	3 919	5 006	27,7%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	63 460	54 912	-13,5%
- Comptes ordinaires	12 573	11 454	-8,9%
- Prêts et comptes à terme	16 083	5 131	-68,1%
- Opérations avec les réseaux et groupes	34 464	37 934	10,1%
- Autres opérations	340	393	15,6%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>88 535</b>	<b>82 360</b>	<b>-7,0%</b>
OPERATIONS COMMERCIALES	1 974	1 889	-4,3%
CREDITS DE TRESORERIE	14 709	15 085	2,6%
CREDITS A L' EQUIPEMENT	16 108	12 618	-21,7%
CREDITS A L'HABITAT	29 020	31 138	7,3%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	13 152	10 051	-23,6%
AUTRES CREDITS	5 657	3 545	-37,3%
CREANCES DOUTEUSES	7 915	8 034	1,5%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i>	9 500	9 920	4,4%
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>2 457</b>	<b>2 519</b>	<b>2,5%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	1 379	1 439	4,4%
OPERATIONS SUR TITRES	1 078	1 080	0,2%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>3 952</b>	<b>4 947</b>	<b>25,2%</b>
TITRES DE PARTICIPATION et DE FILIALES	391	387	-1,0%
IMMOBILISATIONS	3 561	4 560	28,1%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0	
ACTIONNAIRES et ASSOCIES	0	0	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>148 571</b>	<b>149 744</b>	<b>0,8%</b>

Montants en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006/2005
<b>PASSIF</b>			
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>17 432</b>	<b>17 355</b>	<b>-0,4%</b>
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	1	1	0,0%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	<b>17 431</b>	<b>17 354</b>	<b>-0,4%</b>
- Comptes ordinaires	1 060	1 409	32,9%
- Emprunts et comptes à terme	4 794	3 906	-18,5%
- Opérations avec les réseaux et groupes	11 400	11 900	4,4%
- Autres	177	139	-21,5%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>114 590</b>	<b>113 286</b>	<b>-1,1%</b>
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (1)	76 889	77 783	1,2%
- Sociétés et entrepreneurs individuels	18 540	17 230	-7,1%
- Comptes ordinaires	13 953	13 876	-0,6%
- Comptes à terme	4 587	3 354	-26,9%
- Particuliers	46 877	49 733	6,1%
- Comptes ordinaires	20 703	21 379	3,3%
- Comptes à terme	26 174	28 354	8,3%
- Autres	11 472	10 820	-5,7%
- Comptes ordinaires	6 815	5 807	-14,8%
- Comptes à terme	4 657	5 013	7,6%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	<b>31 237</b>	<b>31 079</b>	<b>-0,5%</b>
BONS DE CAISSE	<b>5 864</b>	<b>3 148</b>	<b>-46,3%</b>
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
AUTRES DEPOTS	<b>600</b>	<b>1 272</b>	<b>112,0%</b>
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>	<b>2 841</b>	<b>3 117</b>	<b>9,7%</b>
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	2 841	3 117	9,7%
OPERATIONS SUR TITRES	0	0	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13 708</b>	<b>15 984</b>	<b>16,6%</b>
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS et FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	750	2 615	248,7%
RESERVES	1 645	1 661	1,0%
CAPITAL	14 312	15 033	5,0%
REPORT A NOUVEAU	-2 590	-3 318	28,1%
EXCEDENT (+ ou -) ET RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	-409	-7	-98,3%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>148 571</b>	<b>149 744</b>	<b>0,8%</b>
ENGAGEMENTS EN FAVEUR D' ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	0	-
ENGAGEMENTS RECUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 500	8 500	0,0%
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	10 463	4 975	-52,5%
ENGAGEMENTS RECUS DE LA CLIENTELE	0	0	-

(1) Uniquement résidente

### 3. L'EVOLUTION DES RISQUES

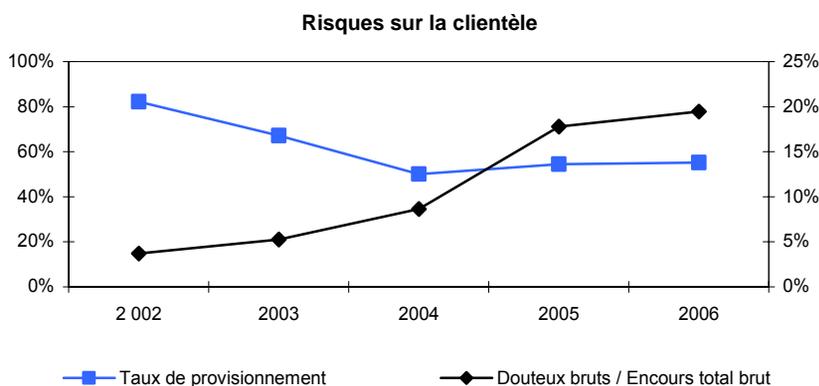
#### Risques crédits sur la clientèle

en millions d'euros

	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>4,57</b>	<b>8,27</b>	<b>17,42</b>	<b>17,95</b>	<b>3,1%</b>
créances douteuses nettes	1,50	4,13	7,92	8,03	1,5%
provisions	3,07	4,14	9,50	9,92	4,4%
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>67,2%</b>	<b>50,0%</b>	<b>54,6%</b>	<b>55,3%</b>	<b>0,7 pt</b>
<b>Taux de douteux bruts/encours total</b>	<b>5,3%</b>	<b>8,6%</b>	<b>17,8%</b>	<b>19,5%</b>	<b>+1,7 pt</b>
<b>Dotations nettes aux provisions / PNB</b>	<b>10,1%</b>	<b>16,3%</b>	<b>10,5%</b>	<b>16,9%</b>	<b>+6,4pts</b>

L'estimation des créances douteuses brutes est le reflet de l'appréciation des risques sur la clientèle. Les établissements doivent appliquer des règles rigoureuses de gestion, conformes à la réglementation et aux usages bancaires. Au 31 décembre 2006, le montant des **créances douteuses brutes** s'élève à 17,95 millions d'euros. Elles représentent près d'un cinquième de l'encours total mais leur rythme de progression s'est significativement infléchi en 2006 (+ 3,1 %) comparativement à 2005 (+ 91,6 %). En dépit d'une augmentation de plus de 4 % des provisions, les créances douteuses nettes augmentent de 1,5 %. Le taux de provisionnement s'élève à 55,3 %.

En 2006, les provisions sur créances douteuses absorbent 16,9 % du PNB (+ 6,4 points).



## § 3. LA SITUATION FINANCIERE DES BANQUES LOCALES

Le résultat agrégé des deux banques locales se traduit par une perte de 7 000 euros. Le déficit global s'est nettement contracté par rapport à l'année précédente. Les résultats des exercices 2005 et 2006 doivent toutefois être relativisés. Ils sont à relier au contexte économique général et aux choix stratégiques de l'un des deux établissements de crédit.

## 1. LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires. Il recule de 9,3 % par rapport à l'exercice précédent, soit une baisse de 0,689 millions d'euros. Cette baisse résulte d'une contraction plus importante des produits d'exploitation bancaire (- 8 %) que celle des charges d'exploitation bancaire (- 5,5 %).

### Structure du produit net bancaire

en milliers d'euros

CHARGES					PRODUITS			
2005		2006			2005		2006	
643	20,5%	525	17,7%	Opérations de trésorerie	1 235	11,7%	1 595	16,4%
1 725	55,1%	1 839	62,2%	Opérations avec la clientèle	7 048	66,7%	6 498	66,9%
0	0,0%	0	0,0%	Opérations sur titres	0	0,0%	0	0,0%
761	24,3%	594	20,1%	Opérations diverses	2 284	21,6%	1 614	16,6%
<b>3 129</b>	<b>100%</b>	<b>2 958</b>	<b>100%</b>	<b>Total</b>	<b>10 567</b>	<b>100%</b>	<b>9 707</b>	<b>100%</b>

La part des opérations avec la clientèle demeure prépondérante dans la formation du produit net bancaire, tant au niveau des charges (62,2 %) que des produits (66,9 %) : les charges augmentent de 6,6 % alors qu'elles s'étaient contractées de 21,7 % en 2005 ; les produits diminuent de 7,8 %.

Par conséquent, le produit net bancaire dégagé sur les opérations avec la clientèle s'inscrit en recul de 12,5 %, passant de 5,323 millions d'euros en 2005 à 4,659 millions en 2006.

### Produits des opérations avec la clientèle

	2003	2004	2005	2006
Produits sur intérêts	93,4%	93,8%	91,9%	91,5%
Commissions	6,6%	6,2%	8,1%	8,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les opérations diverses se rapportent aux prestations de services financiers, notamment sur les moyens de paiement. Les commissions perçues en rémunération de prestations de services en faveur de la clientèle enregistrent une baisse de 33 %. Leur poids dans la formation du produit net bancaire est passé de 20,5 % en 2005 à 15,1 % en 2006.

Les opérations interbancaires et de trésorerie dégagent un solde net positif de 1,07 million d'euros, soit une progression de 80,7 %.

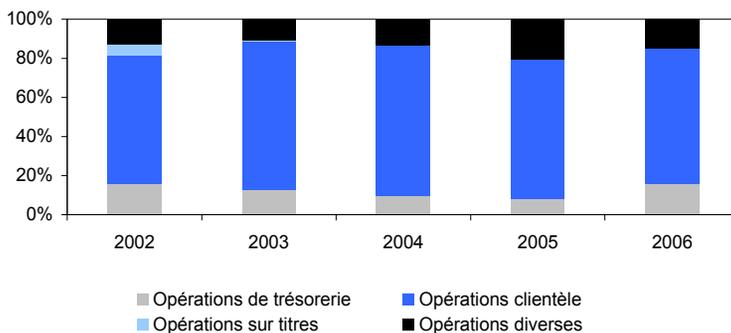
Le solde des opérations sur titres demeure marginal.

## Décomposition du produit net bancaire

en milliers d'euros

	2005	2006	Variations 2006/2005
Opérations de trésorerie	592	1 070	80,7%
Opérations clientèle	5 323	4 659	-12,5%
Opérations sur titres	0	0	-
Opérations diverses	1 523	1 020	-33,0%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>7 438</b>	<b>6 749</b>	<b>-9,3%</b>

## Décomposition du produit net bancaire



## 2. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

### Soldes intermédiaires de gestion

en milliers d'euros

	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Produit net bancaire	6 755	7 438	6 749	-9,3%
Résultat brut d'exploitation	1 582	-106	1 196	-
Résultat d'exploitation	457	-304	697	-
Résultat courant avant impôts	485	-1 602	395	-
<b>Résultat net</b>	<b>233</b>	<b>-406</b>	<b>-7</b>	<b>-98,3%</b>

Sur une année, le **produit net bancaire** s'est contracté de 9,3 %.

Le **résultat brut d'exploitation**, qui représente la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures, redevient positif, après une année 2005 négative – conséquence d'un recours important à la sous-traitance pour des prestations informatiques et d'une augmentation des frais de personnel –.

Le **résultat d'exploitation** redevient également positif. En dépit de l'augmentation des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses et de la baisse des intérêts sur créances douteuses, il s'élève à 0,697 million d'euros, son meilleur niveau depuis 2002.

Ainsi, le **résultat net** s'améliore nettement, demeurant toutefois négatif.

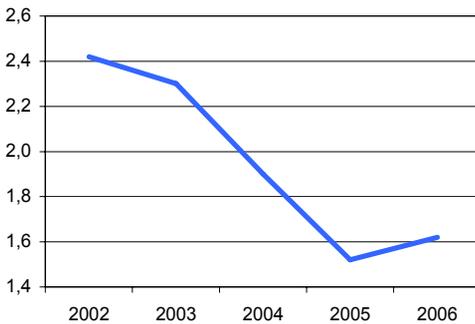
### 3. LES INDICATEURS DE RENTABILITE

#### 3.1 Le rendement

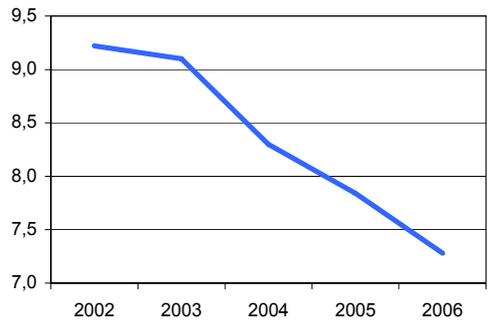
Rendement	en %			
	2003	2004	2005	2006
Coût moyen des dépôts	2,3	1,9	1,5	1,6
Rendement moyen des crédits	9,1	8,3	7,8	7,3
Marge sur les opérations avec la clientèle	6,1	6,3	7,1	6,2

Entre 2005 et 2006, le coût moyen des dépôts augmente de 0,1 point. Le rendement moyen des crédits se contracte de 0,5 point. Ainsi, la marge sur les opérations avec la clientèle s'inscrit en baisse de 0,9 point, retrouvant un niveau équivalent à 2004, après trois années de hausse consécutive.

Coût moyen des dépôts (en %)



Rendement moyen des crédits (en %)



#### 3.2 La consommation du produit net bancaire

Après un exercice 2005 tout à fait exceptionnel (gonflement des services extérieurs), les frais généraux<sup>1</sup> retrouvent un niveau proche de 2004. Leur poids relatif dans le produit net bancaire passe ainsi de 96,6 % à 75,8 %.

##### Consommation du Produit Net Bancaire

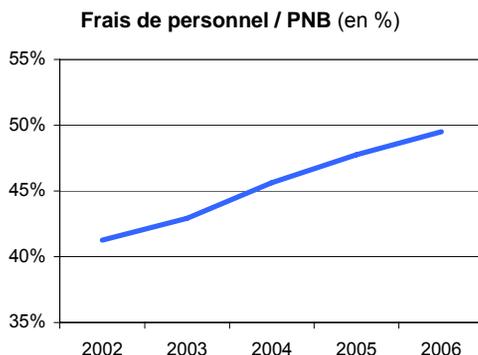
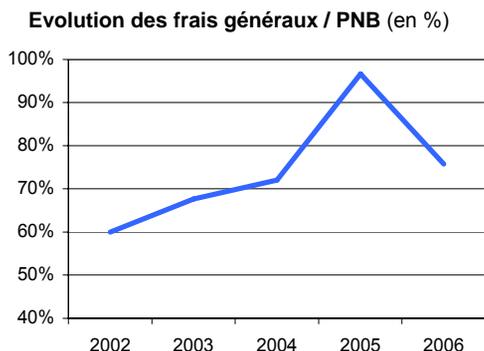
	2003*	2004	2005	2006
Frais généraux / PNB (en %)	67,75	72,1	96,6	75,8
Frais de personnel / PNB (en %)	42,9	45,6	47,7	49,5
Frais de personnel / Effectif (milliers d'euros)	49,3	53,1	56,0	54,0

\* chiffres rectifiés

<sup>1</sup> = frais de personnel + impôts et taxes + services extérieurs.

Les **frais de personnel**, habituellement le poste de charges le plus important, enregistrent en 2006 une contraction de 5,9 %. Toutefois, leur part dans le produit net bancaire augmente de 1,8 point, passant de 47,7 % à 49,5 %.

Enfin, les services extérieurs (1,744 million d'euros) retrouvent un niveau proche de celui de 2004.



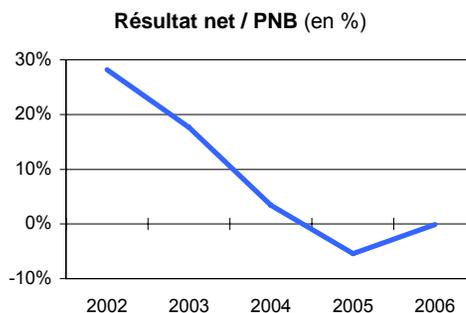
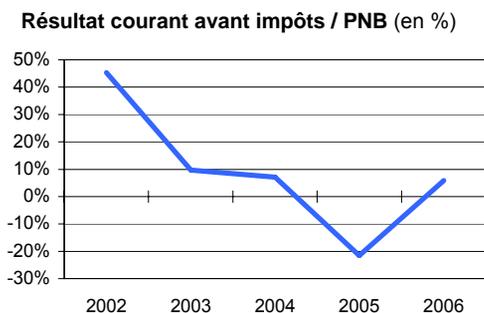
### 3.3 La rentabilité

Les résultats	en %			
	2003*	2004	2005	2006
Résultat courant avant impôts / PNB	9,6	7,2	-21,54	5,9
Résultat net / PNB	17,6	3,5	-5,46	-0,1

\* chiffres rectifiés

Le résultat courant avant impôts rapporté au produit net bancaire repasse en positif. Le ratio de l'exercice 2005 présentait un caractère particulier, compte tenu des différents événements exceptionnels survenus cette année.

Il en est de même pour ce qui concerne la baisse de rentabilité en termes de résultat net.

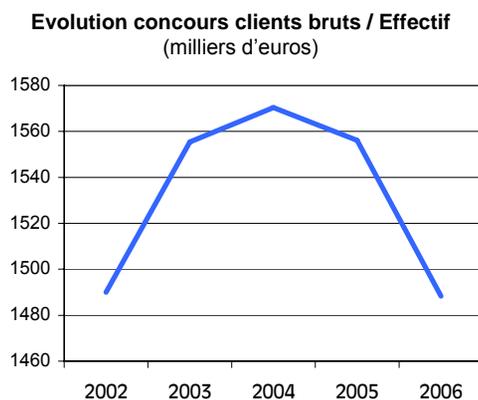
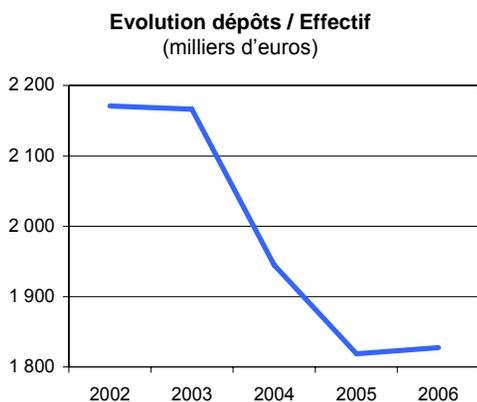


### 3.4 La productivité

Productivité	en milliers d'euros			
	2003	2004	2005	2006
PNB / Agent	115	111	118	109
Dépôts / Agent	2 166	1 945	1 819	1 827
Concours clients bruts / Agent	1 555	1 570	1 556	1 488

La productivité apparente du travail s'est détériorée au cours de l'exercice 2006.

A l'exception du ratio dépôts par agent, les indicateurs de productivité s'inscrivent en baisse (- 4,4 % pour le ratio concours clients bruts par agent et - 7,6 % pour le PNB rapporté au nombre d'agents).



## Compte de résultat agrégé

Montant en milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006	Variations 2006/2005
<b>(+) Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>11 567</b>	<b>10 250</b>	<b>-11,4%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 235	1 595	29,1%
- Opérations avec la clientèle - Crédits	8 059	7 345	-8,9%
- Opérations sur titres	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	-
- Divers	2 273	1 310	-42,4%
<b>(-) Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>3 094</b>	<b>2 942</b>	<b>-4,9%</b>
- Opérations de trésorerie et interbancaires	643	525	-18,4%
- Opérations avec la clientèle	1 725	1 839	6,6%
- Opérations sur titres	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	-
- Divers	726	578	-20,4%
(+) Produits accessoires et produits divers	11	304	2663,6%
(-) Charges accessoires et charges diverses	42	15	-64,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de l'act. de portefeuille	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac.	-7	1	-114,3%
(-) Intérêts sur créances douteuses	1 011	847	-16,2%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>7 438</b>	<b>6 749</b>	<b>-9,3%</b>
(-) Frais de personnel	3 553	3 342	-5,9%
(-) Impôts et taxes	47	28	-40,4%
(-) Services extérieurs	3 587	1 744	-51,4%
(-) Dotations aux amortissements	357	439	23,0%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorp.	0	0	-
(-) Quote part des frais de siège social	0	0	-
(-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun	0	0	-
(+) Charges refacturées	0	0	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>-106</b>	<b>1 196</b>	<b>-1228,3%</b>
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	780	1 140	46,2%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-46	-21	-54,3%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	475	227	-52,2%
(+) Intérêts sur créances douteuses	1 011	847	-16,2%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-304</b>	<b>697</b>	<b>-329,3%</b>
(+) + ou - values de cessions sur immob. corp. et incorp.	-1 298	-306	-
(+) + ou - values de cessions sur immob. financières	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	0	-4	-
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-1 602</b>	<b>395</b>	<b>-124,7%</b>
(+) Produits exceptionnels	1 535	21	-98,6%
(-) Charges exceptionnels	15	112	646,7%
(-) Dotations nettes sur FRBG	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	0	-
(-) Impôts sur les bénéfices	324	312	-3,7%
<b>Résultat net</b>	<b>-406</b>	<b>-7</b>	<b>-98,3%</b>

## Section 4

# La circulation fiduciaire

---

### § 1. LES BILLETS

---

Billets de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
5 euros	19 525	8,3%	97 625	1,2%
10 euros	39 826	16,9%	398 260	5,0%
20 euros	115 322	48,9%	2 306 440	28,8%
50 euros	36 272	15,4%	1 813 600	22,7%
100 euros	18 670	7,9%	1 867 000	23,3%
200 euros	5 498	2,3%	1 099 600	13,7%
500 euros	841	0,4%	420 500	5,3%
<b>Total</b>	<b>235 954</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 003 025</b>	<b>100,0%</b>

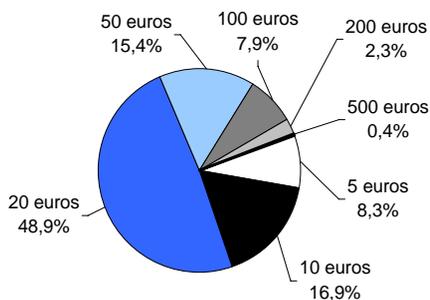
La circulation théorique, indiquée dans le tableau ci-dessus, correspond à la différence entre le nombre de billets émis par l'IEDOM et le nombre de billets reçus au guichet, à laquelle on ajoute la pré-alimentation de billets en date du 31 décembre 2001. Les émissions nettes cumulées de billets, depuis la mise en circulation de l'euro jusqu'au 31 décembre 2006, s'élèvent à 8 033 025 euros correspondant à 235 954 billets, soit une augmentation tant en valeur qu'en volume de 13,4 % entre le 31 décembre 2005 et 2006. Une partie de la circulation fiduciaire de l'archipel échappe au calcul de l'IEDOM, dans la mesure où l'on ne peut recenser les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs.

Au cours de l'année 2006, l'émission nette de billets représentait 949 485 euros (27 855 billets), soit une baisse de 11,3 % par rapport à l'émission nette de billets en 2005.

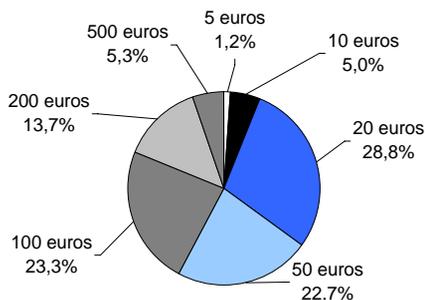
La part des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) concentre 10,6 % de l'émission nette cumulée en volume (- 0,4 % par rapport au 31 décembre 2005) et 42,3 % en valeur. Elle continue de se situer très en deçà de la moyenne observée dans les départements d'outre-mer (16,6 % en 2006). Le billet de 20 euros est le plus utilisé dans l'archipel. Il représente 48,9 % de l'émission nette cumulée en volume et 28,8 % de la valeur totale de l'émission cumulée, contre respectivement 33,6 % et 14,5 % dans l'ensemble des DOM et collectivités d'outre-mer.

La valeur moyenne du billet en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon s'élève à 33,9 euros. Cette valeur n'a pas varié entre 2005 et 2006. La moyenne dans les DOM est de 46,3 euros en 2006.

Répartition en volume au 31/12/2006



Répartition en valeur au 31/12/2006



## § 2. LES PIÈCES

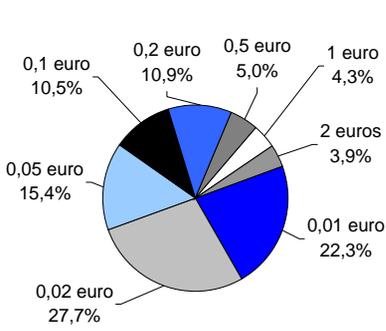
Pièces de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
0,01 euro	370 681	22,3%	3 706,81	1,2%
0,02 euro	460 586	27,7%	9 211,72	2,9%
0,05 euro	255 735	15,4%	12 786,75	4,0%
0,1 euro	174 255	10,5%	17 425,50	5,4%
0,2 euro	181 517	10,9%	36 303,40	11,3%
0,5 euro	83 020	5,0%	41 510,00	12,9%
1 euro	70 863	4,3%	70 863,00	22,0%
2 euros	65 217	3,9%	130 434,00	40,5%
<b>Total</b>	<b>1 661 874</b>	<b>100,0%</b>	<b>322 241,18</b>	<b>100,0%</b>

Au 31 décembre 2006, la circulation théorique de pièces s'élevait à 1 661 874 unités pour un montant de 322 241,18 euros. Le cumul des émissions nettes de pièces s'inscrit en hausse de 10,4 % en volume et de 5,2 % en valeur par rapport au 31 décembre 2005.

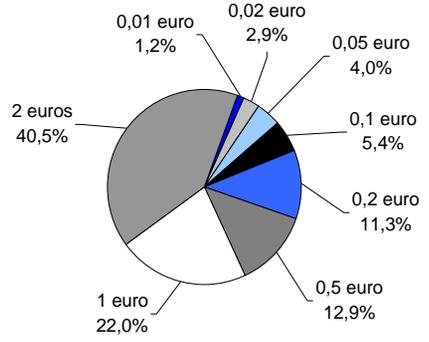
Au cours de l'année 2006, le montant des émissions nettes de pièces s'élève à 15 833,30 euros (157 115 pièces), soit une baisse en valeur de 39 % par rapport à 2005. La circulation de pièces dans l'archipel a tendance à croître, le retour des pièces émises étant très faible et même nul pour les centimes. Seules des opérations type « pièces jaunes » ou « Téléthon » permettent de récupérer auprès des particuliers des pièces à faible valeur faciale.

La valeur moyenne de la pièce en circulation dans l'archipel est de 0,19 euro (0,20 euro en 2005). Cet indicateur est à rapprocher de la valeur moyenne de la pièce dans l'ensemble des DOM : 0,16 euro.

Répartition en volume au 31/12/2006



Répartition en valeur au 31/12/2006



# Chronologie des principaux événements de l'année 2006

## Premier trimestre

- **Renouvellement du Conseil général.** A l'issue du scrutin organisé le 19 mars, la liste « Archipel Demain » conduite par M. Stéphane Artano a été choisie par 66,8 % des votants. M. Artano a été désigné Président du Conseil général au cours de la première séance du 31 mars de la nouvelle mandature. Quelque 71,8 % des électeurs inscrits sur les listes électorales de Saint-Pierre se sont exprimés contre 65,5 % pour la commune de Miquelon-Langlade.
- **Opération-test de transbordement de crevettes des îles Feroë.** Deux opérations pilotes de débarquements de crevettes pêchées dans la zone par des navires des îles Feroë ont été menées courant mars. L'objectif visé par l'opérateur était d'apprécier les conditions de débarquement des produits de la mer au port de Saint-Pierre en fonction de critères opérationnels et économiques. Ce projet s'inscrivait dans la dynamique souhaitée d'une relance des activités portuaires (manutention, stockage dans les entrepôts frigorifiques, avitaillement, etc.). Malgré la satisfaction exprimée par la société Halship/Eimskip sur les infrastructures de l'archipel, il n'y a pas eu d'autres escales des crevettes.

## Deuxième trimestre

- **Modification du TAC dans la zone du 3 Ps.** Le Conseil consultatif des pêches franco-canadien, réuni à Paris les 3 et 4 mai, a réduit le TAC 2006-2007 de pêche à la morue de l'archipel. Le total autorisé des captures est ainsi passé de 2 340 tonnes à 2 158 tonnes (2 028 tonnes dans la zone du 3Ps et 130 tonnes d'un transfert additionnel issu des zones 4R, 4S et 3PN), soit une diminution de 7,7 % par rapport à la campagne précédente. A l'inverse, le quota de sébastes a été augmenté de 6,25 % – passant de 288 à 306 tonnes –, celui de pétoncles d'Islande multiplié par 4,1 – passant de 280 à 1 150 tonnes –, tandis que celui de plies grises restait inchangé.
- **Signature de la convention de financement du DOCUP.** La Commission européenne a signé, le 2 juin, la convention de financement précisant les termes de l'utilisation de l'aide budgétaire européenne. Le montant du Document Unique de Programmation s'élève à 12,8 millions d'euros.

## Troisième trimestre

- **Saint-Pierre-et-Miquelon, Président de l'association des PTOM en 2007.** Lors de la conférence ministérielle des Pays et Territoires d'Outre-mer qui s'est tenue à Nuuk, capitale du Groenland, du 5 au 7 septembre, l'archipel a été élu Président de l'association pour l'année 2007. Pour mémoire, les PTOM sont les pays jouissant d'une relation spéciale avec un des Etats membres de la Communauté européenne, mais ne font pas partie du territoire communautaire (contrairement aux DOM) et dont les ressortissants ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent.
- **Présentation du plan de développement touristique.** A l'occasion de la visite officielle du ministre délégué au Tourisme, M. Léon Bertrand, les 10 et 11 septembre, le Comité régional du tourisme – entité en charge du développement touristique de l'archipel, institué par le Conseil général en mars 2005 et mis en place en mai 2006 – a présenté un plan de développement touristique de l'archipel. Ce schéma met en évidence la nécessité de structurer (équipements, aménagements publics, hébergements, accueil, etc.) et de vendre (démarchages, partenariats, etc.) le « produit » Saint-Pierre-et-Miquelon.
- **Cession par le Conseil général des parts de capital du Crédit Saint-Pierrais.** Par délibération n° 154-06 du 15 septembre 2006, le Conseil général a officialisé son intention de céder les 3 000 actions nominatives (soit 9,43 %) qu'il détient dans le capital de l'établissement bancaire local « Le Crédit Saint-Pierrais ». Les fonds correspondant à la valeur de ces titres seront réaffectés au budget de la collectivité. Le Conseil territorial n'était plus membre du conseil d'administration de la banque depuis le 18 avril 2005. Il a souhaité céder ses parts en priorité à des actionnaires privés locaux, qui détiendront désormais 40,29 % du capital.

## Quatrième trimestre

- **Non-dénonciation de l'accord de pêche franco-canadien de décembre 1994.** Les autorités françaises ont été informées, le 16 octobre, de l'intention du gouvernement canadien de ne pas dénoncer l'accord bilatéral en matière de pêche dans la zone du 3PS qui arrivait à terme en mars 2007. Cet accord – qui attribue à Saint-Pierre-et-Miquelon 15,6 % du TAC de morue – a été reconduit pour une période de cinq ans. Seules les clefs de répartition des quotas restent inchangées, les TAC étant fixés annuellement (au premier trimestre) par le Conseil consultatif des pêches franco-canadien (cf. *supra*).
- **Première estimation du PIB de l'archipel.** Mené conjointement par l'IEDOM, l'INSEE et l'AFD, le projet CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-mer) a réalisé une évaluation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon. En octobre, M. Olivier Simon, chargé de mission au siège de l'IEDOM, est venu présenter le résultat de ces travaux aux différents acteurs économiques, sociaux et politiques de l'archipel. Il en ressort un PIB par habitant proche des standards métropolitains mais loin d'être pour autant satisfaisant.

- **Nouveau statut de l'archipel.** Le 31 octobre, le Sénat a approuvé les projets de loi organique n° 359 (2005-2006) et loi ordinaire n° 360 (2005-2006) portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer. L'article 6 du titre II complète et modernise le statut de Saint-Pierre-et-Miquelon. La collectivité – qui exerce à la fois les compétences des départements et des régions (à l'exception de celles relatives à la construction et à l'entretien des collèges et lycées) – a désormais vocation à être régie par les dispositions législatives applicables à ces deux catégories de collectivités. La codification de son statut dans la nouvelle partie IV du code général des collectivités territoriales lève les incertitudes sur les dispositions applicables dans l'archipel.
  
- **15<sup>e</sup> réunion spéciale de la CICTA.** La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, dont l'archipel est membre depuis le 7 novembre 1968, s'est réunie du 17 au 26 novembre à Dubrovnik en Croatie. Saint-Pierre-et-Miquelon a conservé à l'identique ses quotas de germons (200 tonnes) et de thons rouges (4 tonnes). Le quota d'espadons est passé de 35 à 60 tonnes grâce à un transfert de quota britannique. Pour mémoire, avec le système des quotas ajustés, les captures autorisées peuvent excéder les quotas initiaux. Les sous ou surconsommations de quotas sont reportées sur les années suivantes. Ainsi pour 2006, le quota de thons rouges s'élevait à 12,81 tonnes (multiplié par 3,2), celui de germons à 300 tonnes (+ 50 %) et celui d'espadons à 48,3 tonnes (+ 38 %).

## Perspectives 2007

**L**a situation économique de Saint-Pierre-et-Miquelon a été particulièrement difficile en 2006. La morosité ambiante liée à la crise économique que traverse l'archipel risque de se poursuivre sur une bonne partie de l'exercice 2007.

L'activité n'a pas redémarré au cours du premier trimestre 2007, sans nouveau signe permettant d'entrevoir un retournement de cette situation défavorable.

Pendant la période hivernale, la trésorerie des entreprises s'est tendue et ne devrait retrouver un certain équilibre qu'à compter du mois de juin. D'année en année, les entreprises de l'archipel ont de plus en plus de difficulté à reconstituer leur trésorerie à un niveau suffisant, ce qui entraîne une détérioration de la qualité de leur signature.

La situation du premier trimestre 2007 se traduit notamment par la faiblesse des indicateurs de la distribution alimentaire, un coup de frein sur les crédits immobiliers – mais les crédits à la consommation se maintiennent à un bon niveau – et une faible demande de nouveaux crédits de la part des entreprises, même pondérée par le facteur saisonnier.

Parallèlement, les indicateurs de vulnérabilité des ménages demeurent faibles. Aucune contraction de l'épargne ou des actifs financiers n'est, par ailleurs, perceptible. Cela ne signifie pas pour autant que les situations de précarité n'existent pas. Ces situations sont désormais gérées avec plus d'attention et restent contenues, grâce notamment à l'entraide familiale et à l'accommodement des établissements de crédit locaux à l'égard des ménages en difficulté (étalement des dettes, suspension provisoire des prélèvements, etc.).

Dans ces conditions, le lancement de nouveaux chantiers, telle la construction du nouvel hôpital., et la signature du 5<sup>e</sup> contrat de projets Etat-Collectivité territoriale 2007-2013 – pour un montant de 45,3 millions d'euros – sont attendus avec impatience.

Par ailleurs, la signature, en juin 2006, par la Commission européenne, de la convention de financement – précisant les termes de l'utilisation de l'aide budgétaire européenne – autorisera la mobilisation d'une partie des ressources allouées dans le cadre du Document unique de programmation (12,8 millions d'euros).

Ensuite, afin de retrouver une marge de manœuvre lui permettant de redynamiser l'économie, la Collectivité territoriale s'est engagée à signer avec l'Etat un protocole de restructuration financière et de redressement financier. Ces engagements réciproques devraient contribuer à l'apurement de son déficit, sans trop restreindre son programme d'investissement.

Enfin, les différentes actions menées par le nouveau Comité régional du tourisme, mis en place en mai 2006, devraient commencer à porter leur fruit dès cette prochaine saison touristique 2007.

Les acteurs économiques s'accordent à reconnaître que, compte tenu de la taille de l'archipel, il suffirait de peu de choses pour relancer l'économie, rassurer les entrepreneurs et améliorer le moral des particuliers. Les nouvelles perspectives passent toutefois par une mise en cohérence des intérêts individuels.

# Annexe

---

## LISTE DES PUBLICATIONS

---

Lettre mensuelle (gratuit sur Internet) abonnement annuel – 12 numéros :	45 €TTC
Bulletin trimestriel : Suivi de la conjoncture financière et bancaire	5 €TTC
Suivi de la conjoncture économique	5 €TTC
Abonnement annuel au bulletin trimestriel (4 numéros)	18 €TTC
Rapport annuel (fascicule Saint-Pierre-et-Miquelon)	12,50 €TTC
Rapport annuel (fascicule Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion ou Mayotte)	12,50 €TTC
Rapport d'activité IEDOM	gratuit
Collection complète (6 fascicules + rapport d'activité IEDOM)	65 €TTC

### Les Notes de l'institut

La coopération régionale à la Réunion – Enjeux économiques et réalités ( <i>septembre 2003</i> )	8 €TTC
L'activité bancaire dans les DOM en 2002 ( <i>septembre 2003</i> )	8 €TTC
Les conditions d'exploitation de l'activité bancaire. Le coût du crédit aux entreprises dans les DOM en 2002 ( <i>septembre 2003</i> )	8 €TTC
Les relations commerciales, économiques et financières des DOM avec leur environnement régional en 2002 ( <i>décembre 2003</i> )	8 €TTC
Le tourisme à la Réunion ( <i>janvier 2004</i> )	8 €TTC
L'activité bancaire dans les DOM en 2003 – les conditions d'exploitation des banques locales – le coût du crédit ( <i>octobre 2004</i> )	8 €TTC
Le secteur du rhum à la Martinique en 2003 ( <i>octobre 2004</i> )	8 €TTC
La distribution automobile à la Réunion ( <i>décembre 2004</i> )	8 €TTC
La filière banane à la Martinique ( <i>juillet 2005</i> )	8 €TTC
Panorama de l'immobilier dans les DOM ( <i>décembre 2005</i> )	8 €TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM ( <i>décembre 2005</i> )	8 €TTC
Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers ( <i>mai 2006</i> )	8 €TTC
La grande distribution en Martinique ( <i>juillet 2006</i> )	8 €TTC
L'énergie en Guyane ( <i>novembre 2006</i> )	8 €TTC
L'énergie électrique dans les DCOM ( <i>décembre 2006</i> )	8 €TTC

## Les Notes expresses

- N° 1 Comparaison des profils de surendettés dans les DOM et en métropole (*juin 2002*)
- N° 2 Bilan du passage à l'euro dans les DOM/CTOM (*septembre 2002*)
- N° 3 1993-2001 : le financement des entreprises à la Réunion (*octobre 2002*)
- N° 4 Les incidents sur chèques et les incidents de crédits aux particuliers (*novembre 2002*)
- N° 5 Typologie des échanges commerciaux entre Mayotte et sa région entre 1994 et 2001 (*décembre 2002*)
- N° 6 L'intégration dans FIBEN du fichier des entreprises de l'IEDOM (*mars 2003*)
- N° 7 Les entreprises du secteur du BTP à Mayotte (*mai 2003*)
- N° 8 Le secteur automobile à la Martinique (*mai 2003*)
- N° 9 La répartition des encours de crédits déclarés dans les Départements et Collectivités territoriales d'Outre-Mer (*juillet 2003*)
- N° 10 Incidents de paiement sur chèques, incidents sur crédits aux particuliers et droit au compte (*juillet 2003*)
- N° 11 La filière rizicole de Guyane (*septembre 2003*)
- N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane (*novembre 2003*)
- N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane (*novembre 2003*)
- N° 14 Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002 (*janvier 2004*)
- N° 15 Le secteur automobile à la Guadeloupe (*mars 2004*)
- N° 16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003 (*mars 2004*)
- N° 17 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique en 2003 (*octobre 2004*)
- N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane (*décembre 2004*)
- N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane (*décembre 2004*)
- N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises (*décembre 2004*)
- N° 21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003 (*janvier 2005*)
- N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane (*février 2005*)
- N° 23 La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003 (*avril 2005*)
- N° 24 Le surendettement des particuliers à la Réunion (*juillet 2005*)
- N° 25 L'activité des changeurs manuels à la Guadeloupe (*août 2005*)
- N° 26 Le foncier agricole en Guyane (*août 2005*)
- N° 27 Le crédit à la consommation à la Martinique (*août 2005*)
- N° 28 Le surendettement des particuliers à la Réunion (*septembre 2005*)
- N° 29 Le secteur du BTP en Guyane (*octobre 2005*)
- N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004 (*octobre 2005*)
- N° 31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane (*novembre 2005*)
- N° 32 L'immobilier d'habitation à Mayotte (*décembre 2006*)
- N° 33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006 (*mars 2006*)
- N° 34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006 (*mars 2006*)
- N° 35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique (*juillet 2006*)
- N° 36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion (*août 2006*)
- N° 37 L'énergie électrique à la Guadeloupe (*septembre 2006*)
- N° 38 Le secteur aurifère en Guyane (*décembre 2006*)
- N° 39 Le financement bancaire du commerce à la Guadeloupe (*décembre 2006*)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

## Les publications CEROM

Guadeloupe, une économie en déficit d'image (*juin 2004*)

Une double transition presque réussie, chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion (*octobre 2004*)

Evaluation du PIB à Mayotte, document de travail CEROM n°1 (*mai 2005*)

L'économie de la Martinique au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)

Emergence de nouveaux moteurs de croissance – le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993 – 2002 (*novembre 2005*)

Martinique : les comptes économiques de la Martinique en 2005 (*septembre 2006, source INSEE*)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

## Etudes sectorielles

Le système productif dans les DOM (comprenant la situation d'ensemble et la situation des sous secteurs de l'industrie : agro-alimentaire, biens de consommation courante, biens d'équipement, biens intermédiaires) 8 €TTC

1993 - 1994 ; 1994 – 1995 ; 1995 - 1996 ; 1996 – 1997 ; 1997 - 1998 ; 1998 – 1999 ; 1999 - 2000 ; 2000 - 2001 (mars 2003)

Etudes comparatives (principaux ratios financiers) : 8 €TTC

- des entreprises du bâtiment et des travaux publics dans les DOM

- des entreprises du commerce de gros dans les DOM

- des entreprises du commerce de détail dans les DOM

- des entreprises du commerce automobile dans les DOM

1993 - 1994 ; 1994 - 1995 ; 1995 - 1996 ; 1996 - 1997 ; 1997 - 1998 ; 1998 - 1999 ;

1999 - 2000 ; 2000 - 2001 (mars 2003)

Profils d'entreprises dans les DOM 8 €TTC

- l'industrie

- le BTP, le commerce automobile, le commerce de détail, le commerce de gros 2002-2003 (*juin 2005*)

Profils sectoriels de sociétés dans les DOM en 2004 (*décembre 2006*) 8 €TTC

- l'industrie

- le BTP

- le commerce

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Fanny DELPEY

Céline ETOURNEAU

Françoise FICHOT

Stéphanie FUIRET

Victor-Robert NUGENT

Directeur de la publication : A. VIENNEY  
Responsable de la rédaction : V.-R. NUGENT  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par LUCIOLE GRAPHIC – 75003 PARIS  
Achevé d'imprimer : juin 2007 - Dépôt légal : juin 2007  
Prix : 12,50 €- ISSN 1632-420X  
ISBN : 978-2-916119-17-5